



# RAPPORT ANNUEL DU **DELEGATAIRE**

Service de l'Eau Potable  
**SYNDICAT DES COMMUNES DU  
NORD ATLANTIQUE**



**SCNA Eau Potable**

**Exercice 2007**



Ce document a été :

	Nom et fonction	Date	Visa
Etabli par	Régine BATTÀ / Nathalie NOEL		
Vérifié par	PONZETTO Vincent (Directeur Délégué SMDS)		
Approuvé par	Vincent PONZETTO (Directeur Délégué SMDS)		

### Liste de diffusion :

- Mr le Président du Syndicat des Communes de la Côte Nord Atlantique
- Mr le Maire du Robert
- Mr le Maire de Trinité
- Mr le Maire de Sainte Marie
- Mr le Maire du Gros Morne
- Mr le Maire du Marigot
- Mr le Maire du Lorrain
- Mr le Maire d'Ajoupa Bouillon
- Mr le Maire de Basse Pointe
- Mr le Maire de Macouba
- Mr le Maire de Grand Rivière
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

## Sommaire

	Pages
<b>1 PREAMBULE.....</b>	<b>5</b>
<b>2 LA SYNTHESE DE L'EXERCICE .....</b>	<b>7</b>
<b>2.1 LES CHIFFRES CLES</b>	<b>7</b>
<b>2.2 LES FAITS MARQUANTS</b>	<b>8</b>
<b>2.3 LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE L'EXPLOITANT</b>	<b>9</b>
<b>2.4 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES</b>	<b>12</b>
<b>3 L'ORGANISATION DE SAUR .....</b>	<b>18</b>
<b>3.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE</b>	<b>18</b>
<b>3.2 LE PERSONNEL</b>	<b>19</b>
<b>3.3 LES MOYENS</b>	<b>20</b>
<b>3.4 L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE</b>	<b>23</b>
<b>3.5 LA DEMARCHE DE MANAGEMENT</b>	<b>24</b>
<b>4 LE CONTRAT .....</b>	<b>26</b>
<b>4.1 LES INTERVENANTS</b>	<b>26</b>
<b>4.2 LE CONTRAT</b>	<b>27</b>
<b>4.3 VIE DU CONTRAT</b>	<b>27</b>
<b>4.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES</b>	<b>28</b>
<b>5 LA GESTION CLIENTELE.....</b>	<b>30</b>
<b>5.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS</b>	<b>30</b>
<b>5.2 NOMBRE DE CONTRATS – ABONNES</b>	<b>31</b>
<b>5.3 NOMBRE DE CLIENTS</b>	<b>32</b>
<b>5.4 LES VOLUMES COMPTABILISES</b>	<b>32</b>
<b>5.5 ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS</b>	<b>34</b>
<b>5.6 LES INDICATEURS DU SERVICE</b>	<b>35</b>
<b>5.7 LE PRIX DE L'EAU</b>	<b>36</b>
<b>5.8 SPECIMEN DE FACTURE</b>	<b>46</b>
<b>5.9 SITE INTERNET SAUR</b>	<b>48</b>
<b>6 LE PATRIMOINE DU SERVICE .....</b>	<b>50</b>
<b>6.1 LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50</b>
<b>6.2 LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION</b>	<b>51</b>
<b>6.3 LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU</b>	<b>55</b>
<b>6.4 LES OUVRAGES DE STOCKAGE</b>	<b>57</b>
<b>6.5 LE RESEAU</b>	<b>60</b>

	Pages
<b>6.6 LE PATRIMOINE IMMOBILIER</b>	<b>64</b>
<b>6.7 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE</b>	<b>64</b>
<b>6.8 LES BIENS DE REPRISE</b>	<b>66</b>
<b>7 BILAN DE L'ACTIVITE .....</b>	<b>69</b>
<b>7.1 LES VOLUMES D'EAU</b>	<b>69</b>
<b>7.2 L'ENERGIE ELECTRIQUE</b>	<b>82</b>
<b>7.3 LES PRODUITS DE TRAITEMENT</b>	<b>84</b>
<b>8 LA QUALITE DU PRODUIT.....</b>	<b>85</b>
<b>8.1 L'EAU BRUTE</b>	<b>85</b>
<b>8.2 L'EAU TRAITEE</b>	<b>85</b>
<b>8.3 SUIVI SPECIFIQUE DES PARAMETRES</b>	<b>86</b>
<b>9 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR .....</b>	<b>87</b>
<b>9.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE</b>	<b>87</b>
<b>9.2 TACHES D'EXPLOITATION</b>	<b>94</b>
<b>9.3 GARANTIE POUR CONTINUITE DE SERVICE</b>	<b>104</b>
<b>10 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE).....</b>	<b>105</b>
<b>10.1 LE CARE</b>	<b>105</b>
<b>10.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE</b>	<b>106</b>

## 1 PREAMBULE

Le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005, publié au Journal officiel du 18 mars 2005, après avis du Conseil d'Etat, est relatif au Rapport annuel du Déléguétaire d'un service Public Local. Le SPDE (Syndicat Professionnel des Entreprises des Services d'Eau, devenu depuis Juillet 2006 la FP2E, Fédération Professionnelle des Entreprises de l'EAU) a publié le 31 janvier 2006, une doctrine venant préciser pour ses adhérents, le nouveau cadre pour la présentation de leurs Rapports annuels.

Le décret comprend 3 chapitres :

Le premier traite des données comptables.

Le deuxième concerne l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de qualité, dont la liste sera prochainement publiée par décret et qui devraient être applicables à compter de l'exercice 2008.

Le troisième concerne les annexes.

Le premier chapitre comprend 8 alinéas de a) à h).

**L'alinéa a)** demande l'établissement d'un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation, le CARE. Le cadre de ce CARE a été élaboré par la FP2E et s'applique pour l'ensemble de ses entreprises adhérentes. Le CARE figure en fin de notre Compte Rendu Annuel du Déléguétaire.

**L'alinéa b)** précise l'établissement d'une note de présentation des méthodes de calculs économiques annuels et pluriannuels, retenus pour l'établissement du CARE. Les éléments correspondants sont repris à la suite du CARE.

**L'alinéa c)** traite des variations du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au déléguétaire, ou du fait d'un investissement concessif du déléguétaire.

**L'alinéa d)** concerne les biens nécessaires à l'exploitation du service. On y trouve d'une manière générale les installations de production, de traitement, de distribution. On y trouve également le parc compteur et le détail des branchements. On y trouve enfin le réseau et les différentes installations sur le réseau.

Le détail des biens nécessaires à l'exploitation du service, équipement par équipement est repris en annexe 1.

Certains équipements ou certaines installations ne sont plus conformes aux normes environnementales ou aux normes de sécurité en vigueur et des mises en conformité doivent être opérées. Ces non-conformités sont identifiées et présentées dans le rapport.

**L'alinéa e)** concerne les travaux réalisés dans le cadre de programme contractuel de renouvellement ou de fonds contractuel de renouvellement. Il concerne également les programmes de premier investissement, c'est-à-dire, les éventuels engagements pris par le Déléguétaire à l'origine du Contrat. La méthode de calcul utilisée pour calculer la charge financière associée à ces fonds et à ces programmes doit être présentée.

**L'alinéa f)** fait référence aux travaux réalisés dans le cadre d'une garantie de renouvellement.

**L'alinéa g)** demande le détail des biens de retour et des biens de reprise.

Pour les biens de retour, il s'agit des biens qui appartiennent à la collectivité et doivent être restitués à la Collectivité à l'issue du contrat. Pour les biens de reprise, il s'agit des biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. L'ensemble des biens nécessaires au service sont présentés, et parmi ceux-ci, un détail sera fait pour les biens de reprise.

**L'alinéa h)** décrit les engagements à incidence financière, c'est-à-dire les engagements devant être repris à l'échéance du contrat, afin d'assurer une continuité de service. On y trouve notamment les

conventions qui peuvent avoir une durée différente du contrat, certaines règles concernant le personnel du Déléguataire.

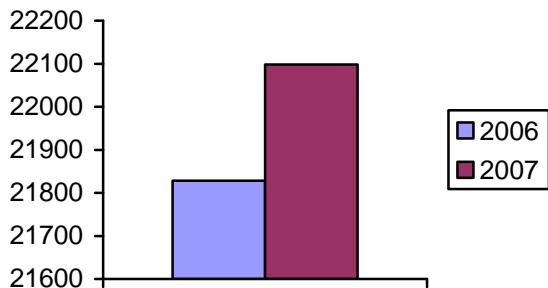
Pour ce qui concerne le troisième chapitre, les différents éléments demandés figuraient déjà dans le rapport technique annuel remis par SAUR. On notera cependant un chapitre concernant les tarifs pratiqués, leur mode de détermination, et leur évolution. Ces éléments sont fournis dans l'annexe 2.

## 2 LA SYNTHESE DE L'EXERCICE

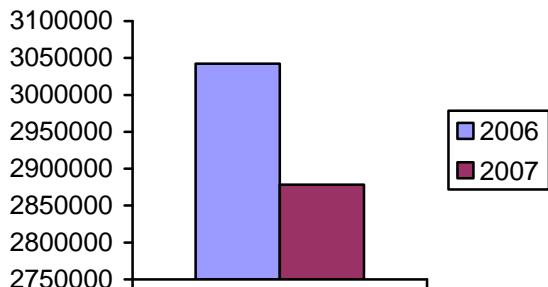
### 2.1 LES CHIFFRES CLES

	2006	2007	Evolution N/N-1
<b>Données techniques</b>			
Nombre de stations de production	7	8	14%
Nombre de stations de surpression-reprise	27	26	-4 %
Nombre d'ouvrages de traitement sur réseau	0	0	-
Nombre d'ouvrages de stockage	60	60	0 %
Volume de stockage (en m3)	17 614	17 614	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	479 226	575 756	20 %
<b>Données clientèles</b>			
Nombre de contrats - abonnés	22 021	22 288	1 %
Nombre de clients	21 828	22 098	1 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	3 042 502	2 878 538	-5 %
<b>Indicateurs quantitatifs</b>			
Volumes produits (en m3)	3 332 010	3 119 294	-6 %
Dont Forage Louison (Basse Pointe)	27 116	23 514	-13 %
Dont Station EP BELLEVUE (Grand Riviere)	68 172	68 706	1 %
Dont Station EP de LORRAIN (Lorrain)	1 305 003	1 175 727	-10 %
Dont Station EP de CALVAIRE (Gros Morne)	166 175	168 526	1 %
Dont Station EP de GALION (Gros Morne)	1 505 932	1 474 621	-2 %
Dont Station EP CROIX LAURENCE (Ajoupa-Bouillon)	106 582	92 357	-13 %
Dont Station EP EDEN (Ajoupa Bouillon)	44 135	47 433	7 %
Dont Station EP de HAUTEUR BOURDON (Basse-Pointe)	61 877	22 913	-63 %
Dont Forage DEMARE (Basse-Pointe)	47 018	45 497	-3 %
Volumes exportés (en m3)	0	59 375	-
Volumes importés (en m3)	1 912 124	1 993 148	4 %
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	5 244 134	5 053 067	-4 %
Volumes mis en distribution (en m3) calculés sur la période de relève des compteurs	4 818 001	4 974 197	3 %
Consommation moyenne par client	139	130	-6 %
Nombre total de branchements	22 034	22 301	1 %
Dont branchements en plomb	0	0	-
Dont branchements neufs	359	375	4 %
Nombre de compteurs	24 216	24 588	2 %
Dont compteurs renouvelés	671	594	-11 %
Soit % du parc compteur	2,77 %	2,42 %	-13 %
Rendement primaire du réseau	63%	58%	-8 %
Indice linéaire de pertes (en m3/j/km)	10,4	9,8	-6 %
<b>Indicateurs quantitatifs (eau brute)</b>			
Nombre total d'échantillons validés en eau brute	16		
<b>Indicateurs qualitatifs (hors eau brute)</b>			
Nombre total d'échantillons validés	1190	1183	99,4 %
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire DDASS	264	260	98,5%
Dont analyses physico-chimiques	264	260	98,5%
Dont analyses bactériologiques	264	263	99,6%
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	826	823	99,6 %
Dont analyses physico-chimiques	826	823	99,6 %

Nombre de clients



Volumes consommés (en m<sup>3</sup>)



L'évolution du nombre d'installation est due à des mises à jour de notre inventaire, la des corrections des type d'installation et à la prise en charge/suppression de nouveaux ouvrages de production.

## 2.2 LES FAITS MARQUANTS

Le passage du cyclone Dean le 16 août 2007, a nécessité de nombreuses interventions :

- Les rivières Gommier, Verrier et Lorrain ont été totalement obstruées, et ont nécessité le déploiement de tractopelles, d'agents SMDS renforcés d'une équipe municipale.
- Les chemins d'accès aux différentes unités de production de l'ensemble du SCNA ont été déblayés

De nombreux câbles électriques ont été endommagés. Ex. Forage Démare.

Par ailleurs en octobre 2007, une fuite importante s'est produite au niveau de la canalisation d'arrivée eau brute sur l'UP du Galion.

En novembre 2007, suite au séisme, une fuite importante d'eau sur la canalisation de sortie de l'UP du Lorrain ainsi que de nombreuses fuites non visibles nécessitant des recherches de fuite sont survenues. Ceci ayant provoqué une dégradation du rendement de réseau.

## 2.2.1 Les ouvrages et les installations mis hors service

- Supresseur PAIN DE SUCRE en 2006
- Supresseur MAUD GRAND DEGRAS
- Supresseur BEZAUDIN
- Réservoir SAINT JACQUES

La source POTICHE (Hauteur Bourdon) est hors service depuis Dean.

## 2.2.2 Les ouvrages et les installations mis en service

- Supresseur DOMINANTE HAUT

## 2.3 LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE L'EXPLOITANT

### 2.3.1 Sur le réseau

- Linéaire de réseau à renouveler en priorité :

☞ Distribution réservoir de BIROT ( Trinité Quartier Tracée Gros Morne ) réseau actuel en PVCDN 75 mm soumis à 15 bars  
Poser 2500 ml de canalisation en fonte DN 125 mm

☞ Distribution UP CALVAIRE ( Quartier Rivière Lézarde G. Morne ) en PVC DN 110 soumis à 14 bars  
Poser 2000ml de canalisation en fonte DN 125 mm

☞ Distribution Réservoir Dominante ( Q. Charpentier Marigot ) : PVC soumis à forte pression  
Poser 1000 ml de canalisation en fonte DN 125 mm

☞ Bourg du Lorrain Fonte grise de DN 125  
Poser 2000ml de canalisation en fonte DN 150 mm

☞ Distribution du réservoir de Carabin de Croisée Quatre à Morne Capot au Lorrain Fonte grise de 125 mm  
Poser 4000 ml de canalisation en fonte DN 125 mm

☞ Distribution du réservoir Louison ( Basse Pointe ) Fonte grise DN 80 mm  
Poser 1000 ml de canalisation en fonte DN 80 mm

☞ Distribution du réservoir Morne Balai ( Basse Pointe ) PVC DE 125 soumis à forte pression  
Poser 400 ml de canalisation en fonte DN 125 mm

☞ Bourg de Basse Pointe acier galva

Poser environ 5000 ml de Polyéthylène DN 75 en faisant abstraction de la défense Incendie

☞ Réseau Vert Pré 1 & 2 : insuffisance réseau.

Remplacer la conduite de distribution existante (DN75) par un DN 125 pour renforcement de la défense incendie.

☞ Refoulement du pompage Vert Pré vers Réservoirs Vert Pré 1&2 en mauvais état

Remplacer la conduite DN125 Fonte grise par une conduite DN125 Fonte ductile

- Etanchéité des réservoirs Lassalle et Union à refaire urgemment.

## 2.3.2 Unités de production

### Galion

Filière Eau :

- Capacité de stockage des réactifs et autonomie des bacs de solutions insuffisantes
- Capacité du groupe électrogène insuffisante
- Pas d'autorisation de prélèvement
- Pas de périmètre de protection
- Accès impossible pour livraison containers et capacité de stockage limitée
- Ouvrages à couvrir
- Etanchéité des ouvrages (bacs de préparation des solutions, décanteur) à reprendre
- Le bâtiment ne répond pas aux normes parasismiques
- Sécurité : prise en rivière
- Gouttière usine à reprendre

Filière boue :

Pas de traitement des boues conforme à la réglementation

### Lorrain

Filière Eau :

- Capacité de stockage des réactifs insuffisante
- Filière à optimiser (dimensionnement du décanteur, reminéralisation)
- Accès impossible en période de pluie
- Ouvrages à couvrir
- Capacité de stockage limitée pour les produits chimiques
- Etanchéité génie civil à reprendre (fuites sur décanteur et canal amenée eau réservoir)
- Bâtiment ne répond pas aux normes parasismiques
- Sécurité prise en rivière

Filière boue :

- Pas de traitement des boues conforme à la réglementation

## Calvaire

Filière Eau :(Filtration sur filtre à sable sous pression uniquement+désinfection chlore gazeux)

- Pas de traitement de la turbidité
- Pas de groupe électrogène
- Pas d'autorisation de prélèvement
- Pas de périmètre de protection
- Bâtiment ne répond pas aux normes parasismiques

## Grand Rivière

Filière Eau :

- Filière de traitement obsolète : filtres à sable à remplacer urgemment
- Pas de groupe électrogène
- Pas d'autorisation de prélèvement
- Pas de périmètre de protection
- Bâtiment ne répond pas aux normes parasismiques

## Croix Laurence – Eden – Hauteur Bourdon – Louison –Morne Balai

- Pas d'appareils de mesure en continu (turbidimètre eau brute et eau traitée)
- Absence de traitement des pesticides (Croix Laurence et Eden)
- Pas de désinfection en cas de panne EDF : absence de groupes électrogènes
- Non-conformité des bacs de préparation de solution d'hypochlorite de calcium sur Morne Balai
- Aménagement à prévoir pour les bacs de rétention de Louison et Morne Balai (auvent) Chemin d'accès difficile (Démarre)
- Bâtiment ne répond pas aux normes parasismiques
- Périmètre de protection à mettre en place

## Macouba

Etude à reprendre pour l'exploitation de la source Maître Jean car permettrait de diminuer l'achat d'eau de Capot.

### **2.3.3 Unités de reprise - Stockage**

Pompage :

Secours par groupe électrogène insuffisant sur les sites sensibles.

Stockage :

Mise en place de dispositifs de marnage plus adaptée pour les réservoirs avec des temps de séjour de l'eau trop long. Travaux réalisés par le fermier pour les Réservoir Bezaudin, Réservoir Fourniol, Réservoir Calvaire Haut (en cours).

Continuité de service : Pression insuffisante sur les points hauts  
Mise en place d'un accélérateur sur la distribution Dumaine réseau Glottin -Deux Terres  
Raccordement des abonnés du quartier Côte d'or Bois Lézard sur le réseau Tamarin

## 2.4 LES NOUVEAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES

### REGLEMENTATION SPÉCIFIQUE EAU POTABLE

Décret 2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Modification du régime applicable à l'alimentation en eau potable, codifié aux articles R. 1321-1 et suivants du code de la santé publique :

- Modifications apportées au contenu de la demande d'autorisation et à la procédure d'autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine.
- Mise en place de procédures exceptionnelles en cas de risques ou de problèmes avérés de qualité de l'eau.
- Sur les unités desservant plus de 10 000 habitants, obligation de réaliser régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité des installations vis-à-vis des actes de malveillance.

Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique

Les limites et références de qualité applicables à l'eau distribuée en vue de la consommation humaine ainsi que les limites applicables aux eaux brutes sont désormais fixées par un arrêté du 11 janvier 2007.

Arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique

Les dispositions relatives aux programmes de prélèvement et d'analyses sont fixées par le présent arrêté.

Arrêté du 12 février 2007 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les laboratoires réalisant les prélèvements et les analyses de surveillance des eaux en application des articles R. 1321-24 et R. 1322-44 du code de la santé publique

Définition des conditions auxquelles doivent satisfaire les laboratoires réalisant les prélèvements et les analyses de surveillance de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Circulaire du 13 juin 2007 relative au contrôle et à la gestion du risque sanitaire liés à la présence de radionucléides dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles

Précisions sur les indicateurs de qualité radiologique des eaux destinées à la consommation humaine.

Arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R. 1321-6 à R. 1321-12 et R. 1321-42 du code de la santé publique

Circulaire du 26 juin 2007 concernant l'application de l'arrêté du 20 juin 2007

Définition du contenu du dossier de demande d'autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine.

Décret n° 2007-1581 du 7 novembre 2007 relatif aux servitudes d'utilité publique instituées en vue d'assurer la protection de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

Sont précisées les modalités de publicité et d'opposabilité de l'acte déclarant d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines.

Arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Sont définies les modalités de prise en compte de la surveillance de l'exploitant dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire ainsi que le contenu du dossier de demande de prise en compte.

## GESTION SERVICES PUBLICS

Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales

Ce décret modifie les données et indicateurs de performance techniques et financiers devant obligatoirement figurer dans ces rapports : modifient les annexes V (service public d'eau potable) et VI (service public de l'assainissement collectif et non collectif) du CGCT.

Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Le présent arrêté pris en application du décret 2007-675 du 02/05/2007 précise les données et les indicateurs de performance mentionnés aux annexes V et VI du CGCT :

- indicateurs communs aux services publics d'eau potable et d'assainissement
- indicateurs spécifiques aux différents services eau potable – assainissement collectif – assainissement non collectif
- indicateurs pour l'évaluation des services publics d'eau potable et d'assainissement dans une stratégie de développement durable.

Décret n° 2007-1400 du 28 septembre 2007 relatif à la définition des besoins prioritaires de la population et aux mesures à prendre par les exploitants d'un service destiné au public lors de situations de crise, pris en application du I de l'article 6 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004

Sont précisées les obligations à la charge des exploitants des services publics de l'eau et de l'assainissement lors des situations de crise.

Ces obligations doivent être reprises dans le cadre du contrat de délégation de service public.

## ENVIRONNEMENT

### **TEXTES RELATIFS AU REGIME DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES**

Décret n° 2007-397 du 22 mars 2007 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement

Sont désormais codifiés, dans la partie réglementaire du code de l'environnement, les décrets intéressant les activités d'exploitation des ouvrages relevant du régime issu de la loi sur l'eau (voir ouvrages de prélèvement).

Les références du code de l'environnement se substituent aux références des décrets ainsi abrogés.

### **TEXTES PRIS EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES**

Décret 2007-443 du 25 mars 2007 relatif à l'office national de l'eau et des milieux aquatiques

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) sont précisées.

Les missions du Conseil Supérieur de la Pêche (dissous au 27/04/2007) sont transférées à l'Onema.

Décret n° 2007-598 du 24 avril 2007 relatif à la transaction pénale en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce

Circulaire du 14 mai 2007 relative à la transaction pénale dans le domaine de l'eau et de la pêche

Sont définies les modalités pratiques de la conclusion d'une transaction pénale concernant les infractions à la police de l'eau (délit général de pollution de l'eau, infractions définies par le régime issu de la loi sur l'eau) et à la police de la pêche (délit d'atteinte aux poissons).

Décret n° 2007-796 du 10 mai 2007 relatif au comptage de la fourniture d'eau froide dans les immeubles à usage principal d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation

Obligation, pour les permis de construire déposés après 01/11/2007, que l'installation permettant de déterminer la quantité d'eau froide dans les immeubles à usage principal d'habitation puisse être relevée sans avoir à pénétrer dans les locaux occupés à titre privatif.

Arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé

Sont définies les modalités de plafonnement de la part fixe de la facture d'eau.

Décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement

Le présent décret fixe les règles applicables à la délimitation du périmètre du SAGE, à son élaboration, à son contenu ainsi les règles de fonctionnement de la Commission locale de l'Eau

Décret n° 2007-1311 du 5 septembre 2007 relatif aux modalités de calcul des redevances des agences de l'eau et modifiant le code de l'environnement

Ce décret vient préciser les modalités de calcul de chacune des redevances perçues par les agences de l'eau dont les redevances liées aux industriels. Il prévoit également un dispositif de plafonnement de l'augmentation des redevances qui pourrait survenir du fait de la modification des modalités de calcul.

Décret n°2007-1339 du 11 septembre 2007 relatif aux redevances d'assainissement et au régime exceptionnel de tarification forfaitaire de l'eau et modifiant le code général des collectivités territoriales

Par ailleurs, il est rappelé que la tarification forfaitaire (tarification ne comportant pas de terme directement proportionnel au volume total consommé) est exceptionnelle et en fixe le cadre.

Décret n° 2007-1357 du 14 septembre 2007 relatif aux modalités de recouvrement des redevances des agences de l'eau et modifiant le code de l'environnement

Ce décret vient préciser le régime des obligations déclaratives ainsi que les modalités de contrôle et de recouvrement applicables aux diverses redevances perçues en faveur des agences de l'eau.

Arrêté du 9 novembre 2007 relatif aux modalités de calcul de l'assiette de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Prescriptions techniques applicables aux dispositifs de comptage des volumes d'eau prélevées pour l'activité eau potable à prendre en compte dans le cadre de l'exploitation à compter du 01/01/2008.

## TEXTES RELATIFS AUX INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Décret n° 2006-435 du 13 avril 2006 fixant les modalités du contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

Décret n° 2006 -678 du 8 juin 2006 modifiant la nomenclature des installations classées et fixant les catégories d'installations classées soumises à des contrôles périodiques

Circulaire n ° BPSPR/2005-371/LO du 08/02/07 relative à la cessation d'activité d'une Installation Classée - Chaîne de responsabilités - Défaillance des responsables

Définition des directives à suivre lorsqu'un exploitant est défaillant et manque à ses obligations de remise en état d'une installation classée au titre des ICPE. L'Etat peut être amené à intervenir pour garantir la protection de la population et de l'environnement.

Décret 2007-1467 du 12 octobre 2007 relative au livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement et modifiant certaines autres dispositions de ce code / Annexe au décret n° 2007-1467

Le décret 2007-1467 achève le code de l'environnement en instaurant un livre V dans la partie réglementaire du code, concernant la prévention des pollutions, des risques et des nuisances (voir décrets intéressant les ICPE).

Arrêté du 17 octobre 2007 modifiant l'arrêté du 23 décembre 1998 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1172 relative au stockage et à l'emploi de substances ou préparations dangereuses pour l'environnement A, très toxiques pour les organismes aquatiques

Ont été pris les arrêtés précisant les prescriptions faisant l'objet d'une vérification de conformité de l'installation lors du contrôle périodique applicable à certaines ICPE soumises à déclaration.

## SECURITE AU TRAVAIL

Arrêté du 22 février 2007 définissant les travaux de confinement et de retrait de matériaux non friables contenant de l'amiante présentant des risques particuliers en vue de la certification des entreprises chargées de ces travaux

Pris en application du 4<sup>e</sup> du III de l'article R. 231-59-10 du Code du travail, cet arrêté définit les travaux de confinement et de retrait de matériaux non friables présentant des risques particuliers et nécessitant une qualification.

Arrêté du 4 mai 2007 relatif à la mesure de concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des laboratoires

Il précise la taille des fibres d'amiante à prendre en compte pour calculer le niveau d'empoussièvement en amiante dans les lieux de travail et apporte des précisions sur les modalités de prélèvement et d'analyse, l'accréditation des laboratoires et l'exploitation des résultats.

Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 relatif à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs

Ce décret précise qu'à compter du 10 septembre 2009, les conducteurs des véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes devront, préalablement à l'exercice de leur activité de conduite, suivre une formation initiale minimale et effectuer un stage de formation continue obligatoire tous les 5 ans.

L'article 7 du décret du 11 septembre 2007 prévoit des équivalences à la qualification initiale. Les dispositions relatives à la formation continue seront applicables à compter du 10 septembre 2012.

Décret n° 2007-1404 du 28 septembre 2007 relatif à l'arrêt temporaire d'activité mentionnée au II de l'article L. 231-12 du code du travail et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat)

Arrêté du 28 septembre 2007 relatif aux mentions figurant sur les décisions prévues aux articles R. 231-12-18 et R. 231-12-10 du Code du travail

Ce décret autorise l'inspecteur du travail à faire cesser temporairement l'activité d'une entreprise lorsqu'il constate que des salariés se trouvent dans une situation dangereuse résultant d'une exposition à certaines substances chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques.

Pris en application de ce décret, l'arrêté précise les mentions devant figurer sur les décisions d'arrêt d'activité, d'autorisation de reprise d'activité et de refus d'autorisation de reprise d'activité.

Décret n° 2007-1539 du 26 octobre 2007 fixant les valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes pour certains agents chimiques et modifiant le Code du travail (deuxième partie: Décrets en Conseil d'Etat)

Le décret ajoute à l'article R. 231-58 du Code du travail une liste des VLEP pour une série d'agents chimiques dont les concentrations ne doivent pas dépasser certains niveaux dans la zone de respiration des travailleurs.

Il porte ainsi à 58 le nombre de substances chimiques qui sont désormais soumises à une VLEP contraignante.

Arrêté du 26 octobre 2007 modifiant l'arrêté du 30 juin 2004 établissant la liste des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives en application de l'article R. 232-5 du Code du travail

Ce texte ajoute une nouvelle liste de valeurs limites indicatives concernant certaines substances au tableau annexé à l'arrêté du 30 juin 2004. Ces valeurs limites indicatives constituent des objectifs de prévention conformément à l'article R. 232-5 du Code du travail.

Rappel : Obligations de repérage de l'amiante dans les immeubles bâtis à la charge des propriétaires.  
Décret n°2001-840, décret n°2002-839

La réglementation demande et impose aux propriétaires, public ou privé, d'immeubles bâtis, dans le cadre de l'interdiction d'utiliser de l'amiante de faire réaliser par un organisme agréé un Dossier Technique Amiante (DTA), celui-ci devant être transmis à l'occupant du bâtiment, notamment pour lui permettre de prendre les mesures nécessaires à la protection des personnes appelés à intervenir sur des matériaux amiantés.

Sont concernés les seuls bâtiments répondants aux critères cumulatifs suivants :

- Bâtiments étant soumis à l'obligation de permis de construire avant le 01/07/1997 : **sont par conséquent exclus** les ouvrages souterrains de stockage de gaz ou de fluides et les canalisations ; les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics d'alimentation en eau potable et assainissement dont la surface au sol est < à 20 mètres carrés et la hauteur < à 3 mètres ;
- Bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997.

### 3 L'ORGANISATION DE SAUR

#### 3.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SAUR dont le siège est à Saint Quentin en Yvelines assure une couverture nationale du territoire grâce à 6 Directions Régionales et 32 centres opérationnels d'exploitation (dont 2 dans les DOM) qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

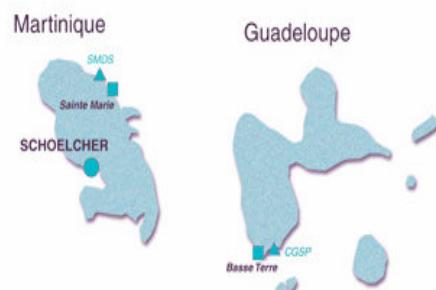
L'implantation de ces centres opérationnels d'exploitation assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

##### **Présentation générale**

La Région SAUR Antilles

SAUR Antilles, basée à Schœlcher est composée de 3 entités :

- Le Secteur de SAUR Martinique
- Schœlcher, Martinique
- La SMDS
- Sainte Marie, Martinique
- La CGSP
- Basse Terre, Guadeloupe



Les caractéristiques générales sont les suivantes :

Indicateur de capacité	Valeur
Communes desservies	17
Clients eau potable	44800
Usagers assainissement	8500

## Missions

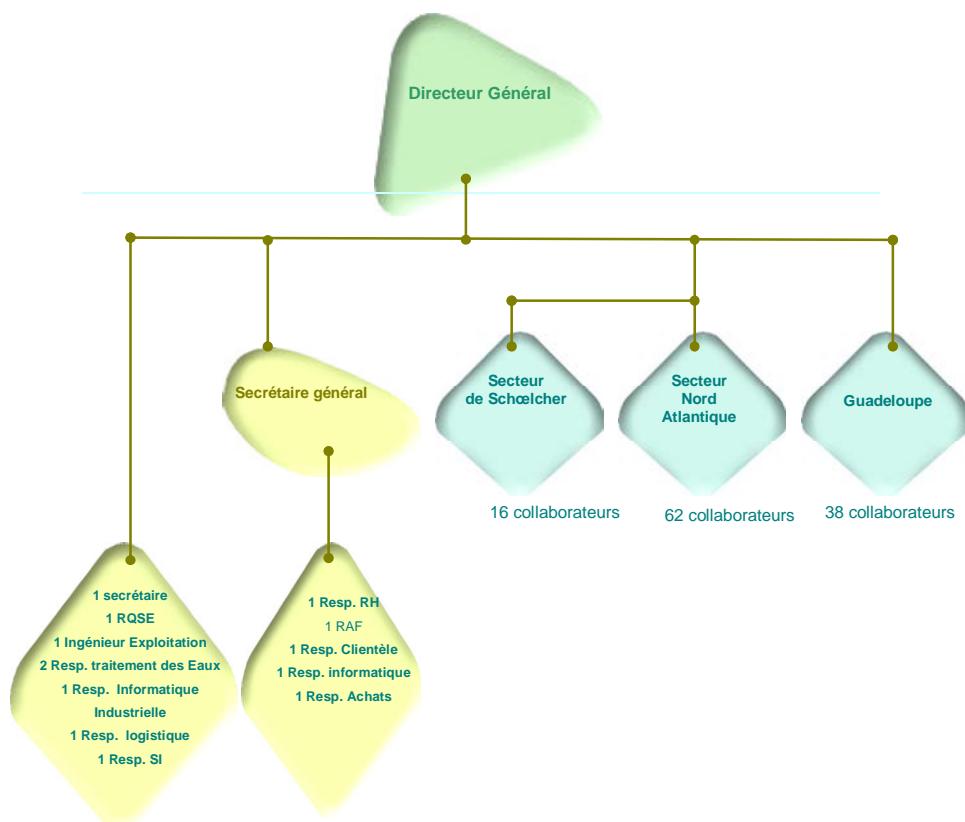
Les missions de SAUR Antilles permettent de :

- Assurer le soutien technique des différentes entités via sa Direction d'Exploitation
- Contrôler le suivi et la bonne exécution des contrats
- Mener les réflexions et les études d'améliorations techniques d'exploitation (sécurité, qualité,...)
- Assurer les relations administratives et techniques avec les collectivités et les services de contrôle
- Etablir les comptes annuels
- Gérer le suivi clientèle (accueil, renseignements, rendez-vous téléphoniques, courriers...)

## 3.2 LE PERSONNEL

### 3.2.1 Organisation régionale

#### Organigramme



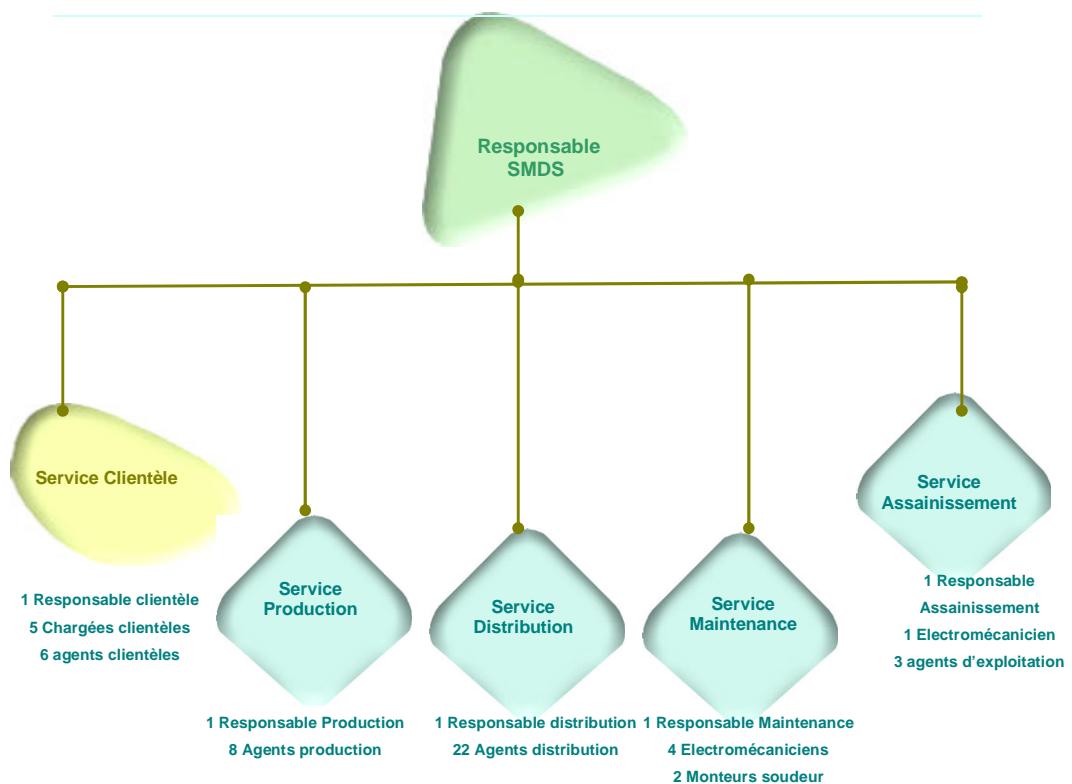
### 3.2.2 Organisation du secteur

**Présentation générale** La société SMDS (Filiale à 100% de SAUR France)

**Missions** Les missions de SMDS sont les suivantes :

- Exploitation au quotidien des stations et des réseaux d'eau et d'assainissement
- Relations courantes avec les Collectivités
- Relations au quotidien avec les clients consommateurs, principalement par l'agent clientèle et les agents relevageurs
- Permanence du service 24 h / 24 h

**Organigramme** Hors Service administratif



## 3.3 LES MOYENS

### 3.3.1 Les laboratoires d'analyses SAUR accrédités COFRAC

SAUR dispose d'un réseau de trois laboratoires d'analyses accrédités COFRAC intervenant régulièrement sur le périmètre du contrat. En cas de pollution accidentelle, ces laboratoires sont sollicités pour détecter dans les plus brefs délais le type de produits incriminés.

LABORATOIRE REGIONAL SAUR OUEST  
56005 VANNES CEDEX

LABORATOIRE REGIONAL SAUR SUD EST  
30936 NIMES CEDEX 09

LABORATOIRE REGIONAL SAUR NORD ILE DE FRANCE NORMANDIE ET NATIONAL  
78312 MAUREPAS

Ces laboratoires assurent une astreinte continue et peuvent être sollicités 24h/24.

### 3.3.2 Les directions support du groupe SAUR

Le siège SAUR met à la disposition des Directions Régionales et des centres opérationnels d'exploitation son expertise dans de nombreux domaines, et notamment :

1. Traitement des eaux
2. Hydraulique
3. Informatique industrielle
4. Logiciels métiers
5. Logistique et achats

### 3.3.3 Les logiciels métier du groupe SAUR

SAUR a développé et mis en œuvre toute une gamme de logiciels spécialisés dans le domaine de l'exploitation des services publics :

SAPHIR	Gestion de la clientèle
J@DE	Gestion des achats et de la comptabilité
MIRE QUALITE PRODUIT	Gestion de la qualité de l'eau
MIRE PRODUCTION	Gestion de la production et du traitement de l'eau
MIRE FORCE MOTRICE	Gestion de l'énergie électrique
MIRE EQUIPEMENTS DE MESURE GERES	Gestion des équipements de mesures
MIRE PATRIMOINE	Gestion des équipements techniques
MIRE RENOUVELLEMENT	Gestion du renouvellement des matériels électromécaniques
MIRE RAD	Génération des rapports annuels du déléguétaire destinés aux collectivités
GEF et GEF PREVENTIF	Gestion de la maintenance
VAL	Gestion des épandages agricoles
OLGUAA	Gestion de l'assainissement non collectif (partenariat avec l'APAVE)
CART@JOUR	Gestion de l'assainissement non collectif (partenariat avec G2C Environnement)
AQUASOFT	Modélisation et optimisation des réseaux d'eau sous pression, y compris de la qualité de l'eau
BACARA	Calcul du traitement de mise à l'équilibre des eaux
NET & GIS	Cartographie informatisée des réseaux
WINRAM	Calcul de la protection des réseaux d'eau sous pression
CHARLINE	Calcul des lignes d'eau dans les usines de traitement
STANDARDS	Contrôle commande des installations déléguées à l'aide d'automates programmables
D'AUTOMATISMES	Système de supervision locale des installations de production ou
ELOISE et SCOPE	

GEREMI32 @collectivité	traitement Télésurveillance à distance et gestion des alarmes des installations de production ou traitement Mise à disposition de nos clients collectivités via Internet de données issues de notre système d'information : cartographie des réseaux d'eau, suivi de la production et du fonctionnement des installations
---------------------------	---

### 3.3.4 Les ressources matérielles du secteur

Dispositif Eau potable	Installations confiées	
Laboratoire d'analyse		2
Usines de production		15
Stations de pompage / reprise		56
Réservoirs		136

### Moyens

Moyens SAUR Antilles	
Véhicules légers	44
Véhicules type 4x4	14
Véhicule type benne	2
Mini-pelles	1
Pompe épuisement	2
Compresseurs	1
Tronçonneuses	3
Machine à percer en charge	1
Groupe Electrogène mobile	1
Poste de soudure	2
Serveur de supervision	1
Matériel de détection des conduites	1
Corrélateur acoustique	1

Moyens techniques et informatiques propres		
Moyens	Affectés à l'exploitation	Mobilisables
Télégestion et supervision	1 central de supervision en réseau et accessible via micro portable courant 2007	1 responsable informatique industrielle interne à l'entreprise 1 technicien en info .Indus.
Informatique	20 postes informatiques dont accès à la cartographie, supervision et outils d'exploitation en réseau. Logiciels de calculs (modélisation hydraulique des réseaux, simulation de la qualité des eaux, calculs anti bélier, ...)	1 responsable informatique bureautique interne à l'entreprise 1 cartographe interne à l'entreprise 1 ingénieur hydraulicien interne à l'entreprise 2 experts en traitement des eaux internes à l'entreprise
Laboratoire d'analyses	4 dont 3 COFRAC	Usine de Vivé (Martinique) Maurepas (Région Parisienne) Nîmes (Région Méditerranée) Vannes (Région Bretagne)

## 3.4 L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE

### 3.4.1 L'organisation régionale

#### *La permanence de service*

##### *Dispositif d'alerte*

- Pendant l'ouverture des bureaux, les interventions nécessaires à la continuité de service sont assurées par l'ensemble du secteur d'exploitation, relayé si besoin, par les services de SAUR Antilles.
- En dehors de ces horaires, les clients peuvent continuer à composer le n° d'accès à la plate forme clientèle indiqué sur leur facture :
  - ils sont mis en relation avec un responsable de **permanence 24h/24 et 7j/7**.
  - ce dernier déclenche l'intervention d'un agent ayant les compétences pour l'intervention mais peut également faire appel, si besoin, au renfort d'un électromécanicien d'astreinte ou d'un autre agent de terrain.
- L'électromécanicien de permanence peut également recevoir des informations transmises par notre système de télésurveillance (TOPKAPI).

## Les moyens humains

- Le niveau II de permanence
  - reçoit les appels clients ainsi que les appels de télésurveillance
  - coordonne les interventions des niveaux III sur le terrain.
- En cas d'incident majeur (pollution, manque d'eau généralisée, accident...), le niveau II fait appel au **cadre de permanence** de niveau I, qui :
  - mettra en œuvre les dispositions d'urgence
  - assurera la liaison entre l'astreinte locale et les services de l'Etat

## Les moyens technique

- Un standard téléphonique

Depuis mi 2006, ce central permet de donner un **message d'information** paramétrable à distance par l'agent de permanence en cas de perturbation sur le réseau

- Un central de Supervision (TOPKAPI).

Il permet de traiter et prioriser toutes les alarmes et informations en provenance des installations gérées sur les Antilles.

## 3.4.2 L'organisation secteur

### Les moyens humains

- Le secteur du Nord Atlantique, dispose en permanence de :
- 5 agents de niveau III affecté au réseau et aux installations
  - 1 électromécanicien de niveau III

## 3.5 LA DEMARCHE DE MANAGEMENT

### 3.5.1 Démarque Qualité ISO 9001 - 2000

La norme internationale ISO 9001 : 2000 définit les exigences que doit intégrer le Système de Management d'une entreprise pour garantir que la satisfaction des exigences contractuelles, réglementaires et de qualité du produit ou du service soit bien respectée. Ces éléments constituent le fondement de l'organisation et des méthodes de travail de l'entreprise certifiée et assurent que cette dernière s'est également résolument engagée dans un processus d'amélioration continue.

Les apports concrets, pour une collectivité ou un syndicat de communes, de la prise en compte du **management de la qualité** dans les activités de services de l'eau potable, de l'assainissement et des travaux concernent notamment :

- La mise en place des outils de pilotage, contrôle et maintenance des installations et le reporting des informations de l'exploitation,
- La mesure en continu du degré de satisfaction des clients consommateurs (réclamations, enquêtes de satisfaction SOFRES et baromètre annuel), la prise en compte des attentes et besoins des clients décideurs (démarche écoute clients élus, qualitative et quantitative),

- Une information permanente à destination du client consommateur (site internet, plateformes téléphoniques, nombreux points d'accueil de proximité) et de la collectivité (rapport annuel du déléguétaire),
- Une surveillance sanitaire permanente : de l'eau potable : la sécurisation du périmètre des ressources, l'analyse des risques sur le traitement et la distribution et la mise en place des moyens de pilotage et surveillance des points de contrôle critique, interconnexions entre sites isolés ou dépendant d'une ressource unique,
- Le suivi des niveaux de rejet dans le milieu naturel pour l'assainissement avec la mise en œuvre de l'autosurveillance, du diagnostic complet des installations et de leur environnement actif permettant en plus, une évaluation des risques sanitaires en vue de traiter les causes de la contamination bactériologique des eaux littorales et lacustres,
- La mise à disposition de laboratoires de contrôle et de recherche accrédités par le COFRAC selon la norme ISO 17025 : 2005 pour les eaux et les boues et assurant en complément un système d'astreinte pour le suivi des pollutions accidentelles chimiques ou microbiologiques,
- La préservation de la ressource en eau (amélioration des rendements de réseaux, recherche de fuites, inspections vidéo de canalisations, sectorisation du réseau, télérelevé, campagnes d'économies d'eau, mise en place avec les collectivités de chartes de protection de la ressource et des captages),
- Le respect des équilibres naturels (réutilisation des eaux épurées pour des usages spécifiques : arrosage d'espaces verts, de golfs, de terrains de sport) et des boues : production de compost conforme à la norme NFU44-095, mise en place de « technologies douces » de traitement des effluents et des sous-produits.
- La maîtrise des gestions de crises avec une procédure précisant les rôles à tenir, l'organisation d'une cellule de crise à différents niveaux mobilisant les meilleurs experts 7j/7, 24h/24 et la réalisation d'exercices réguliers de sensibilisation permettant de valider les dispositions prévues et d'entraîner les différents acteurs.

SAUR ANTILLES maintient son certificat ISO 9001 version 2000 délivré par l'AFAQ.

Notre engagement dans cette démarche de management, fortement mobilisatrice des compétences, est motivé par notre volonté constante d'amélioration de nos performances et de la qualité de nos prestations en tenant compte de la sécurité des collaborateurs et de notre environnement.

## 4 LE CONTRAT

### 4.1 LES INTERVENANTS

#### 4.1.1 La collectivité

**Nom de la collectivité :** Syndicat des Communes du Nord Atlantique

**Le Maire ou Président :** Monsieur Guy LORDINOT

**Le Directeur :** Madame LUCIEN REINETTE

**Siège :** Quartier DUHAMELIN – 97225 LE MARIGOT

**Téléphone :** 05.96. 53.53.72

**Télécopie :** 05.96. 53.62.97

**e.mail :** [scna@wanadoo.fr](mailto:scna@wanadoo.fr)

#### 4.1.2 Les collectivités adhérentes

<b>Nom de la commune</b>	<b>Nom du (des) délégué(s)</b>	<b>N° téléphone Mairie</b>
AJOUPA BOUILLON (L')		05.96.53.32.22
BASSE POINTE		05.96.78.50.44
GRAND RIVIERE		05.96.55.77.77
GROS MORNE		05.96.67.50.11
LORRAIN (Le)		05.96.53.44.22
MACOUBA		05.96.78.53.68
MARIGOT (Le)		05.96.53.50.09
ROBERT (Le)		05.96.65.10.05
SAINTE MARIE		05.96.69.30.06
TRINITE (La)		05.96.58.20.12

#### 4.1.3 Le service chargé du contrôle

**Organisme :** Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts

**Interlocuteur :** Monsieur R. GAY

**Adresse :** JARDIN DESCLIEUX – 97200 FORT DE FRANCE

**Téléphone :** 05.96.71.20.60

**Télécopie :** 05.96.71.20.39

**e.mail :**

#### 4.1.4 Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

**Interlocuteur :** Monsieur CAMY

**Adresse :** Avenue PASTEUR BP 658 97263 FORT DE FRANCE

**Téléphone :** 05.96.60.60.08

**Télécopie :** 05.96.60.60.12

**e.mail :**

## 4.1.5 L'agence de l'eau

**Nom de l'Agence :** Office Départemental de l'Eau de la Martinique

**L'interlocuteur :** Madame Jeanne DEFOI (Directrice)

**Adresse :** 7 Avenue Condorcet - BP 32 - 97201 Fort-de-France

**Téléphone :** 05.96.48.47.20

**Télécopie :** 05.96.63.23.67

**e.mail :** [ode972@wanadoo.fr](mailto:ode972@wanadoo.fr)

## 4.1.6 Le déléguétaire SAUR

### SMDS

**Directeur Général :** Monsieur V. PONZETTO

**Adresse :** Z.A. Belle Etoile – 97230 SAINTE MARIE

**Téléphone :** 0596 69 54 74

**Télécopie :** 0596 69 30 00

**e.mail :** [yponzett@saur.fr](mailto:yponzett@saur.fr)

## 4.2 LE CONTRAT

Nature du contrat :	Affermage
Date d'effet :	01/07/2007
Durée du contrat :	12 ans
Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) :	30/06/2019

Un nouveau contrat a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007 avec des modifications sensibles des obligations contractuelles.

Du fait de la concomitance sur un même exercice de 2 types de contrats de Délégation de Service, certaines dispositions du nouveau contrat ne pourra réellement s'appliquer qu'à compter de la première année pleine en 2008.

## 4.3 VIE DU CONTRAT

### 4.3.1 Les avenants signés dans l'année

Néant

### 4.3.2 Les avenants

Néant

### 4.3.3 Les clauses de révision atteintes

Sans objet.

## 4.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

### 4.4.1 Les conventions

Il s'agit des engagements devant être repris à l'échéance du contrat pour assurer la continuité de service.

#### 4.4.1.1 *Les conventions de vente d'eau*

Collectivité destinataire	Date de signature	Date d'échéance	Particularités
SICSM	09/06/1981	08/06/2001	Renégociation en cours entre SCNA et SICSM.

#### 4.4.1.2 *Les conventions d'achat d'eau*

Collectivité d'origine	Date de signature	Date d'échéance	Particularités
Conseil Général			Convention non écrite
SICSM	25/06/1997	24/06/2047	Achat d'eau Directoire

#### 4.4.1.3 *Les conventions passées avec les gros consommateurs*

Sans objet.

### 4.4.2 Les biens de reprise

Il s'agit des biens qui appartiennent au déléguétaire et qui doivent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les éléments concernant cet aspect sont repris dans le chapitre « Le Patrimoine du service – Les biens de reprise ».

### 4.4.3 Les engagements liés au personnel

**1<sup>er</sup> cas :** Les conditions d'application des dispositions de l'article L122.12 sont réunies.

Dès lors qu'il y a transfert d'une entité économique autonome disposant des moyens et du personnel spécifiquement affectés à la poursuite de l'activité, les moyens et le personnel sont transférés en application des dispositions du Code du Travail (article L 122-12).

Ces dispositions sont applicables à toutes les entreprises, qu'elles adhèrent ou non à la FP2E. Dans le cas de reprise de l'activité par une collectivité territoriale (retour en régie), le transfert est effectué en application des modalités prévues par l'article 20 de la loi du 26 juillet 2005.

**2<sup>eme</sup> cas :** Les conditions prévues par l'article L 122.12 ne sont pas réunies

#### 2.1. Entreprises de la profession adhérentes à la FP2E.

Dans le cas où les deux entreprises, (l'entreprise cédante et l'entreprise reprenant l'activité) adhèrent à la FP2E, celles-ci ont l'obligation d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 de la Convention Collective de L'Eau et de l'Assainissement qui prévoit le transfert en fin de contrat du personnel spécifiquement affecté à l'activité.

## **2.2. Si l'une des deux entreprises est non adhérente à la FP2E.**

En ce cas, les entreprises concernées ne sont pas tenues d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 précité, mais elles peuvent à leur guise et selon leur intérêt, en accepter ou en demander l'application.

### **4.4.4 Les flux financiers**

A l'issue de l'actuel contrat de délégation, les engagements financiers suivants devront faire l'objet d'un solde :

- Régularisation éventuelle de TVA (sur les investissements de la Collectivité, liés à l'exploitation du service, ayant fait l'objet d'une attestation délivrée par cette dernière),
- Régularisation des surtaxes collectées et reversées, après déduction des impayés éventuels,
- Transfert de propriété des biens de reprise éventuels,
- Régularisation des fonds et programme de renouvellement s'il y a lieu,
- Régularisation de tout autre type d'engagement contractuel spécifique (fond de travaux, fond d'investissement, ...).

## 5 LA GESTION CLIENTELE

### 5.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS

#### 5.1.1 Nombre total de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

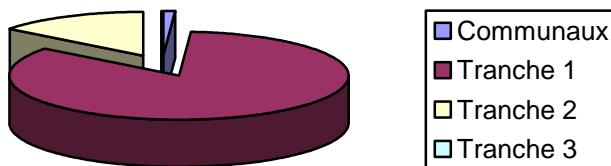
Commune	2006	2007	Evolution N/N-1
BASSE-POINTE	1 670	1 684	0,84 %
GRAND'RIVIERE	369	376	1,90 %
GROS-MORNE	4 162	4 223	1,47 %
L AJOUPA-BOUILLOU	695	700	0,72 %
LA TRINITE	640	658	2,81 %
LE LORRAIN	3 175	3 230	1,73 %
LE MARIGOT	1 527	1 549	1,44 %
LE ROBERT	2 101	2 135	1,62 %
MACOUBA	443	449	1,35 %
SAINTE-MARIE	7 252	7 297	0,62 %
Total de la collectivité	22 034	22 301	1,21 %
Evolution N/N-1	-	1,21 %	

#### 5.1.2 Décomposition par type de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2007	Particuliers et Autres			communaux
		Dont < 200 m3/an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m3/an (tranche 2)	Dont conso > 6000 m3/an (tranche 3)	
BASSE-POINTE	1 684	1 355	325	2	2
GRAND'RIVIERE	376	318	58	0	0
GROS-MORNE	4 223	3 607	577	1	38
L AJOUPA-BOUILLON	700	522	154	1	23
LA TRINITE	658	546	105	0	7
LE LORRAIN	3 230	2 785	408	0	37
LE MARIGOT	1 549	1 339	173	1	36
LE ROBERT	2 135	1 810	312	0	13
MACOUBA	449	319	119	0	11
SAINTE-MARIE	7 297	6 227	1 012	1	57
Total de la collectivité	22 301	18 828	3 243	6	224
Répartition	-	84,43 %	14,54 %	0,03 %	1,00 %

Répartition par type de branchement



## 5.2 NOMBRE DE CONTRATS – ABONNES

Ce tableau présente le nombre de contrats au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2006	2007	Evolution N/N-1
BASSE-POINTE	1 657	1 671	0,84 %
GRAND'RIVIERE	369	376	1,90 %
GROS-MORNE	4 162	4 223	1,47 %
L AJOUPA-BOUILLON	695	700	0,72 %
LA TRINITE	640	658	2,81 %
LE LORRAIN	3 175	3 230	1,73 %
LE MARIGOT	1 527	1 549	1,44 %
LE ROBERT	2 101	2 135	1,62 %
MACOUBA	443	449	1,35 %
SAINTE-MARIE	7 252	7 297	0,62 %
Total de la collectivité	22 021	22 288	1,21 %
Evolution N/N-1	-	1,21 %	

## 5.3 NOMBRE DE CLIENTS

Ce tableau présente le nombre de clients au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2006	2007	Evolution N/N-1
BASSE-POINTE	1 655	1 669	0,85 %
GRAND'RIVIERE	360	367	1,94 %
GROS-MORNE	4 129	4 190	1,48 %
L AJOUPA-BOUILLON	675	680	0,74 %
LA TRINITE	640	658	2,81 %
LE LORRAIN	3 142	3 197	1,75 %
LE MARIGOT	1 497	1 519	1,47 %
LE ROBERT	2 090	2 124	1,63 %
MACOUBA	443	449	1,35 %
SAINTE-MARIE	7 197	7 245	0,67 %
Total de la collectivité	21 828	22 098	1,24%
Evolution N/N-1	-	1,24 %	

## 5.4 LES VOLUMES COMPTABILISES

### 5.4.1 Les volumes consommés hors VEG (Vente d'Eau en Gros)

#### 5.4.1.1 Période de relève des compteurs

Les données de ce chapitre sont extraites sur la période comprise entre la date moyenne de la campagne de relève de l'exercice précédent et celle de cette année soit :

Du 24/10/2006 au 31/10/2007

#### 5.4.1.2 Les volumes consommés par commune hors VEG

Commune	2006	2007	Evolution N/N-1
BASSE-POINTE	271 791	251 077	-7,62 %
GRAND'RIVIERE	47 271	45 777	-3,16 %
GROS-MORNE	555 049	540 389	-2,64 %
L AJOUPA-BOUILLON	117 156	107 816	-7,97 %
LA TRINITE	76 776	73 872	-3,78 %
LE LORRAIN	422 811	385 751	-8,77 %
LE MARIGOT	205 973	191 803	-6,88 %
LE ROBERT	268 048	251 562	-6,15 %
MACOUBA	111 018	88 081	-20,66 %
SAINTE-MARIE	966 609	942 410	-2,50 %
Total de la collectivité	3 042 502	2 878 538	-5,39%
Evolution N/N-1	-	-5,39 %	

#### 5.4.1.3 Les volumes consommés par type de branchement hors VEG

Commune	2007	Particuliers et autres			communaux
		Dont < 200 m3/an	Dont 200 < conso < 6000 m3/an	Dont conso > 6000 m3/an	
BASSE-POINTE	251 077	118 373	103 538	27 402	1 764
GRAND'RIVIERE	45 777	26 719	19 058	0	0
GROS-MORNE	540 389	289 271	182 661	57 172	11 285
L AJOUPA-BOUILLON	107 816	48 535	46 550	8 664	4 067
LA TRINITE	73 872	43 960	29 735	0	177
LE LORRAIN	385 751	229 292	135 586	0	20 873
LE MARIGOT	191 803	111 855	62 146	10 992	6 810
LE ROBERT	251 562	155 238	91 271	0	5 053
MACOUBA	88 081	30 144	38 101	0	19 836
SAINTE-MARIE	942 410	531 132	328 872	7 955	74 451
Total de la collectivité	2 878 538	1 584 519	1 037 518	112 185	144 316
Consommation moyenne par type de branchement	129	84	320	18 698	644

#### 5.4.1.4 Caractéristiques des consommations hors VEG

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre ayant consommé ou non.

Commune	Nb branchements sans consommation		Nb branchements avec consommation
L AJOUPA-BOUILLON	12		688
BASSE-POINTE	56		1 628
GRAND'RIVIERE	11		365
GROS-MORNE	180		4 043
LE LORRAIN	124		3 106
MACOUBA	16		433
LE MARIGOT	56		1 493
LE ROBERT	83		2 052
SAINTE-MARIE	258		7 039
LA TRINITE	31		627
Total de la collectivité	827		21 474

#### 5.4.1.5 Liste détaillée des consommations de plus de 6 000 m3/an hors VEG

Ce tableau présente les clients ayant un branchement dont la consommation est supérieure à 6 000 m3.

Commune	Nom du client	2006	2007	Evolution N / N -1
L AJOUPA-BOUILLON	HAYOT MARCEL	9 839	8 664	-11,94
BASSE-POINTE	HOTEL PLANTATION LEYRITZ	10 783	7 680	-28,78
BASSE-POINTE	STE S.A.R.L.HTION PECOUL	14 657	19 722	34,56
GROS-MORNE	BRANCHEMENTS COMMUNAUX	9 606	9 542	-0,67
GROS-MORNE	ROYAL S.A	39 508	57 172	44,71
LE LORRAIN	Monsieur le Maire de la Ville du LORRAIN	24 584	20 557	-16,38
MACOUBA	ECOLE PRIMAIRE	23 758	12 915	-45,64
LE MARIGOT	FRANCE BETON SAS	11 593	10 992	-5,18
SAINTE-MARIE	BRANCHEMENTS COMMUNAUX	21 169	37 585	77,55
SAINTE-MARIE	DOMAINE DE SAINTE MARIE	7 715	7 955	3,11
SAINTE-MARIE	PISCINE DE SAINTE MARIE	17 945	36 270	102,12
Total de la collectivité		191 157	229 054	19,83 %

#### 5.4.1.6 Spectre des consommations hors VEG

Tranche	Volume consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	129 127	6 020
de 50 à 100 m3	420 875	5 598
de 100 à 150 m3	575 641	4 650
de 150 à 200 m3	466 029	2 697
de 200 à 250 m3	318 299	1 431
de 250 à 300 m3	204 497	751
de 300 à 350 m3	125 538	389
de 350 à 400 m3	80 818	217
de 400 à 450 m3	61 341	145
de 450 à 500 m3	42 944	91
de 500 à 550 m3	30 319	58
de 550 à 600 m3	24 051	42
de 600 à 650 m3	25 078	39
de 650 à 700 m3	20 787	31
de 700 à 750 m3	12 355	17
plus de 750 m3	341 057	128

#### 5.4.2 Les volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés dans les états des décomptes.

### 5.5 ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS

Réclamations récurrentes sur l'année	Nombre en 2006	Nombre en 2007
Facturation / Consommation / Autre	40	7
Facturation / Consommation / Consommation inhabituelle	397	88
Facturation / Consommation / Fuite avant compteur	9	4
Facturation / Facture / Autre	28	3
Facturation / Facture / Délais de réception/Date de paiement	19	2
Facturation / Facture / Facturation assainissement autre	1	-
Facturation / Prix / Autre	2	-
Facturation / Règlement / Autre	152	28
Facturation / Règlement / Modalités paiement du branchemen	1	1
Facturation / Règlement / Prélèvement à tort	9	2
Facturation / Règlement / Relance à tort	82	11
Facturation / Règlement / Retard remboursement	5	-
FACTURATION ENCAISSEMENT / PRELEVEMENT ENCAISSEMENT / Délais réception / date paiement non conforme	-	1
FACTURATION ENCAISSEMENT / PRELEVEMENT ENCAISSEMENT / Erreur / défaut / retard remboursement	-	7
FACTURATION ENCAISSEMENT / PRELEVEMENT ENCAISSEMENT / Erreur prélevement	-	3
FACTURATION ENCAISSEMENT / REDEVANCE / Erreur facturation assainissement	-	1
FACTURATION ENCAISSEMENT / RELANCE / Erreur relance	-	14
FACTURATION ENCAISSEMENT / TARIF / Erreur tarifs eau	-	2
FACTURATION ENCAISSEMENT / VOLUME CONSOMMATION COMPTAGE / Dysfonctionnement Compteur	-	4
FACTURATION ENCAISSEMENT / VOLUME CONSOMMATION COMPTAGE / Erreur estimation	-	6
FACTURATION ENCAISSEMENT / VOLUME CONSOMMATION COMPTAGE / Erreur relevé	-	9
Produit / Assainissement / Autre	5	-
Produit / Assainissement / Odeurs	4	-
Produit / Eau / Autre	8	-
Produit / Eau / Couleurs	12	1
Produit / Eau / Goût chlore	1	-
Produit / Eau / Manque d'eau	94	8
Produit / Eau / Pression	34	7
PRODUIT / EAU POTABLE / Defaut de continuité du service	-	29

PRODUIT / EAU POTABLE / Goût couleur odeur	-	6
PRODUIT / EAU POTABLE / Pression trop faible	-	15
PRODUIT / EAUX USEES / Défaut entretien réseau	-	2
PRODUIT / EAUX USEES / Odeurs	-	10
PRODUIT / EAUX USEES / Réseau bouché	-	1
QUALITE DE SERVICE / COMPORTEMENT CIVILITE / Incivilité accueil physique	-	1
QUALITE DE SERVICE / COMPORTEMENT CIVILITE / Incivilité agent	-	1
QUALITE DE SERVICE / DOMMAGE CAUSE / Branchement fermé à tort	-	1
QUALITE DE SERVICE / DOMMAGE CAUSE / Défaut de réfection voirie	-	1
QUALITE DE SERVICE / DOMMAGE CAUSE / Dommage compteur	-	1
QUALITE DE SERVICE / DOMMAGE CAUSE / Dommage propriété	-	2
QUALITE DE SERVICE / DOMMAGE CAUSE / Fuite regard suite intervention compteur	-	1
QUALITE DE SERVICE / RESPECT DES ENGAGEMENTS / Défaut d'accessibilité du service	-	3
QUALITE DE SERVICE / RESPECT DES ENGAGEMENTS / Défaut d'information	-	1
QUALITE DE SERVICE / RESPECT DES ENGAGEMENTS / Non respect des rendez-vous	-	7
QUALITE DE SERVICE / TRAVAUX / Travaux défectueux	-	3
QUALITE DE SERVICE / TRAVAUX / Travaux non conformes à la demande client	-	1
RECLAMATIONS SUR RECLAMATIONS / RECLAMATION SUR RECLAMATION / Réclamation sur réclamation	-	44
Service / Assainissement / Autre	2	1
Service / Assainissement / Inondations	1	-
Service / Branchements / Autre	83	8
Service / Branchements / Fermeture à tort	4	-
Service / Branchements / Non respect du RDV	3	-
Service / Branchements / Plages de RDV proposées	1	-
Service / Compteurs / Autre	65	18
Service / Compteurs / Fonctionnement du compteur	8	1
Service / Compteurs / Relevé d'index	1	2
Service / Compteurs / Remplacement du compteur sans RDV	4	3
Service / Qualité / Accueil bureau	1	-
Service / Qualité / Accueil téléphonique	3	2
Service / Qualité / Autre	4	-
Service / Qualité / Contact terrain	1	-
Service / Qualité / Délais d'intervention	2	-
Service / Qualité / Finitions	3	-
Service / Qualité / Non respect du RDV	4	-

En 2007, la SMDS a mobilisé son attention sur la définition, et l'enregistrement des réclamations clients.

Ces chiffres ne sont pas encore représentatifs des réclamations existantes, néanmoins la SMDS met en place des actions correctives afin de réduire entre autre les réclamations pour les motifs « défaut de continuité de service » et « réclamations sur réclamations »

## 5.6 LES INDICATEURS DU SERVICE

### 5.6.1 Les indicateurs spécifiques

Indicateurs	1 <sup>er</sup> Trim 2007	2 <sup>eme</sup> Trim 2007	3 <sup>eme</sup> Trim 2007	4 <sup>eme</sup> Trim 2007
% d'abonnés bénéficiant d'un prélèvement automatique	7,7%	7,7%	7,8%	7,9%
% d'abonnés bénéficiant de paiements échelonnés	2,42%	2,42%	2,46%	2,43%

% factures rectificatives réalisées	48%	82%	26%	2%
% factures remises au contentieux	0%	0%	0%	0 %
Volume dégrèvements pour fuites * (m <sup>3</sup> )	13 650	4 523	6 242	1 118

INDICATEURS DE SERVICE	Av-Déc 2007
% demandes écrites répondues sous 8j	57%
% branchements réalisés en 15j	99%
% devis réalisés en 8j	59%

## 5.7 LE PRIX DE L'EAU

### 5.7.1 Le prix de l'eau

Prix applicable au :

01/01/07 pour l'eau potable,  
01/07/07 pour l'eau usée.

#### SAINTE MARIE

Composante eau potable :

- Partie fixe :

	€
• part collectivité :	0,0000      semestriel
• part fermier :	22,7800      semestriel

- Partie variable :

• part collectivité :	0,5500      € / m <sup>3</sup>
• part fermier tranche 1 :	0,9786      € / m <sup>3</sup>
• part fermier tranche 2 :	1,3047      € / m <sup>3</sup>

Composante assainissement :

- Partie fixe :

	€
• part collectivité :	0,0000      semestriel
• part fermier :	15,0600      semestriel

- Partie variable :

• part collectivité :	0,9148      € / m <sup>3</sup>
• part fermier :	0,7420      € / m <sup>3</sup>

La décomposition d'une facture d'assainissement pour une facturation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est la suivante :

- Composante eau potable :

• part collectivité :	66,00      €
• part fermier :	185,82      €

- Composante assainissement :

• part collectivité :	109,78 €
• part fermier :	119,16 €
• Composante taxes et redevances :	
• FNDAE :	2,56 €
• TVA :	10,39 €
• Octroi de Mer	3,21 €
• Redevance prélev. EP	11,28 €
• Total Taxes :	27,44 €
Soit un montant total de :	€ TTC, soit 508,19 : 4,23 €/m³ TTC.

## BASSE POINTE

Composante eau potable :

• Partie fixe :	
• part collectivité :	0,0000 € semestriel
• part fermier :	22,7800 € semestriel
• Partie variable :	
• part collectivité : 0,5500 € / m³	
• part fermier tranche 1 : 0,9786 € / m³	
• part fermier tranche 2 : 1,3047 € / m³	

Composante assainissement :

• Partie fixe :	
• part collectivité :	0,0000 € semestriel
• part fermier :	15,0600 € semestriel
• Partie variable :	
• part collectivité : 0,9148 € / m³	
• part fermier : 0,7420 € / m³	

La décomposition d'une facture d'assainissement pour une facturation annuelle de 120 m³ est la suivante :

• Composante eau potable :	
• part collectivité :	66,00 €
• part fermier :	185,82 €
• Composante assainissement :	
• part collectivité : 109,78 €	
• part fermier : 119,16 €	
• Composante taxes et redevances :	
• FNDAE :	2,56 €
• TVA :	10,39 €
• Octroi de Mer	3,21 €
• Redevance prélev. EP	11,28 €
• Total Taxes :	27,44 €
Soit un montant total de :	€ TTC, soit 508,19 : 4,23 €/m³ TTC.

## LORRAIN

Composante eau potable :

- Partie fixe :

	€	
• part collectivité :	0,0000	semestriel
• part fermier :	22,7800	€ semestriel

- Partie variable :

• part collectivité :	0,5500	€ / m <sup>3</sup>
• part fermier tranche 1 :	0,9786	€ / m <sup>3</sup>
• part fermier tranche 2 :	1,3047	€ / m <sup>3</sup>

Composante assainissement :

- Partie fixe :

	€	
• part collectivité :	0,0000	semestriel
• part fermier :	15,0600	€ semestriel

- Partie variable :

• part collectivité :	0,9148	€ / m <sup>3</sup>
• part fermier :	0,7420	€ / m <sup>3</sup>

La décomposition d'une facture d'assainissement pour une facturation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est la suivante :

- Composante eau potable :

• part collectivité :	66,00	€
• part fermier :	185,82	€

- Composante assainissement :

• part collectivité :	109,78	€
• part fermier :	119,16	€

- Composante taxes et redevances :

• FNDAE :	2,56	€
• TVA :	10,39	€
• Octroi de Mer	3,21	€
• Redevance prélèv. EP	11,28	€
• Total Taxes :	27,44	€

€ TTC, soit  
Soit un montant total de : 508,19 : 4,23 €/m<sup>3</sup> TTC.

## MARIGOT

Composante eau potable :

- Partie fixe :

	€	
• part collectivité :	0,0000	semestriel
• part fermier :	22,7800	€ semestriel

- Partie variable :

• part collectivité :	0,5500	€ / m <sup>3</sup>
• part fermier tranche 1 :	0,9786	€ / m <sup>3</sup>
• part fermier tranche 2 :	1,3047	€ / m <sup>3</sup>

Composante assainissement :

- Partie fixe :

• part collectivité :	0,0000	€
• part fermier :	15,0600	semestriel

- Partie variable :

• part collectivité :	0,9148	€ / m <sup>3</sup>
• part fermier :	0,7420	€ / m <sup>3</sup>

La décomposition d'une facture d'assainissement pour une facturation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est la suivante :

- Composante eau potable :

• part collectivité :	66,00	€
• part fermier :	185,82	€

- Composante assainissement :

• part collectivité :	109,78	€
• part fermier :	119,16	€

- Composante taxes et redevances :

• FNDAE :	2,56	€
• TVA :	10,39	€
• Octroi de Mer	3,21	€
• Redevance prélev. EP	11,28	€
• Total Taxes :	27,44	€

€ TTC, soit  
Soit un montant total de : 508,19 : 4,23 €/m<sup>3</sup> TTC.

## GROS MORNE

Composante eau potable :

- Partie fixe :

• part collectivité :	0,0000	€
• part fermier :	22,7800	semestriel

- Partie variable :

• part collectivité :	0,5500	€ / m <sup>3</sup>
• part fermier tranche 1 :	0,9786	€ / m <sup>3</sup>
• part fermier tranche 2 :	1,3047	€ / m <sup>3</sup>

Composante assainissement :

- Partie fixe :

• part collectivité :	0,0000	€
• part fermier :	15,0600	semestriel

- Partie variable :

- part collectivité : 0,9148 € / m<sup>3</sup>
- part fermier : 0,7420 € / m<sup>3</sup>

La décomposition d'une facture d'assainissement pour une facturation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est la suivante :

- Composante eau potable :

- part collectivité : 66,00 €
- part fermier : 185,82 €

- Composante assainissement :

- part collectivité : 109,78 €
- part fermier : 119,16 €

- Composante taxes et redevances :

- FNDAE : 2,56 €
- TVA : 10,39 €
- Octroi de Mer 3,21 €
- Redevance prélev. EP 11,28 €
- Total Taxes : 27,44 €

€ TTC, soit  
Soit un montant total de : 508,19 : 4,23 €/m<sup>3</sup> TTC.

## TRINITE

Composante eau potable :

- Partie fixe :

- part collectivité : 0,0000 € semestriel
- part fermier : 22,7800 € semestriel

- Partie variable :

- part collectivité : 0,5500 € / m<sup>3</sup>
- part fermier tranche 1 : 0,9786 € / m<sup>3</sup>
- part fermier tranche 2 : 1,3047 € / m<sup>3</sup>

Composante assainissement :

- Partie fixe :

- part collectivité : 0,0000 € semestriel
- part fermier : 15,0600 € semestriel

- Partie variable :

- part collectivité : 0,9148 € / m<sup>3</sup>
- part fermier : 0,7420 € / m<sup>3</sup>

La décomposition d'une facture d'assainissement pour une facturation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est la suivante :

- Composante eau potable :

- part collectivité : 66,00 €
- part fermier : 185,82 €

• Composante assainissement :	• part collectivité : 109,78 €
	• part fermier : 119,16 €
• Composante taxes et redevances :	• FNDAE : 2,56 €
	• TVA : 10,39 €
	• Octroi de Mer 3,21 €
	• Redevance prélev. EP 11,28 €
	• Total Taxes : 27,44 €
	€ TTC, soit
	Soit un montant total de : 508,19 : 4,23 €/m <sup>3</sup> TTC.

## GRAND RIVIERE

Composante eau potable :

• Partie fixe :	• part collectivité : 0,0000 € semestriel
	• part fermier : 22,7800 € semestriel
• Partie variable :	• part collectivité : 0,0000 € / m <sup>3</sup>
	• part fermier tranche 1 : 0,9786 € / m <sup>3</sup>
	• part fermier tranche 2 : 1,3047 € / m <sup>3</sup>

Composante assainissement :

• Partie fixe :	• part collectivité : 0,0000 € semestriel
	• part fermier : 15,0600 € semestriel
• Partie variable :	• part collectivité : 0,9148 € / m <sup>3</sup>
	• part fermier : 0,7420 € / m <sup>3</sup>

La décomposition d'une facture d'assainissement pour une facturation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est la suivante :

• Composante eau potable :	• part collectivité : 0,00 €
	• part fermier : 185,82 €
• Composante assainissement :	• part collectivité : 109,78 €
	• part fermier : 119,16 €
• Composante taxes et redevances :	• FNDAE : 2,56 €
	• TVA : 9,00 €
	• Octroi de Mer 2,37 €
	• Redevance prélev. EP 11,28 €
	• Total Taxes : 25,21 €

# Rapport Annuel du Déléguaire



€ TTC, soit  
Soit un montant total de : 439,96 : 3,67 €/m<sup>3</sup> TTC.

## AJOUPA BOUILLON

Composante eau potable :

- Partie fixe :

• part collectivité :	0,0000	€	semestriel
• part fermier :	22,7800	€	semestriel

- Partie variable :

• part collectivité :	0,5500	€ / m <sup>3</sup>
• part fermier tranche 1 :	0,9786	€ / m <sup>3</sup>
• part fermier tranche 2 :	1,3047	€ / m <sup>3</sup>

Composante assainissement :

- Partie fixe :

• part collectivité :	0,0000	€	semestriel
• part fermier :	15,0600	€	semestriel

- Partie variable :

• part collectivité :	0,9148	€ / m <sup>3</sup>
• part fermier :	0,7420	€ / m <sup>3</sup>

La décomposition d'une facture d'assainissement pour une facturation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est la suivante :

- Composante eau potable :

• part collectivité :	66,00	€
• part fermier :	185,82	€

- Composante assainissement :

• part collectivité :	109,78	€
• part fermier :	119,16	€

- Composante taxes et redevances :

• FNDAE :	2,56	€
• TVA :	10,39	€
• Octroi de Mer	3,21	€
• Redevance prélev. EP	11,28	€
• Total Taxes :	27,44	€

€ TTC, soit  
Soit un montant total de : 508,19 : 4,23 €/m<sup>3</sup> TTC.

## MACOUBA

Composante eau potable :

- Partie fixe :

• part collectivité :	0,0000	€	semestriel
• part fermier :	22,7800	€	

semestriel

- Partie variable :

- part collectivité : 0,5500 € / m<sup>3</sup>
- part fermier tranche 1 : 0,9786 € / m<sup>3</sup>
- part fermier tranche 2 : 1,3047 € / m<sup>3</sup>

Composante assainissement :

- Partie fixe :

- part collectivité : 0,0000 € semestriel
- part fermier : 15,0600 € semestriel

- Partie variable :

- part collectivité : 0,9148 € / m<sup>3</sup>
- part fermier : 0,7420 € / m<sup>3</sup>

La décomposition d'une facture d'assainissement pour une facturation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est la suivante :

- Composante eau potable :

- part collectivité : 66,00 €
- part fermier : 185,82 €

- Composante assainissement :

- part collectivité : 109,78 €
- part fermier : 119,16 €

- Composante taxes et redevances :

- FNDAE : 2,56 €
- TVA : 10,39 €
- Octroi de Mer 3,21 €
- Redevance prélev. EP 11,28 €
- Total Taxes : 27,44 €

Soit un montant total de : 508,19 € TTC, soit 4,23 €/m<sup>3</sup> TTC.

## VERT-PRE

Composante eau potable :

- Partie fixe :

- part collectivité : 0,0000 € semestriel
- part fermier : 22,7800 € semestriel

- Partie variable :

- part collectivité : 0,5500 € / m<sup>3</sup>
- part fermier tranche 1 : 0,9786 € / m<sup>3</sup>
- part fermier tranche 2 : 1,3047 € / m<sup>3</sup>

Composante assainissement :

- Partie fixe :

- part collectivité : 0,0000 € semestriel

• part fermier :	0,0000	€ semestriel
• Partie variable :		
• part collectivité :	0,0000	€ / m3

    • part fermier : 0,0000 € / m3

La décomposition d'une facture d'assainissement pour une facturation annuelle de 120 m3 est la suivante :

• Composante eau potable :	• part collectivité :	66,00	€
	• part fermier :	185,82	€
• Composante assainissement :	• part collectivité :	0,00	€
	• part fermier :	0,00	€
• Composante taxes et redevances :	• FNDAE :	2,56	€
	• TVA :	5,58	€
	• Octroi de Mer	3,21	€
	• Redevance prélev. EP	11,28	€
	• Total Taxes :	22,63	€
	Soit un montant total de :	274,45	€ TTC, soit 2,29 €/m <sup>3</sup> TTC.

## 5.7.2 L'évolution du prix

Commune de BASSE-POINTE

	2006	2007	Evolution N/N-1
Part aep SCNA	109,32 €	66,00 €	-39,63 %
Part aep SMDS	126,44 €	185,82 €	46,96 %
Part eu SCNA	70,18 €	109,78 €	56,44 %
Part eu SMDS	115,84 €	119,16 €	2,87 %
Part taxes	20,04 €	27,44 €	36,92 %
Total	441,81 €	508,20 €	15%
Evolution	-	15 %	

Commune de GRAND'RIVIERE

	2006	2007	Evolution N/N-1
Part aep SCNA	0,00 €	0,00 €	-
Part aep SMDS	180,47 €	185,82 €	2,97 %
Part eu SCNA	10,18 €	109,78 €	978,81 %
Part eu SMDS	115,84 €	119,16 €	2,87 %
Part taxes	11,35 €	25,21 €	122,1 %
Total	317,83 €	439,97 €	38,42%
Evolution	-	38,42%	

Commune de GROS-MORNE

	2006	2007	Evolution N/N-1
Part aep SCNA	66,00 €	66,00 €	0,00 %
Part aep SMDS	180,47 €	185,82 €	2,97 %
Part eu SCNA	58,18 €	109,78 €	88,70 %
Part eu SMDS	115,84 €	119,16 €	2,87 %
Part taxes	14,59 €	27,44 €	88,07%
Total	435,06 €	508,20 €	16,81 %
Evolution	-	16,81 %	

Commune de L AJOUPA-BOUILLON

	2006	2007	Evolution N/N-1
Part aep SCNA	75,84 €	66,00 €	-12,97 %
Part aep SMDS	171,98 €	185,82 €	8,05 %
Part eu SCNA	28,18 €	109,78 €	289,62 %
Part eu SMDS	115,84 €	119,16 €	2,87 %
Part taxes	14,00 €	27,44 €	96,00 %
Total	405,83 €	508,20 €	25,22 %
Evolution	-	25,22 %	

Commune de LA TRINITE

	2006	2007	Evolution N/N-1
Part aep SCNA	66,00 €	66,00 €	0,00 %
Part aep SMDS	180,47 €	185,82 €	2,97 %
Part eu SCNA	30,58 €	109,78 €	259,04 %
Part eu SMDS	115,84 €	119,16 €	2,87 %
Part taxes	14,01 €	27,44 €	95,86 %
Total	406,88 €	508,20 €	24,90 %
Evolution	-	24,90 %	

Commune de LE LORRAIN

## Rapport Annuel du Déléguétaire



	2006	2007	Evolution N/N-1
Part aep SCNA	66,00 €	66,00 €	0,00 %
Part aep SMDS	180,47 €	185,82 €	2,97 %
Part eu SCNA	64,18 €	109,78 €	71,06 %
Part eu SMDS	115,84 €	119,16 €	2,87 %
Part taxes	14,71 €	27,44 €	86,54%
Total	441,19 €	508,20 €	15,19%
Evolution	-	15,19%	

Commune de LE MARIGOT

	2006	2007	Evolution N/N-1
Part aep SCNA	66,00 €	66,00 €	0,00 %
Part aep SMDS	180,47 €	185,82 €	2,97 %
Part eu SCNA	58,18 €	109,78 €	88,70 %
Part eu SMDS	115,84 €	119,16 €	2,87 %
Part taxes	14,59 €	27,44 €	88,07%
Total	435,06 €	508,20 €	16,81%
Evolution	-	16,81%	

Commune de LE ROBERT

	2006	2007	Evolution N/N-1
Part aep SCNA	66,00 €	66,00 €	0,00 %
Part aep SMDS	180,47 €	185,82 €	2,96 %
Part taxes	10,68 €	22,63 €	111,89 %
Total	257,15 €	274,45 €	6,73 %
Evolution	-	6,73 %	

Commune de MACOUBA

	2006	2007	Evolution N/N-1
Part aep SCNA	121,68 €	66,00 €	-45,76 %
Part aep SMDS	112,61 €	185,82 €	65,01 %
Part eu SCNA	4,18 €	109,78 €	2528,83 %
Part eu SMDS	115,84 €	119,16 €	2,87 %
Part taxes	13,04 €	27,44 €	110,43 %
Total	367,35 €	508,20 €	38,34 %
Evolution	-	38,34 %	

Commune de SAINTE-MARIE

	2006	2007	Evolution N/N-1
Part aep SCNA	66,00 €	66,00 €	0,00 %
Part aep SMDS	180,47 €	185,82 €	2,97 %
Part eu SCNA	109,78 €	109,78 €	0,00 %
Part eu SMDS	115,84 €	119,16 €	2,87 %
Part taxes	15,67 €	27,44 €	75,11 %
Total	487,75 €	496,68 €	4,19 %
Evolution	-	4,19 %	

L'augmentation de la part SMDS pour les communes de Basse Pointe, Ajoupa-Bouillon et Macouba résulte de l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 des tarifs SMDS, conformément au contrat de délégation en vigueur sur la totalité du périmètre du SCNA.

## 5.8 SPECIMEN DE FACTURE

# Rapport Annuel du Déléguaire



## Vos Contacts :

**Accueil :** Zone Artisanale Belle Etoile  
97230 SAINTE MARIE  
Lundi au Vendredi 7h45 -12h00 Mardi Jeudi 13h-15h30

**SPECIMEN**  
31 Décembre 2007

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

**Téléphone :** 05 96 69 54 84  
Lu,Ma,Je 7h30-12h 13h-15h30 Me,Ve 7h30-13h30

**Urgence 24h/24 :** 05 96 69 54 74

**Internet :** [www.smds.fr](http://www.smds.fr)

72

## DESTINATAIRE DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

## NOM DU CLIENT

\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**Syndicat des communes du NORD ATLANTIQUE**

Collecte et traitement des eaux usées :

**Syndicat des communes du NORD ATLANTIQUE**

## Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	38,93 €
Consommation TTC	430,55 €
<b>Total facture TTC</b>	<b>469,48 €</b>
	<b>469,48 €</b>

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

SMDS S.A.S.U. au Capital de 50.000 EUR RCS FORT DE FRANCE B 322 078 775 Siège Social Zone Artisanale Belle Etoile 97230 SAINTE MARIE TVA Intracommunautaire n° FR 95 542 080 486  
Conformément à l'article 27 de la loi Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès pour les données vous concernant qui ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de facturation et de règlement. Pour les besoins du service et l'amélioration de celui-ci nous pouvons enregistrer sur nos bases vos numéros de téléphone (liste blanche uniquement). Vous pouvez refuser cet enregistrement en nous adressant un simple courrier à votre point d'accueil client.

# Rapport Annuel du Déléguétaire



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
STE MARIE	000004162	015 mm				120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						120	

<b>SPECIMEN</b>		<b>FACTURE N° Simulation</b>	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Distribution de l'eau</b>	240,33 € HT	<b>245,39 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SMDS	Année 2007						22,78	2,10
Consommation part SCNA	Année 2007			120	0,5500	66,00		2,10
Participation à la préservation de la ressource en eau ODE	Année 2007			120	0,0941	11,29		2,10
Consommation part SMDS	Année 2007		1 à 50	50	0,9786	48,93		2,10
			51 à 120	70	1,3047	91,33		2,10
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>		<b>213,88 € HT</b>	<b>218,38 € TTC</b>	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>	213,88 € HT	<b>218,38 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SMDS	Année 2007						15,06	2,10
Consommation Part SCNA	Année 2007			120	0,9148	109,78		2,10
Consommation Part SMDS	Année 2007			120	0,7420	89,04		2,10
<b>Organismes publics</b>		<b>5,66 € HT</b>	<b>5,71 € TTC</b>	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement
<b>Organismes publics</b>	5,66 € HT	<b>5,71 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	
Taxe sur la Consommation d'Eau	Année 2007				120	0,02134	2,56	
Consommation Droit additionnel à l'Octroi de Mer Taux 1.5%	Année 2007					187,09		2,81
Consommation Octroi de Mer 85 % des montants eau Taux 0%	Année 2007					187,09		0,00
Abonnement Octroi de Mer 85 % des montants eau Taux 0%	Année 2007					19,36		
Abonnement Droit additionnel à l'Octroi de Mer Taux 1.5%	Année 2007					19,36		0,29
<b>Total Facture</b>		<b>469,48 € TTC</b>			HT soumis à TVA : 456,77 €		HT exonéré de TVA : 3,10 €	
					TVA sur les débits : 9,61 €			

## ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

## CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

## ORGANISMES PUBLICS

L'Office De l'Eau est un établissement public départemental qui a pour mission de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

## 5.9 SITE INTERNET SAUR

Saur met à la disposition de ses clients particuliers une agence en ligne, accessible à partir du portail [www.saur.com](http://www.saur.com).

Les clients de SMDS, société filiale de Saur, ont accès à ces mêmes services à partir de l'adresse [www.smds.fr](http://www.smds.fr) où ils sont accueillis, puis redirigés vers le site Saur où ils peuvent créer leur espace client.

### Le site clientèle Saur propose à ses clients une agence en ligne 24 heures sur 24.

L'espace client est mis à jour quotidiennement grâce à une interface sécurisée entre les bases de données clients et le site.

L'internaute peut y effectuer à toute heure les opérations courantes nécessaires à la gestion de son compte et via les formulaires en ligne, contacter directement le service clientèle local concerné par sa demande. Il peut :

- changer son adresse de facturation,
- modifier son e-mail,
- modifier ou communiquer ses coordonnées bancaires,
- modifier son mode de paiement,
- communiquer le relevé de son compteur,
- souscrire à un nouvel abonnement,
- résilier son abonnement en cours,
- demander une fermeture temporaire de branchement,
- demander un devis pour un branchement,
- ou nous écrire, tout simplement.

Dans cet espace client, le client accède aussi à une information personnalisée sur l'eau dans sa commune. Il peut y retrouver :

- la qualité de l'eau dans sa commune,
- une description des installations (station de traitement ou d'assainissement, réseau...),
- les travaux prévus sur la commune (les interruptions de services y sont annoncées),
- des alertes en cas de coupure, de casse de réseaux, de pollution...

Dans les rubriques de « Toute l'info sur l'eau », l'internaute accède à une information détaillée sur les thèmes liés à l'eau :

- des conseils pratiques,
- un espace documentation pour le téléchargement des brochures Saur,
- des réponses aux questions les plus fréquentes,
- l'essentiel pour la préservation de l'eau dans l'environnement,
- les grands thèmes de la qualité de l'eau,
- un simulateur de consommation,
- une série de liens sur le thème de l'eau,
- et aussi un espace pour les enfants, qui y retrouvent les aventures d'Akwa le petit personnage créé par Saur pour les sensibiliser à la protection de l'eau.

Enfin, sous l'onglet « Saur », l'internaute retrouve les coordonnées et implantations de Saur en France.

## 6 LE PATRIMOINE DU SERVICE

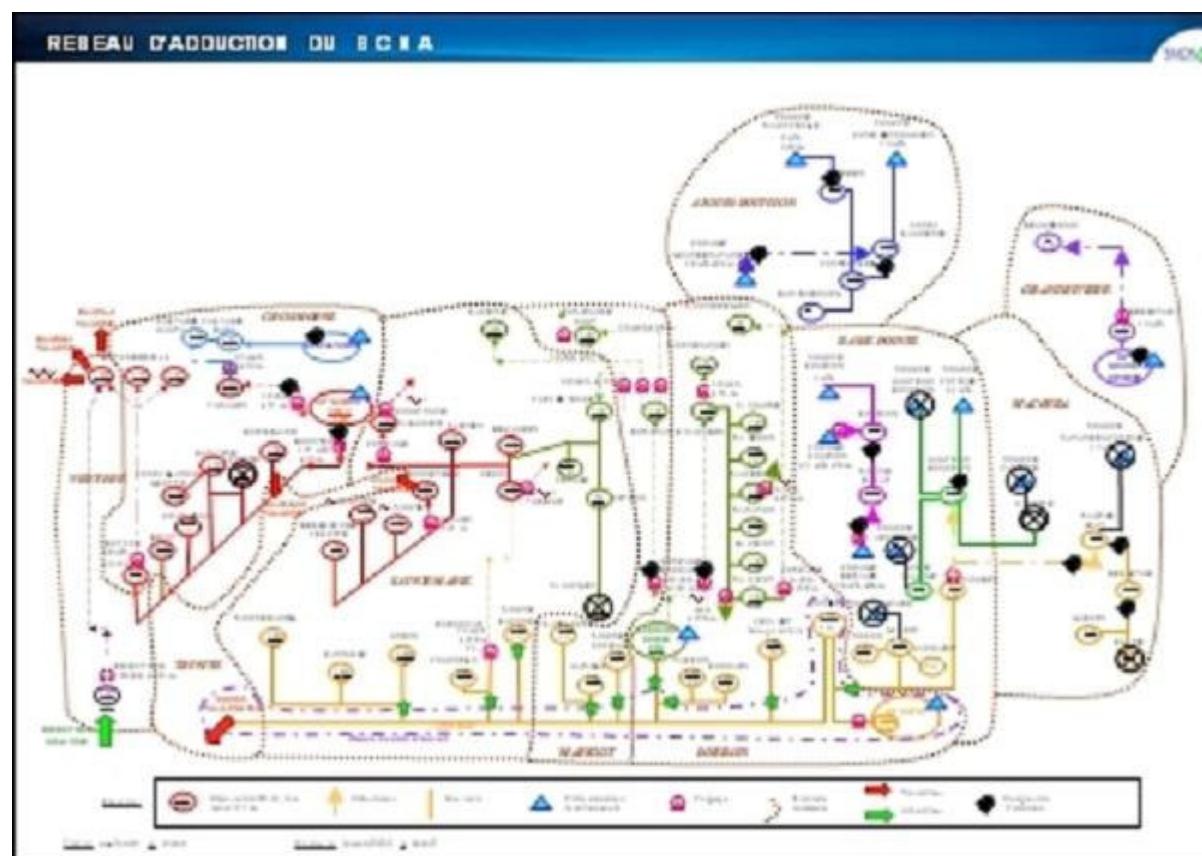
Le patrimoine de service est présenté par installation, ouvrage ou équipement et par type afin d'en avoir une vue synthétique.

On y trouve d'une manière générale les installations de production et/ou de traitement ainsi que les ouvrages de prélèvement de l'eau brute.

Au niveau du réseau de distribution, le détail porte généralement sur les stations de reprise/surpression, les traitements complémentaires éventuels ainsi que sur les châteaux d'eau et réservoirs. Nous trouvons enfin le détail des canalisations, des équipements de réseaux, des branchements et éventuellement des compteurs.

Le détail, équipement par équipement, est fourni en annexe 1.

### 6.1 LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT



## 6.2 LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

### 6.2.1 Les installations de production

#### Station EP EDEN (Ajoupa Bouillon)

Date de mise en service	1997
Capacité nominale	8 m3/h
Nature de l'Eau	Souterraine : Source
Provenance de l'Eau	Source Max Cécile
Type Filière	Traitement de désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON

#### STATION EP MORNE BALAI (Basse-Pointe)

Date de mise en service	2007
Capacité nominale	10 m3/h
Nature de l'Eau	Souterraine : Source
Provenance de l'Eau	Source Potiche
Type Filière	Traitement de désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON

#### STATION EP HAUTEUR BOURDON (Basse-Pointe)

Date de mise en service	1977
Capacité nominale	10 m3/h
Nature de l'Eau	Souterraine : Source
Provenance de l'Eau	Source Potiche
Type Filière	Traitement de désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON

#### STATION EP CROIX LAURENCE (Ajoupa-Bouillon)

Date de mise en service	1967
Capacité nominale	10 m3/h
Nature de l'Eau	Souterraine : Source
Provenance de l'Eau	Source Fond des Sources et Forage Demarre
Type Filière	Traitement de désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON

#### Station EP BELLEVUE (Grand Riviere)

Date de mise en service	1965
Capacité nominale	14 m3/h
Nature de l'Eau	Superficielle: Rivière
Provenance de l'Eau	Rivière Grand Rivière
Type Filière	Traitement physique simple et désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI

Groupe électrogène  NON

## Station EP de LORRAIN (Lorrain)

Date de mise en service	1963
Capacité nominale	200 m3/h
Nature de l'Eau	Superficielle: Rivière
Provenance de l'Eau	Rivière du Lorrain
Type Filière	Traitement physico-chimique et désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	OUI

Station EP de CALVAIRE (Gros Morne)

Date de mise en service	1977
Capacité nominale	29 m3/h
Nature de l'Eau	Superficielle: Rivière
Provenance de l'Eau	Rivière Gommier
Type Filière	Traitement physique simple et désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON

Station EP de GALION (Gros Morne)

Date de mise en service	1963
Capacité nominale	217 m3/h
Nature de l'Eau	Superficielle: Rivière
Provenance de l'Eau	Riv. Gommier, Verrier, Galion
Type Filière	Traitement physico-chimique et désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	OUI

### **6.2.1.1 La situation des installations de production vis-à-vis de la réglementation**

## Traitement des eaux de lavage : autorisation de rejet

Installation	Rejet soumis à	Statut	Date
STATION EP HAUTEUR BOURDON (Basse-Pointe)	Sans Objet	-	-
STATION EP MORNE BALAI (Basse-Pointe)	Soumis à autorisation	Aucune action	-
Station EP BELLEVUE (Grand Riviere)	Soumis à autorisation	Aucune action	-
STATION EP CROIX LAURENCE (Ajoupa-Bouillon)	Sans Objet	-	-
Station EP de CALVAIRE (Gros Morne)	Soumis à autorisation	Aucune action	-
Station EP de GALION (Gros Morne)	Sans Objet	Aucune action	-
Station EP de LORRAIN (Lorrain)	Soumis à autorisation	Aucune action	-
Station EP EDEN	Sans Objet	-	-

Aucune action relative aux autorisations de rejet n'est actuellement engagée.

## 6.2.2 Les ouvrages de prélèvement d'eau brute

Forage DEMARE (Basse-Pointe) \ Forage DEMARE

Date de mise en service 01/01/1977  
Capacité nominale 18 m3/h

## Forage Louison (Basse Pointe) \ Forage LOUISON (Basse-Pointe)

Date de mise en service -  
Capacité nominale -

## Prise en Rivière GRAND RIVIERE \ Prise en rivière GRAND RIVIERE

Date de mise en service 31/12/1965  
Capacité nominale 14.4 m3/h

## Source FOND DES SOURCES (Ajoupa-Bouillon) \ Captage Fond des Sources (Ajoupa-Bouillon)

Date de mise en service 01/01/1967  
Capacité nominale 14 m3/h

## Source MARC CECILE (Ajoupa-Bouillon) \ Captage MARC CECILE

Date de mise en service 01/01/1970  
Capacité nominale 9 m3/h

## Station EP de CALVAIRE (Gros Morne) \ Prise d'eau Bras Gomier - Rivière du Galion

Date de mise en service 01/01/1977  
Capacité nominale 29 m3/h

## Station EP de GALION (Gros Morne) \ Prise en Rivière Confluence bras Gomier&Verrier - rivière du Galion

Date de mise en service 01/01/1963  
Capacité nominale 76 m3/h

## Station EP de GALION (Gros Morne) \ Prise en rivière GOMMIER

Date de mise en service 01/01/1963  
Capacité nominale 83 m3/h

## Station EP de GALION (Gros Morne) \ Prise en rivière VERRIER

Date de mise en service 01/01/1963  
Capacité nominale 82 m3/h

## Station EP de LORRAIN (Lorrain) \ Prise d'eau rivière du Lorrain

Date de mise en service 31/12/1963  
 Capacité nominale 200 m3/h

## Station pompage de GRANDE SAVANE (Ajoupa-Bouillon) \ Forage GRANDE SAVANE

Date de mise en service 01/12/1992  
 Capacité nominale 18 m3/h

### 6.2.2.1 *La situation des ouvrages de prélèvements vis-à-vis de la réglementation*

#### Autorisation de prélèvement et périmètre de protection

Ouvrage	Autorisation de prélèvement	Débit autorisé	Date du rapport hydrologique
Forage DEMARE (Basse-Pointe) \ Forage DEMARE	Aucune action	0	-
Forage Louison (Basse Pointe) \ Forage LOUISON (Basse-Pointe)	Aucune action	0	-
Prise en Rivière GRAND RIVIERE \ Prise en rivière GRAND RIVIERE	Aucune action	0	-
Source FOND DES SOURCES (Ajoupa-Bouillon) \ Captage Fond des Sources (Ajoupa-Bouillon)	Aucune action	0	-
Source MARC CECILE (Ajoupa-Bouillon) \ Captage MARC CECILE	Aucune action	0	-
Station EP de CALVAIRE (Gros Morne) \ Prise d'eau Bras Gomier - Rivière du Galion	Aucune action	0	25/07/2000
Station EP de GALION (Gros Morne) \ Prise en Rivière Confluence bras Gomier&Verrier - rivière du Galion	Demande en cours	0	25/07/2000
Station EP de GALION (Gros Morne) \ Prise en rivière GOMMIER	Demande en cours	0	25/07/2000
Station EP de GALION (Gros Morne) \ Prise en rivière VERRIER	Demande en cours	0	25/07/2000
Station EP de LORRAIN (Lorrain) \ Prise d'eau rivière du	Demande en cours	0	25/07/2000

Lorrain			
Station pompage de GRANDE SAVANE (Ajoupa-Bouillon) \ Forage GRANDE SAVANE	Aucune action	0	-

## 6.3 LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU

### 6.3.1 Les stations de surpression et de reprise

## Description des stations de surpression et reprise

Désignation	Lieu	Débit nominal m <sup>3</sup> /h	HMT en mCE	Télésurveillan ce	Groupe électrogène
Surpresseur CROIX LAURENCE	L AJOUPA-BOUILLON	0	0	OUI	NON
Surpresseur Calvaire 2 dit Calvaire Haut	GROS-MORNE	0	0	OUI	NON
Station Pompage LOUISON	BASSE-POINTE	3	50	OUI	NON
Pompage BELLEVUE	GRAND'RIVIERE	10	127	OUI	NON
STATION POMPAGE MORNE CAPOT	LE LORRAIN	7	107	OUI	OUI
STATION POMPAGE TAMARIN - CALVAIRE	GROS-MORNE	45	94	OUI	NON
SURPRESSEUR DE BEZAUDIN (Sainte Marie)	SAINTE-MARIE	0	0	OUI	OUI
SURPRESSEUR PAIN DE SUCRE	SAINTE-MARIE	6	281	OUI	OUI
SURPRESSEUR BON REPOS	LE LORRAIN	6	75	OUI	OUI
SURPRESSEUR MORNE SAVON	LE LORRAIN	5	75	OUI	OUI
SURPRESSEUR MORNE JACQUES	LE LORRAIN	6	49	OUI	OUI
SURPRESSEUR BONNEVILLE	SAINTE-MARIE	6	31	OUI	NON
Station pompage de CARABIN à MORNE JACQUES (Lorrain)	LE LORRAIN	30	76	OUI	OUI
Station pompage d' EUDORCAIT (Sainte Marie)	SAINTE-MARIE	72	210	OUI	NON
Station pompage de VERT PRE (Le Robert)	LE ROBERT	60	120	OUI	OUI
Station pompage de PAIN DE SUCRE LA FERME DOMI HT	LE MARIGOT	0	0	OUI	OUI
Surpresseur de DOMINANTE HAUT (Marigot)	LE MARIGOT	6	36	OUI	NON
Station pompage de BEZAUDIN (Sainte Marie)	SAINTE-MARIE	6	49	OUI	OUI
Station pompage de ST LAURENT (Sainte Marie)	SAINTE-MARIE	12	56	OUI	OUI
SURPRESSEUR DE SPOURTOUNE (Sainte Marie)	SAINTE-MARIE	6	90	OUI	NON
SURPRESSEUR THEBAULT (Sainte	SAINTE-MARIE	6	64	OUI	NON

Marie)					
Station pompage de BONNEVILLE (BON AIR) (Sainte Marie)	SAINTE-MARIE	25	80	OUI	OUI
Station pompage de Directoire (Robert)	LE ROBERT	100	230	OUI	NON
Station pompage de GRANDE SAVANE (Ajoupa-Bouillon)	L AJOUPA-BOUILLON	18	144	OUI	NON
Station pompage de MOUBIN (Basse Pointe)	BASSE-POINTE	45	280	OUI	NON
Station pompage de MORNE BALAI	BASSE-POINTE	0	0	NON	NON

## 6.4 LES OUVRAGES DE STOCKAGE

### 6.4.1 Châteaux d'eau et Réservoirs

# Rapport Annuel du Déléguétaire



## Description des châteaux d'eau et de réservoirs

Désignation	Volume en m3	Cote trop plein	Cote sol	Cote radier	Télésurveillance
Réservoir de VERT PRE 1 & 2 (Gros Morne) \ Réservoir VERT PRE 2	350	333	-	330	OUI
Station EP EDEN (Ajoupa Bouillon) \ Réservoir EDEN	50	-	-	-	OUI
Réservoir de VALLON (Lorrain) \ Réservoir Vallon	100	91	-	88	OUI
Réservoir de MORNE SAVON (Lorrain) \ Réservoir Morne Savon	400	279	-	276	OUI
Réservoir de CE CET (Lorrain) \ Réservoir CE CET	300	99	-	97	OUI
Réservoir de MORNE CERON (Lorrain) \ Réservoir MORNE CERON	300	266	-	260	OUI
Réservoir de CROISEE 4 (Lorrain) \ Réservoir CROISEE QUATRE	200	294	-	293	OUI
Réservoir de MORNE JACQUES (Lorrain) \ Réservoir MORNE JACQUES	200	385	-	381	OUI
Réservoir de CARABIN (Lorrain) \ Réservoir CARABIN	700	306	-	301	OUI
Réservoir de BON REPOS (Lorrain) \ Réservoir BON REPOS	300	234	-	231	OUI
Réservoir de MACEDOINE (Lorrain) \ Réservoir MACEDOINE	200	161	-	157	OUI
Réservoir de PLATEFORME (Marigot) \ Réservoir Plateforme	200	122	-	118	OUI
Réservoir de PAIN DE SUCRE (Sainte Marie) \ Réservoir Pain de Sucre	500	289	-	282	OUI
Réservoir de BONNEVILLE (Sainte Marie) \ Réservoir de Bonneville	400	285	-	283	OUI
Bâche BEAUSEJOUR \ Bâche BEAUSEJOUR	8	219	216	214	NON
Station EP de HAUTEUR BOURDON (Basse-Pointe) \ Réservoir HAUTEUR BOURDON	200	-	-	350	OUI
Réservoir de GRADIS (Basse-Pointe) \ Réservoir GRADIS	300	-	-	87	NON
Réservoir de MORNE BALAI (Basse-Pointe) \ Réservoir MORNE BALAI	400	-	-	342	OUI
Réservoir de AKR (Basse Pointe) \ Réservoir AKR	0	-	-	54	NON
Réservoir de SOCCO (Basse Pointe) \ Réservoir SOCCO	500	-	-	77	NON
Réservoir de GUERIN (Macouba) \ Réservoir GUERIN	50	-	-	-	NON
Réservoir de POSTE de POLICE (Ajoupa-Bouillon)	150	-	-	275	NON

# Rapport Annuel du Déléguétaire



\ Reservoir POSTE POLICE					
Réservoir de BAS du BOURG (Ajoupa-Bouillon) \ Reservoir Bas du Bourg	6	-	-	-	NON
Réservoir de FOURNIOL (Sainte Marie) \ Reservoir FOURNIOL	200	56	-	54	OUI
Réservoir de PEROU (Sainte Marie) \ Reservoir PEROU	500	261	-	257	OUI
Réservoir de DOMINANTE (Marigot) \ Réservoir DOMINANTE	300	295	-	292	OUI
Réservoir de ST JACQUES (Sainte Marie) \ Reservoir St Jacques	300	73	-	71	OUI
Réservoir de CITRON (Sainte Marie) \ Reservoir Citron	50	246	-	245	OUI
Réservoir de RECALE (Sainte Marie) \ Reservoir Recule	200	260	-	257	OUI
Réservoir de LA FERME (Sainte Marie) \ Reservoir la Ferme	400	372	-	369	OUI
Réservoir de VERT PRE 3 (Robert) \ Reservoir Vert Pre 3	1 000	335	-	330	OUI
Réservoir de LASSALLE (Sainte Marie) \ Reservoir Lassalle	1 000	59	-	54	OUI
Réservoir de l' UNION (Sainte Marie) \ Reservoir Union	1 000	74	-	66	OUI
Réservoir de MORNE DANIEL (Sainte Marie) \ Reservoir Morne Daniel	200	96	-	94	OUI
Réservoir de DERRIERE MORNE 1 (Sainte Marie) \ Reservoir Derriere Morne 1	100	176	-	174	OUI
Réservoir de DERRIERE MORNE 2 (Sainte Marie) \ Reservoir Derriere Morne 2	300	186	-	183	OUI
Réservoir du LORRAIN (Bourg Lorrain) \ Reservoir Lorrain	400	54	-	51	OUI
Réservoir de DOMINANTE HAUT (Marigot) \ Reservoir Dominante Haut	100	354	-	352	OUI
Réservoir de BEZAUDIN (Sainte Marie) \ Reservoir Bezaudin	400	251	-	247	OUI
Réservoir de MORNE DES ESSES (Sainte Marie) \ Reservoir Morne des Esses	550	268	-	263	OUI
Réservoir de ST LAURENT (Sainte Marie) \ Reservoir St Laurent	400	300	-	295	OUI
Réservoir de LA CROIX (Sainte Marie) \ Reservoir La Croix	200	117	-	115	OUI
Réservoir de DUHAMELIN (Marigot) \ Reservoir Duhamelin	200	54	-	52	OUI
Réservoir de Morne Capot	400	274	-	271	OUI

(Lorrain) \ Reservoir MORNE CAPOT					
Réservoir de MORNE DEGRAS (Lorrain) \ Reservoir MORNE DEGRAS	50	355	-	352	OUI
Réservoir de GLOTTIN (Gros Morne) \ Reservoir GLOTTIN	250	233	-	230	OUI
Réservoir de TAMARIN (Gros Morne) \ Reservoir TAMARIN	200	373	-	371	OUI
Réservoir de FRAICHEUR (Gros Morne) \ Reservoir FRAICHEUR	200	219	-	217	OUI
Réservoir de DUMAINE (Gros Morne) \ Reservoir DUMAINE	700	275	-	272	OUI
Réservoir de BIROT (Gros Morne) \ Reservoir BIROT	200	228	-	224	OUI
Réservoir de BOIS LEZARD (Gros Morne) \ Reservoir BOIS-LEZARD	200	291	-	287	OUI
Station EP de CALVAIRE (Gros Morne) \ Reservoir de CALVAIRE	300	409	-	406	OUI
Réservoir de BELLE ETOILE (Sainte Marie) \ Reservoir Belle Etoile	50	174	-	173	OUI
Réservoir de VERT PRE 1 & 2 (Gros Morne) \ Reservoir Vert Pré 1	300	333	-	330	OUI
Station pompage de BEZAUDIN (Sainte Marie) \ Reservoir Bezaudin	0	-	-	-	OUI
Reservoir Calvaire 2 dit Calvaire Haut (Gros Morne) \ Reservoir CALVAIRE 2	300	418	-	415	OUI
Station EP CROIX LAURENCE (Ajoupa-Bouillon) \ Réservoir CROIX LAURENCE	100	-	-	357	OUI
Réservoir de MAITRE JEAN (Macouba) \ RESERVOIR MAITRE JEAN	50	-	-	-	OUI
Reservoir MORNE ROSEAU (Marigot) \ Reservoir MORNE ROSEAU	500	121	-	117	OUI
Station EP BELLEVUE (Grand Riviere) \ Réservoir BELLEVUE	200	53	50	50	OUI

## 6.5 LE RESEAU

### 6.5.1 Les canalisations

#### 6.5.1.1 Linéaire de canalisation par diamètre et par matériaux

Descriptif des canalisations d'adduction existantes

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Matériaux	Diamètre (mm)	Linéaire total (ml)
Acier	33	864
Acier	40	980
Acier	50	100
Fonte	40	23
Fonte	60	11 972
Fonte	80	12 255
Fonte	100	22 678
Fonte	125	18 743
Fonte	150	18 086
Fonte	175	600
Fonte	200	23 937
Fonte	225	651
Fonte	250	10 396
Fonte	300	3 188
Fonte	800	20 864
Inconnue	0	55 527
Polyéthylène	40	287
Polyéthylène	50	1 143
Polyéthylène	63	6 140
Polyéthylène	75	963
Polyéthylène	90	1 274
Polyéthylène	110	164
Polyéthylène	125	311
Polyéthylène	160	316
Pvc	20	22
Pvc	32	677
Pvc	40	1 373
Pvc	50	43 793
Pvc	63	54 797
Pvc	75	51 463
Pvc	80	8
Pvc	90	29 739
Pvc	110	123 827
Pvc	125	42 371
Pvc	140	1 433
Pvc	150	1 724
Pvc	160	10 921
Pvc	200	1 116
Pvc	250	1 030
Total		575 756

Acier	33	864
Acier	40	980
Acier	50	100
Fonte	40	23
Fonte	60	11 972
Fonte	80	12 255
Fonte	100	22 678
Fonte	125	18 743
Fonte	150	18 086
Fonte	175	600
Fonte	200	23 937
Fonte	225	651
Fonte	250	10 396
Fonte	300	3 188
Fonte	800	20 864
Inconnue	0	55 527
Polyethylene	40	287
Polyethylene	50	1 143
Polyethylene	63	6 140
Polyethylene	75	963
Polyethylene	90	1 274
Polyethylene	110	164
Polyethylene	125	311
Polyethylene	160	316
Pvc	20	22
Pvc	32	677
Pvc	40	1 373
Pvc	50	43 793
Pvc	63	54 797
Pvc	75	51 463
Pvc	80	8
Pvc	90	29 739
Pvc	110	123 827
Pvc	125	42 371
Pvc	140	1 433
Pvc	150	1 724
Pvc	160	10 921
Pvc	200	1 116
Pvc	250	1 030
<b>Total</b>		<b>575 756</b>

Un détail par commune est fourni en annexe.

## 6.5.2 Les équipements de réseau

Descriptif des organes hydrauliques du réseau

Désignation	nombre
Boite a boues	24
Borne fontaine	1
Bouche d'incendie	274
Clapet	4
Compteur	59
Plaque d'extremite	26
Poteau d'incendie	95
Regulateur / Reducteur	127
Stabilisateur d'écoulement	21
Vanne / Robinet	1481
Ventouse	251
Vidange / Purge	592

Tous les compteurs de sectorisation ne sont pas encore saisis dans l'outil.

### 6.5.3 Les branchements

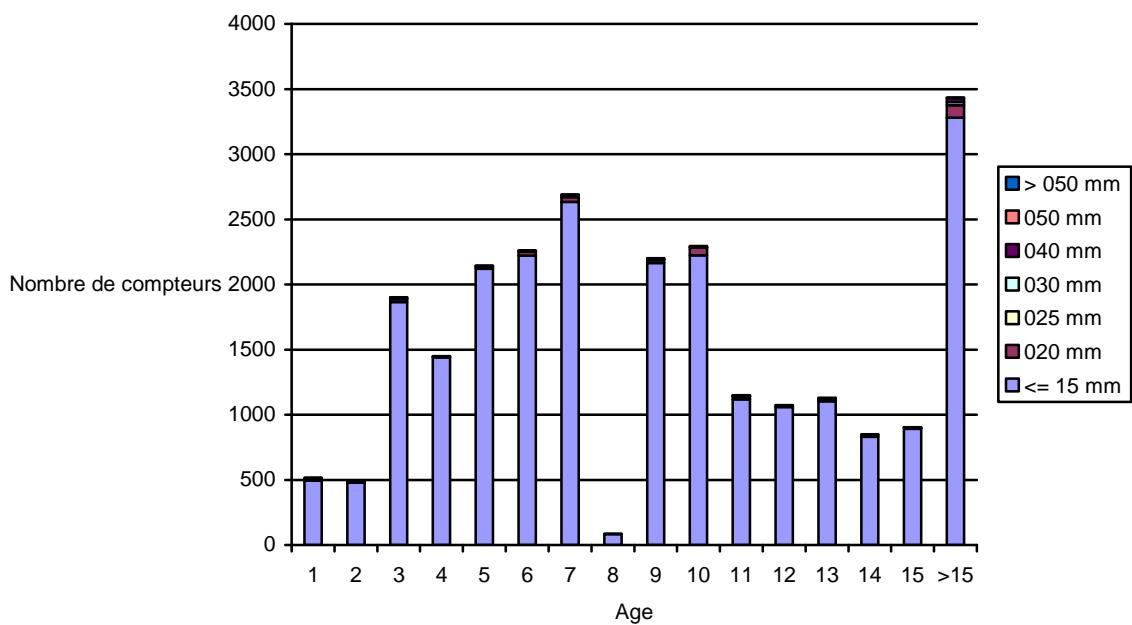
Cf. § 5.1.

### 6.5.4 Les compteurs

#### 6.5.4.1 Répartition par âge et par diamètre

Diamètre nominal	<=15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	>50 mm	Total
Age								
1	495	11	0	8	1	0	0	515
2	479	3	0	1	3	0	0	486
3	1 866	22	0	3	8	0	3	1 902
4	1 441	7	0	2	0	0	0	1 450
5	2 120	17	0	3	4	0	2	2 146
6	2 222	28	1	6	2	0	1	2 260
7	2 633	38	1	8	5	1	5	2 691
8	84	3	0	0	0	0	0	87
9	2 165	21	0	7	7	0	1	2 201
10	2 224	58	0	6	8	0	0	2 296
11	1 118	22	0	2	6	0	2	1 150
12	1 060	11	0	1	1	0	1	1 074
13	1 102	17	0	4	3	0	4	1 130
14	831	14	0	4	1	0	0	850
15	891	9	0	2	1	0	1	904
>15	3 281	96	0	23	31	0	4	3 435
Total par diamètre	24 012	377	2	80	81	1	24	24 577

Répartition des compteurs par âge et par diamètre



## 6.6 LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Au cours de l'exercice considéré, il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au déléguétaire, ou du fait du déléguétaire.

## 6.7 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE

### 6.7.1 Mise en sécurité des ouvrages

LE LORRAIN :

SITE : USINE LORRAIN

EVALUATION DES RISQUES				PREVENTION
Identification des risques	Actions dangereuses	Dangers ou facteurs de risques	Causes	Actions à mettre en place
Risque lié à la manutention manuelle	Manutention des sacs de réactifs	Problème dorso lombaire	Absence de matériel de levage	Pose d'un dispositif de levage des sacs
Risque chute de hauteur	Intervention dans la fosse d'arrivée d'eau brute	Chute	Echelle hors norme	Equipement de l'échelle d'une canne télescopique
	Intervention sur filtres à sable	Chute	pas de garde corps, échelle hors norme	Pose de garde corps, échelle réglementaire
	Intervention sur décanteurs	Chute, noyade	pas de garde corps, échelle hors norme,	équipement du décanteur d'un point fixe central

SITE: BACHE DU LORRAIN

EVALUATION DES RISQUES				PREVENTION
Identification des risques	Actions dangereuses	Dangers ou facteurs de risques	Causes	Actions à mettre en place
Risque de chute de hauteur	Intervention dans réservoir	Chute, noyade	Pas d'échelle avec crinoline+crosse télescopique Pas de système de maintien contre risque de fermeture du couvercle	Pose d'une échelle avec crinoline+crosse télescopique Pose d'un système de blocage du couvercle
Risque lié à la manutention manuelle	Manutention du couvercle	Problème dorso lombaire	Couvercle du dôme trop lourd	Mise en place d'un couvercle en alliage léger avec dispositif de maintien

SITE : PRISE EN RIVIERE LORRAIN

EVALUATION DES RISQUES				PREVENTION
Identification des risques	Actions dangereuses	Dangers ou facteurs de risques	Causes	Actions à mettre en place
Risque chute de hauteur	Intervention dans la fosse de départ eau brute	Chute	pas de protection	Pose de garde corps

LE GALION :

# Rapport Annuel du Déléguétaire



## SITE : USINE DU GALION

EVALUATION DES RISQUES				PREVENTION
Identification des risques	Actions dangereuses	Dangers ou facteurs de risques	Causes	Actions à mettre en place
Risque lié à la manutention manuelle	Manutention des sacs de réactifs	Problème dorso lombaire	Absence de matériels de levage(rail de manutention)	Pose d'un dispositif de levage des sacs
Risque chute de hauteur	Intervention dans la fosse d'arrivée d'eau brute Intervention sur filtres à sable Intervention sur décanteurs	Chute Chute Chute, noyade	Echelle hors norme pas de garde corps, échelle hors norme pas de garde corps, échelle hors norme,	Equipement de l'échelle d'une canne télescopique Pose de garde corps, échelle réglementaire Equipement du décanteur d'un point fixe central,

## SITE : BACHE DU GALION

Unité de travail	Production	EVALUATION DES RISQUES				PREVENTION
Identification des risques	Actions dangereuses	Dangers ou facteurs de risques	Causes	Actions à mettre en place		
Risque de chute de hauteur	Intervention dans réservoir	Chute, noyade	Pas d'échelle réglementaire Pas de protection Pas de système de maintien contre risque de fermeture du couvercle	Pose d'une échelle avec crinoline+crosse télescopique Pose garde corps périphérique ou pose d'un point d'ancrage Pose d'un système de blocage du couvercle		
Risque lié à la manutention manuelle	Manutention du couvercle	Problème dorso-lombaire	Couvercle du dôme trop lourd	Mise en place d'un couvercle en alliage léger avec dispositif de maintien		

## SITE : PRISE EN RIVIERE GALION

EVALUATION DES RISQUES				PREVENTION
Identification des risques	Actions dangereuses	Dangers ou facteurs de risques	Causes	Actions à mettre en place
Risque chute de hauteur	Intervention sur la prise en rivière Intervention dans la fosse de départ eau brute	Chute, noyade Chute	Pas de protection pas de protection	Pose d'une ligne de vie, Pose de garde corps
Risque de chute	Intervention pompage en rivière	Chute, Noyade	pas de protection	Aménager la prise en rivière

GRAND RIVIERE :

## SITE : USINE DE GRAND RIVIERE

EVALUATION DES RISQUES				PREVENTION
Identification des risques	Actions dangereuses	Dangers ou facteurs de risques	Causes	Actions à mettre en place
Risque de chute de plain pied	Accès à l'usine	Chute	Escalier sans rampes	Pose d'une rampe

## SITE : PRISE EN RIVIERE GRAND-RIVIERE

EVALUATION DES RISQUES				PREVENTION
Identification des risques	Actions dangereuses	Dangers ou facteurs de risques	Causes	Actions à mettre en place
Risque chute de hauteur	Intervention sur la prise en rivière Intervention dans la fosse de départ eau brute	Chute, noyade Chute	Pas de protection pas de protection	Pose d'une ligne de vie, Pose de garde corps

GROS MORNE :

**SITE : PRISE EN RIVIERE CALVAIRE**

EVALUATION DES RISQUES			PREVENTION	
Identification des risques	Actions dangereuses	Dangers ou facteurs de risques	Causes	Actions à mettre en place
Risque chute de hauteur	Intervention sur la prise en rivière Intervention dans la fosse de départ eau brute	Chute, noyade Chute	Pas de protection pas de protection	Pose d'une ligne de vie, Pose de garde corps

## 6.8 LES BIENS DE REPRISE

Les biens de reprise sont les biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être éventuellement repris à leur valeur par la Collectivité en cas de changement de Déléguétaire.

### 6.8.1 Les compteurs appartenant au déléguétaire

Diamètre nominal	<=15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	>50 mm	Total
Age								
1	495	11	0	8	1	0	0	515
2	479	3	0	1	3	0	0	486
3	1 866	22	0	3	8	0	3	1 902
4	1 441	7	0	2	0	0	0	1 450
5	2 120	17	0	3	4	0	2	2 146
6	2 222	28	1	6	2	0	1	2 260
7	2 633	38	1	8	5	1	5	2 691
8	84	3	0	0	0	0	0	87
9	2 165	21	0	7	7	0	1	2 201
10	2 224	58	0	6	8	0	0	2 296
11	1 118	22	0	2	6	0	2	1 150
12	1 060	11	0	1	1	0	1	1 074
13	1 102	17	0	4	3	0	4	1 130
14	831	14	0	4	1	0	0	850
15	891	9	0	2	1	0	1	904
>15	3 281	96	0	23	31	0	4	3 435
Total par diamètre	24 012	377	2	80	81	1	24	24 577

### 6.8.2 Les autres biens de reprise

Les biens de reprise identifiés sont :

LOCALISATION	DESCRIPTION DE L'EQUIPEMENT	DATE DE POSE
Station pompage de GRANDE SAVANE (Ajoupa-Bouillon)	Satellite	01/12/1993
Station pompage de BEZAUDIN (Sainte Marie)	Satellite	01/10/1997
Station pompage de BONNEVILLE (BON AIR) (Sainte Marie)	Satellite	01/07/1997
Station pompage d' EUDORCAIT (Sainte Marie)	Satellite	01/06/1997

Station pompage de CARABIN à MORNE JACQUES (Lorrain)	Satellite	01/09/1997
Station pompage de PAIN DE SUCRE LA FERME DOMI HT	Satellite	01/06/1998
SURPRESSEUR DE SPOURTOUNE (Sainte Marie)	Satellite	01/01/1990
Station pompage de ST LAURENT (Sainte Marie)	Satellite	01/06/1997
SURPRESSEUR THEBAULT (Sainte Marie)	Satellite	01/02/1990
Station pompage de VERT PRE (Le Robert)	Satellite	01/06/1997
Station Eau potable de LORRAIN (Lorrain)	Satellite	01/10/1997
Station Eau potable de GALION (Gros Morne)	Satellite	28/07/2000
SURPRESSEUR MAUD (Grand Degras) (Marigot)	Satellite	04/05/1999
Réservoir de TAMARIN (Gros Morne)	Satellite	01/06/2000
SURPRESSEUR DE BEZAUDIN (Sainte Marie)	Satellite	03/12/2003
Réservoir de CROIX LAURENCE (Ajoupa-Bouillon)	Satellite	05/01/1997
Réservoir de HAUTEUR BOURDON (Basse-Pointe)	Satellite	01/10/1998
Réservoir de MAITRE JEAN (Macouba)	Satellite	01/10/1997
Reservoir Calvaire 2 (Gros Morne)	Satellite	01/01/2005
Réservoir de BELLE ETOILE (Sainte Marie)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de BEZAUDIN (Sainte Marie)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de BIROT (Gros Morne)	Satellite	01/09/1997
Réservoir de BOIS LEZARD (Gros Morne)	Satellite	01/07/1997
Réservoir de BON REPOS (Lorrain)	Satellite	01/09/1997
Réservoir de BONNEVILLE (Sainte Marie)	Satellite	01/09/1998
Réservoir de CALVAIRE (Gros Morne)	Satellite	01/01/1950
Réservoir de CARABIN (Lorrain)	Satellite	28/07/2000
Réservoir de CE CET (Lorrain)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de CITRON (Sainte Marie)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de CROISEE 4 (Lorrain)	Satellite	01/09/1998
Réservoir de DERRIERE MORNE 1 (Sainte Marie)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de DERRIERE MORNE 2 (Sainte Marie)	Satellite	01/08/1997
Réservoir de DOMINANTE HAUT (Marigot)	Satellite	28/07/2000
Réservoir de DUHAMELIN (Marigot)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de DUMAINE (Gros Morne)	Satellite	01/05/1997
Réservoir de FOURNIOL (Sainte Marie)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de FRAICHEUR (Gros Morne)	Satellite	01/05/1997
Réservoir de GLOTTIN (Gros Morne)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de LA CROIX (Sainte Marie)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de LA FERME (Sainte Marie)	Satellite	28/07/2000
Réservoir de LASSALLE (Sainte Marie)	Satellite	01/07/1998
Réservoir du LORRAIN (Lorrain)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de MACEDOINE (Lorrain)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de Morne Capot (Lorrain)	Satellite	01/06/1998
Réservoir de MORNE CERON (Lorrain)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de MORNE DANIEL (Sainte Marie)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de MORNE DEGRAS (Lorrain)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de MORNE DES ESSES (Sainte Marie)	Satellite	01/09/1998

Réservoir de MORNE JACQUES (Lorrain)	Satellite	01/09/1997
Réservoir de MORNE JACQUES (Lorrain)	Satellite	01/01/1999
Réservoir de MORNE SAVON (Lorrain)	Satellite	01/09/1997
Réservoir de PAIN DE SUCRE (Sainte Marie)	Satellite	01/09/1998
Réservoir de PEROU (Sainte Marie)	Satellite	01/06/1997
Réservoir de PLATEFORME (Marigot)	Satellite	01/10/1997
Réservoir de RECULE (Sainte Marie)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de ST JACQUES (Sainte Marie)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de ST LAURENT (Sainte Marie)	Satellite	01/09/1998
Réservoir de l' UNION (Sainte Marie)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de VALLON (Lorrain)	Satellite	01/07/1998
Réservoir de VERT PRE 3 (Robert)	Satellite	01/06/1998
Reservoir MORNE ROSEAU (Marigot)	Satellite	30/03/2004
Réservoir de GRAND RIVIERE	Satellite	01/04/1962

## 7 BILAN DE L'ACTIVITE

### 7.1 LES VOLUMES D'EAU

#### 7.1.1 Les volumes mis en distribution

Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

##### 7.1.1.1 *Les volumes annuels mis en distribution exprimés en m3*

Volume produit = Volume traité injecté dans le réseau

Désignation volume	2006	2007
Volume produit	3 332 010	3 119 294
Volume importé	1 912 124	1 993 148
Volume exporté	0	59 375
Total volume mis en distribution	5 244 134	5 053 067
Evolution N / N-1	-	-3,64 %

Nb : Les volumes exportés en 2006 étaient de 31 326 m<sup>3</sup>, ces données n'ont pas été intégrées en 2006 dans le Rapport Annuel. La baisse réelle 2007 des volumes mis en distribution aurait été de **4,4 %**.

##### 7.1.1.2 *Les volumes mensuels mis en distribution*

	2006	2007	Evolution N/N-1
Janvier	431 451	448 889	4,04 %
Février	392 561	367 086	-6,49 %
Mars	387 326	455 275	17,54 %
Avril	419 537	434 359	3,53 %
Mai	414 718	429 899	3,66 %
Juin	419 390	411 212	-1,95 %
Juillet	460 109	460 846	0,16 %
Août	500 880	412 613	-17,62 %
Septembre	453 131	415 138	-8,38 %
Octobre	475 298	398 387	-16,18 %
Novembre	449 448	410 424	-8,68 %
Décembre	440 285	408 939	-7,12 %
Total	5 244 134*	5 053 067	-3,64 %

\* Hors volumes exportés non enregistrés en 2006.

Les besoins usine n'intègrent pas la totalité des volumes notamment ceux pour l'extraction des boues soit environ 135 000m<sup>3</sup>/an.

#### 7.1.2 La production

## 7.1.2.1 Volumes mensuels produits exprimés en m3

	2006	2007
Janvier	285 689	286 433
Février	261 183	230 241
Mars	253 411	271 781
Avril	272 242	254 333
Mai	268 291	267 973
Juin	269 231	250 580
Juillet	287 364	298 136
Août	293 536	256 050
Septembre	277 625	263 301
Octobre	303 345	238 550
Novembre	292 043	248 302
Décembre	268 050	253 614
Total	3 332 010	3 119 294
Evolution N / N+1	-	-6,38 %

## 7.1.2.2 Synthèse annuelle par station

Libellé de la station	Volume annuel		Volume journalier			
	2006	2007	Volume moyen	Pointe constatée	Capacité nominale	Taux de mobilisation
Forage Louison (Basse Pointe)	27 116	23 514	64	-	-	-
Station EP BELLEVUE (Grand Rivière)	68 172	68 706	188	-	280	67 %
Station EP de LORRAIN (Lorrain)	1 305 003	1 175 727	3 221	-	4 000	87 %
Station EP de CALVAIRE (Gros Morne)	166 175	168 526	461	-	580	78 %
Station EP de GALION (Gros Morne)	1 505 932	1 474 621	4 040	-	4 340	94 %
Station EP CROIX LAURENCE (Ajoupa-Bouillon)	106 582	92 357	253	-	-	-
Station EP EDEN (Ajoupa Bouillon)	44 135	47 433	129	-	-	-
Station EP de HAUTEUR BOURDON (Basse-Pointe)	61 877	22 913	62	-	-	-
Forage DEMARE (Basse-Pointe)	47 018	45 497	124	-	-	-
Total	3 332 010	3 119 294	8 542	-	-	-

Les usines de traitement d'eau potable du Galion et du Lorrain assurent environ 80% de la production globale du secteur, répartis comme suit : 39% de la production sont fournis par l'UPEP du lorrain et 45% par celle du Galion, puis suit celle de Calvaire avec 5%. La production de la partie nord du périmètre (Ajoupa Bouillon ; Basse-Pointe ; Grand Rivière) est essentiellement représentée par la station de Croix Laurence avec 3%.

C'est dans le sud du périmètre que la production est la plus significative. A noter le très fort taux de mobilisation des ressources principales du SCNA.

## 7.1.2.3 Détail par station

### Bilan hydraulique

#### Forage Louison (Basse Pointe)

Volume annuel en m <sup>3</sup>	2006	2007	Evolution N/N-1
Eau brute	10 143	16 466	62,34 %
Besoin usine	0	0	-
Eau traitée	27 116	23 514	-13,28 %
Eau produite	27 116	23 514	-13,28 %
Rendement hydraulique	2,67	1,43	-46,44 %

#### Station EP BELLEVUE (Grand Riviere)

Volume annuel en m <sup>3</sup>	2006	2007	Evolution N/N-1
Eau brute	68 172	68 706	0,78 %
Besoin usine	0	0	-
Eau traitée	68 172	68 706	0,78 %
Eau produite	68 172	68 706	0,78 %
Rendement hydraulique	1,00	1,00	0,00 %

#### Station EP de LORRAIN (Lorrain)

Volume annuel en m <sup>3</sup>	2006	2007	Evolution N/N-1
Eau brute	1 151 684	1 218 441	5,80 %
Besoin usine	0	- 20 300	-
Eau traitée	1 305 003	1 196 027	-8,35 %
Eau produite	1 305 003	1 175 727	-9,91 %
Rendement hydraulique	1,13	0,96	-15,04 %

#### Station EP de CALVAIRE (Gros Morne)

Volume annuel en m <sup>3</sup>	2006	2007	Evolution N/N-1
Eau brute	0	0	-
Besoin usine	0	0	-
Eau traitée	166 175	168 526	1,41 %
Eau produite	166 175	168 526	1,41 %
Rendement hydraulique	-	-	-

#### Station EP de GALION (Gros Morne)

Volume annuel en m <sup>3</sup>	2006	2007	Evolution N/N-1
Eau brute	1 616 069	1 636 452	1,26 %
Besoin usine	0	- 15 240	-
Eau traitée	1 505 932	1 489 861	-1,07 %
Eau produite	1 505 932	1 474 621	-2,08 %
Rendement hydraulique	0,93	0,90	-3,23 %

#### Station EP CROIX LAURENCE (Ajoupa-Bouillon)

Volume annuel en m <sup>3</sup>	2006	2007	Evolution N/N-1
Eau brute	31 157	50 305	61,46 %
Besoin usine	0	0	-
Eau traitée	106 582	92 357	-13,35 %
Eau produite	106 582	92 357	-13,35 %
Rendement hydraulique	3,42	1,84	-46,20 %

# Rapport Annuel du Déléguétaire



## Station EP EDEN (Ajoupa Bouillon)

Volume annuel en m3	2006	2007	Evolution N/N-1
Eau brute	0	0	-
Besoin usine	0	0	-
Eau traitée	44 135	47 433	7,47 %
Eau produite	44 135	47 433	7,47 %
Rendement hydraulique	-	-	-

## Station EP de HAUTEUR BOURDON (Basse-Pointe)

Volume annuel en m3	2006	2007	Evolution N/N-1
Eau brute	0	0	-
Besoin usine	0	0	-
Eau traitée	61 877	22 913	-62,97 %
Eau produite	61 877	22 913	-62,97 %
Rendement hydraulique	-	-	-

## Forage DEMARE (Basse-Pointe)

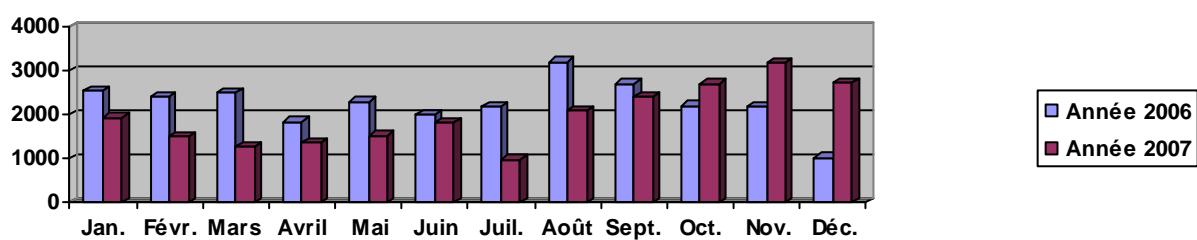
Volume annuel en m3	2006	2007	Evolution N/N-1
Eau brute	47 018	45 497	-3,23 %
Besoin usine	0	0	-
Eau traitée	47 018	45 497	-3,23 %
Eau produite	47 018	45 497	-3,23 %
Rendement hydraulique	1,00	1,00	0,00 %

## Bilan de production

Volumes mensuels produits exprimés en m3

### Forage Louison (Basse Pointe)

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2006	2556	2419	2500	1831	2294	2008	2184	3207	2717	2214	2172	1014	27116
Année 2007	1937	1502	1257	1365	1529	1807	979	2098	2415	2711	3181	2733	23514

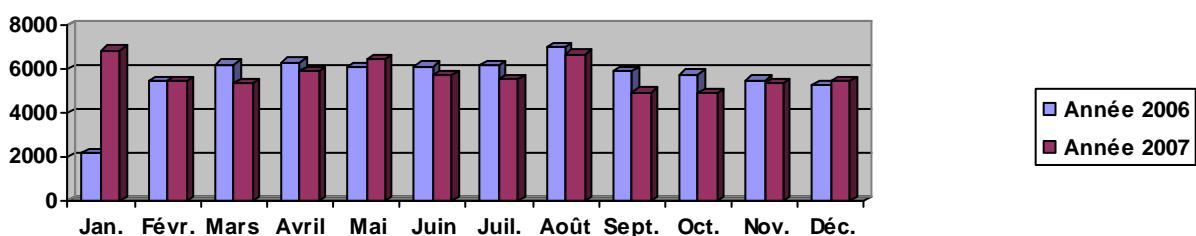


## Rapport Annuel du Déléguaire



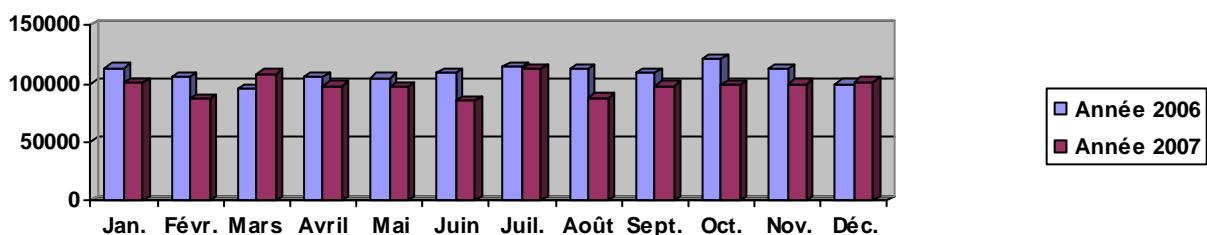
### Station EP BELLEVUE (Grand Riviere)

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2006	2153	5486	6227	6343	6112	6141	6177	7031	5920	5777	5528	5277	<b>68172</b>
Année 2007	6865	5456	5381	5905	6465	5722	5555	6698	4963	4899	5346	5451	<b>68706</b>



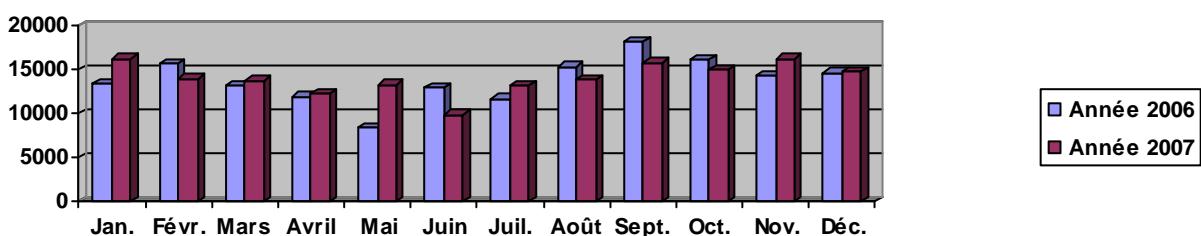
### Station EP de LORRAIN (Lorrain)

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2006	113880	105790	95700	105750	104720	108950	114080	112820	109670	121167	112596	99880	<b>1305003</b>
Année 2007	100517	86820	108479	98330	97050	85351	112915	87900	98316	98683	99580	101786	<b>1175727</b>



### Station EP de CALVAIRE (Gros Morne)

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2006	13449	15733	13158	11909	8439	12915	11758	15352	18276	16167	14303	14716	<b>166175</b>
Année 2007	16312	13948	13785	12315	13289	9841	13136	13897	15774	15075	16302	14852	<b>168526</b>

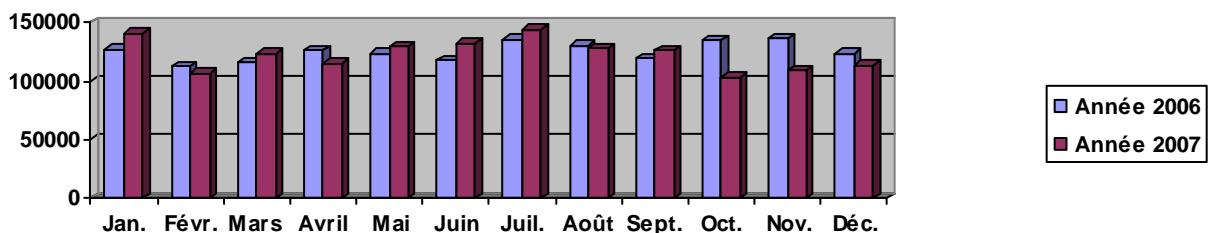


## Rapport Annuel du Déléguétaire



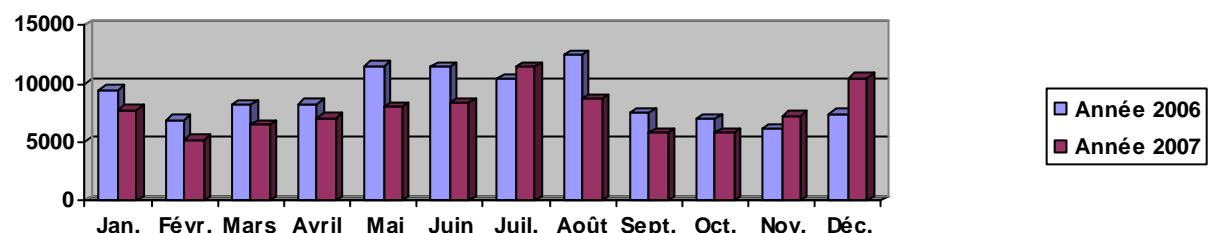
### Station EP de GALION (Gros Morne)

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2006	127398	113023	115892	126514	123756	117746	135770	131034	119692	134673	136227	124207	1505932
Année 2007	140810	107009	123905	114924	129872	132378	144610	128391	126525	103176	109366	113655	1474621



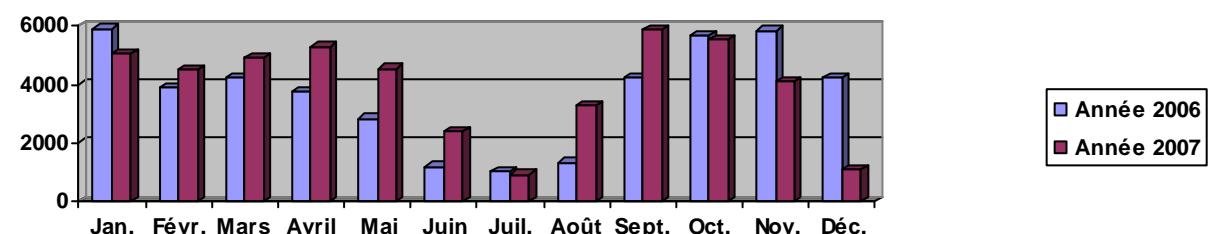
### Station EP CROIX LAURENCE (Ajoupa-Bouillon)

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2006	9503	6881	8167	8247	11488	11447	10384	12423	7504	7033	6100	7405	106582
Année 2007	7741	5149	6506	7091	8055	8400	11400	8724	5759	5807	7239	10486	92357



### Station EP EDEN (Ajoupa Bouillon)

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2006	5902	3905	4243	3742	2822	1190	1030	1336	4229	5673	5836	4227	44135
Année 2007	5039	4496	4921	5281	4535	2369	913	3267	5875	5540	4104	1093	47433

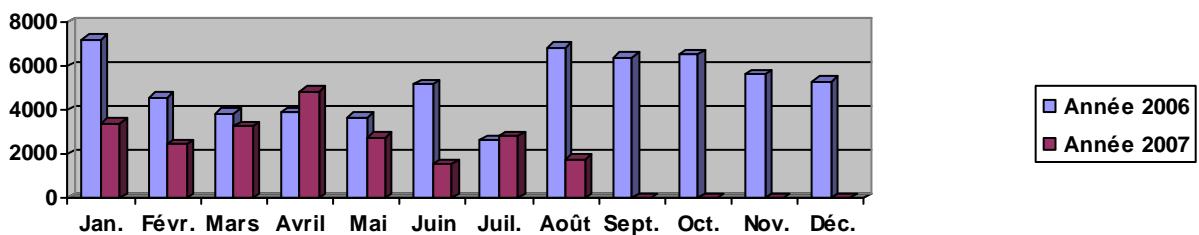


## Rapport Annuel du Déléguétaire



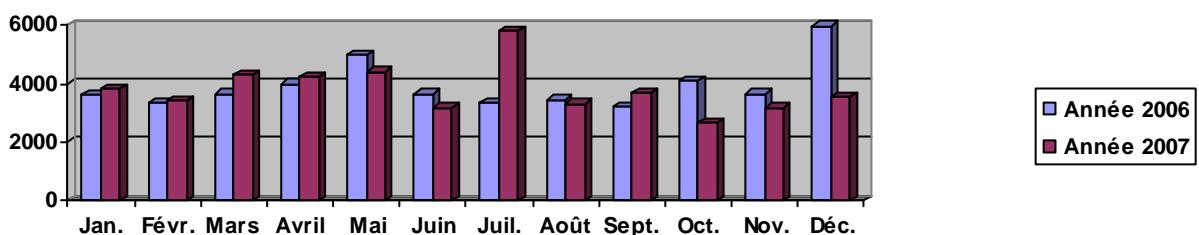
### Station EP de HAUTEUR BOURDON (Basse-Pointe)

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2006	7240	4591	3872	3910	3663	5169	2634	6889	6404	6540	5624	5341	61877
Année 2007	3386	2460	3252	4886	2775	1546	2830	1778	0	0	0	0	22913



### Forage DEMARE (Basse-Pointe)

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2006	3608	3355	3652	3996	4997	3665	3347	3444	3213	4101	3657	5983	47018
Année 2007	3826	3401	4295	4236	4403	3166	5798	3297	3674	2659	3184	3558	45497



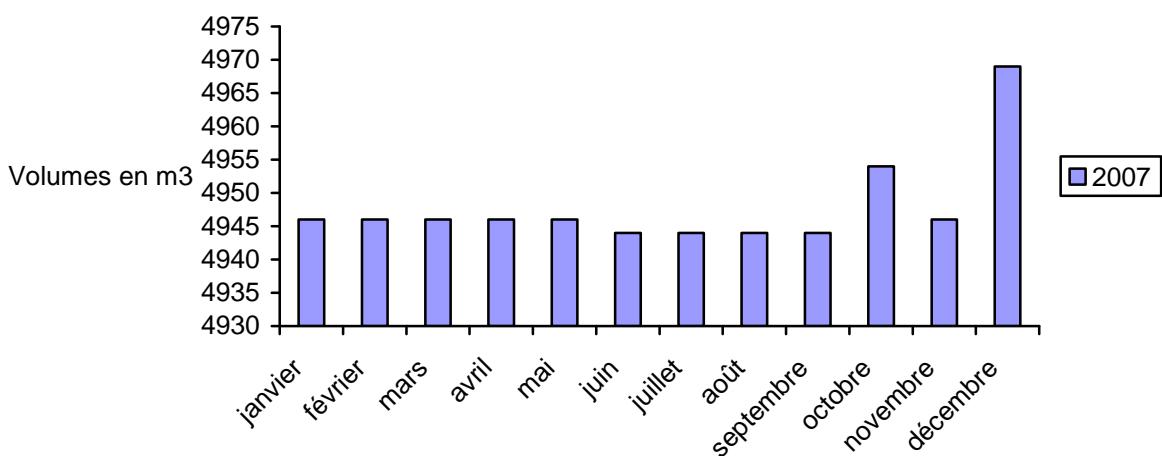
### 7.1.3 Les exportations

### 7.1.3.1 *Volumes globaux*

Volumes mensuels exprimés en m<sup>3</sup>

Volumes mensuels en m <sup>3</sup>	2007
Janvier	4 946
Février	4 946
Mars	4 946
Avril	4 946
Mai	4 946
Juin	4 944
Juillet	4 944
Août	4 944
Septembre	4 944
Octobre	4 954
Novembre	4 946
Décembre	4 969
Total	59 375

volumes globaux



### 7.1.3.2 *Synthèse par destination*

Volumes annuels exportés exprimés en m<sup>3</sup>

Désignation destination	2007
Exportation vers SME	59 375
Total	59 375

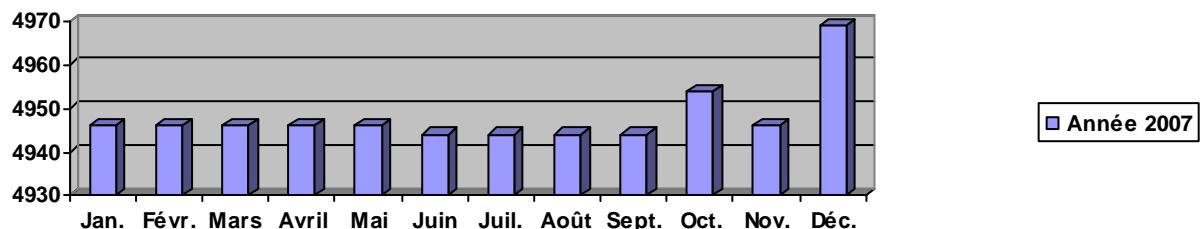
Le détail par compteur est fourni en annexe.

### 7.1.3.3 *Détail par destination*

Volumes mensuels produits exprimés en m<sup>3</sup>

## Exportation vers SME

Année	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2007	4946	4946	4946	4946	4946	4944	4944	4944	4944	4954	4946	4969	59375

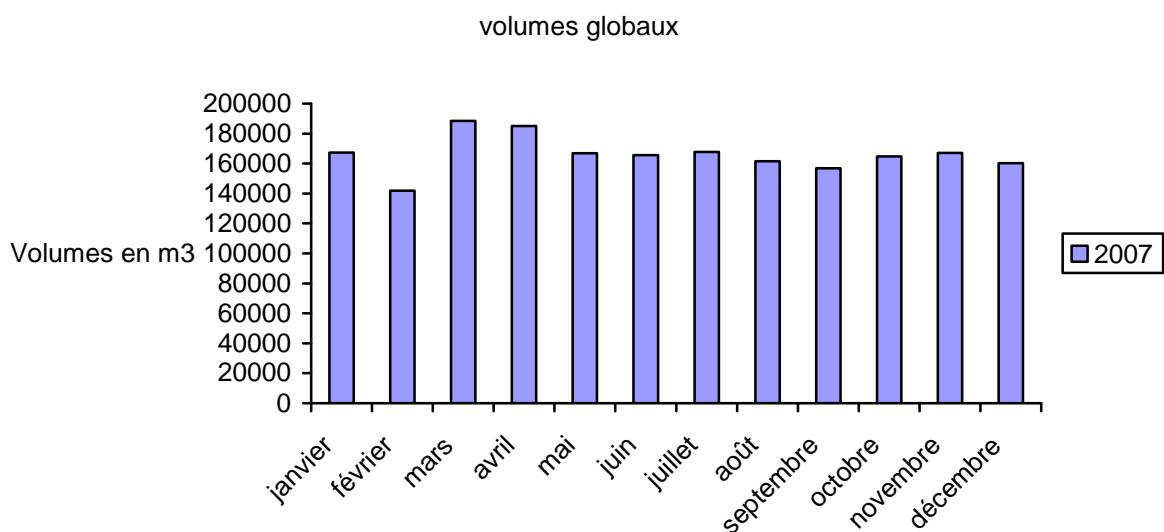


## 7.1.4 Les importations

## 7.1.4.1 Volumes globaux

Volumes mensuels importés exprimés en m<sup>3</sup>

	2007
Janvier	167 402
Février	141 791
Mars	188 440
Avril	184 972
Mai	166 872
Juin	165 576
Juillet	167 654
Août	161 507
Septembre	156 781
Octobre	164 791
Novembre	167 068
Décembre	160 294
Total	1 993 148

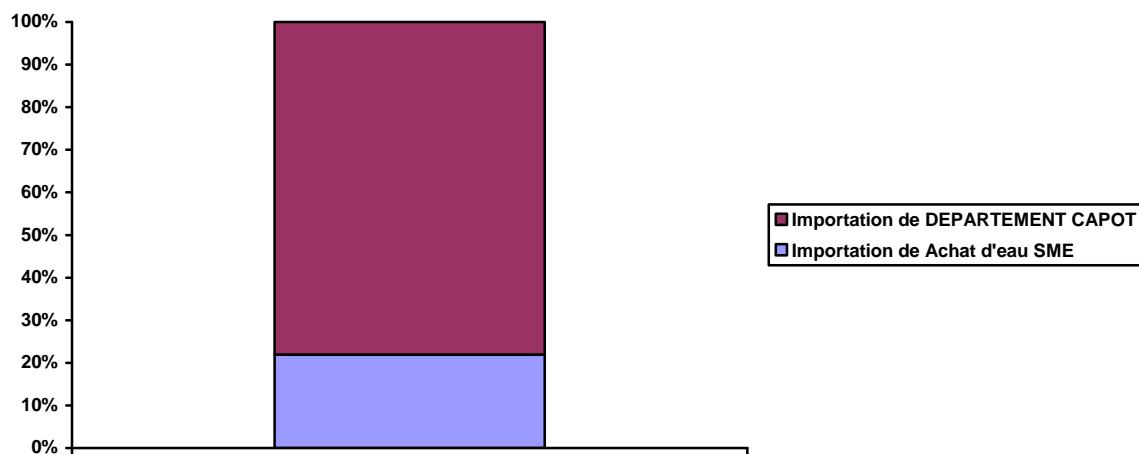


## 7.1.4.2 Synthèse par origine

Volumes annuels importés exprimés en m3

Désignation origine	2007
Importation de Achat d'eau SME	437 570
Importation de DEPARTEMENT CAPOT	1 555 578
Total	1 993 148

synthèse par origine



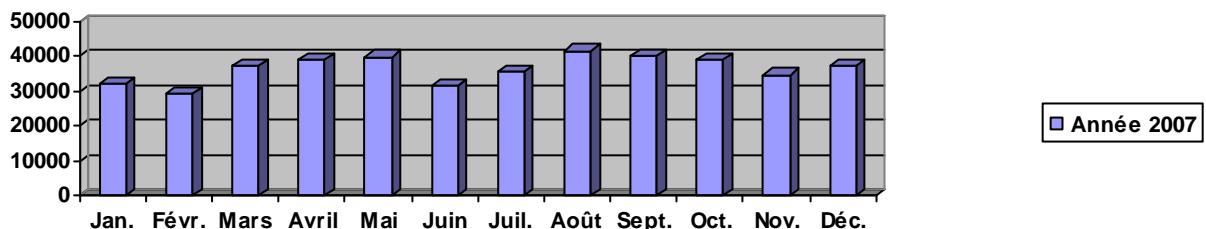
Désignation origine	1 <sup>er</sup> T. 07	2 <sup>eme</sup> T. 07	3 <sup>eme</sup> T. 07	4 <sup>eme</sup> T. 07
Pompage Directoire (Robert)	99 070	110 420	117 060	111 020
Import de Capot vers Rsv LA CROIX (Sainte Marie)	10 053	8 510	6 030	4 565
Import de Capot vers Basse Pointe	129 821	121 251	118 803	120 549
Import de Capot vers Marigot	44 675	40 352	39 123	42 750
Import de Capot vers CES/CET	21 402	33 251	21 210	27 056
Import de Capot vers Ste Marie Eudorçait	16 270	33 356	21 050	27 550
Import de Capot vers Ste Marie Bourg	103 400	96 210	96 180	98 250
Import de Capot vers Morne Roseau	5 222	8 858	17 766	7 296
Import de Capot vers Le Lorrain	42 410	36 014	37 209	46 106
Import de Capot vers usine Lorrain	25 310	29 198	11 511	7 011
<b>Total</b>	<b>497 633</b>	<b>517 420</b>	<b>485 942</b>	<b>492 153</b>

## 7.1.4.3 Détail par origine

Volumes mensuels importés exprimés en m3

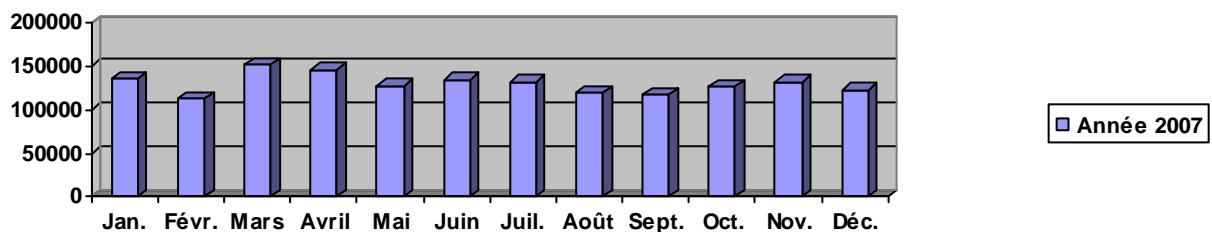
## Importation de Achat d'eau SME

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2007	32285	29350	37435	38970	39870	31580	35470	41600	39990	39100	34800	37120	437570



## Importation de DEPARTEMENT CAPOT

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2007	135117	112441	151005	146002	127002	133996	132184	119907	116791	125691	132268	123174	1555578



### 7.1.5 Le rendement du réseau

#### 7.1.5.1 Période d'extraction des données

Les données de ce chapitre sont extraites sur la période comprise entre la date moyenne de la campagne de relève de l'exercice précédent et celle de cette année soit :  
Du 24/10/2006 au 31/10/2007

Dans ce chapitre, le volume mis en distribution est calculé sur cette même période.

## 7.1.5.2 Rendement primaire

Rendement primaire = volume consommé/ volume mis en distribution (définition DDAF) calculés sur la période d'extraction des données

Volume consommé = volume relevé + volume estimé des clients

Désignation	2006	2007
Volume consommé	3 042 502	2 878 538
Volume mis en distribution	4 818 001	4 974 197
Rendement primaire	63 %	58 %
Evolution N / N-1	-	-8 %

Le rendement de réseau est calculé sur la base des volumes produits importés et mis en distribution à partir de dispositifs de comptage. Tous les volumes perdus (lavage de réservoirs, purges, évacuation des décanteurs,...) n'étant pas mesurables avec des compteurs, ils n'ont pas été pris en compte. Ils peuvent être estimés à :

135 000m<sup>3</sup> pour vidange décanteurs,  
110 000 m<sup>3</sup> pour les lavages de réservoirs, vidange, purge, ...

Soit 3% de rendement et un rendement global de 61%.

## 7.1.5.3 Indice linéaire de pertes

Ilp = (volume mis en distribution - volume consommé) / jour /Km de réseau hors branchement calculés sur la période d'extraction des données

Ilc = volume consommé / jour /Km de réseau hors branchement calculés sur la période d'extraction des données

Désignation	2006	2007
Volume mis en distribution	4 818 001	4 974 197
Volume consommé	3 042 502	2 878 538
Nombre de jours de facturation	356	372
Longueur du réseau (en ml)	479 226	575 756
Ilp (en m <sup>3</sup> /j/Km)	10,4	9,8
Ilc (en m <sup>3</sup> /j/Km)	17,8	13,4
Evolution Ilp N / N-1	-	-6 %

Chiffres guides exprimés en m<sup>3</sup>/jour/km de réseau (Extrait de : Etude Inter Agence)

Classement des réseaux			
Valeur Ilc	< 10	10 < Ilc < 30	>30
Catégorie de réseau	Rural	Semi rural	Urbain

Catégorie de réseau	Classement des indices linéaires de pertes		
	Rural	Semi rural	Urbain
Ilp Bon	< 1.5	< 3	< 7
Ilp Acceptable	< 2.5	< 5	< 10
Ilp Médiocre	2.5 < Ilp < 4	5 < Ilp < 8	10 < Ilp < 15
Ilp mauvais	> 4	> 8	> 15

#### **7.1.5.4 Rendement net du réseau**

Rendement net = (volume consommé / ( volume mis en distribution – besoin réseau)) calculés sur la période d'extraction des données

Désignation	2007
Volume consommé	2 878 538
Volume produit	2 997 526
Volume importé	2 026 131
Volume exporté	49 460
Volume mis en distribution	4 974 197
Volume besoin réseau	0
Rendement net du réseau	58 %

## **7.2 L'ENERGIE ELECTRIQUE**

### **7.2.1 Consommation globale d'énergie électrique**

Désignation	2006	2007
Consommation d'énergie électrique en kWh	2 340 969	2 695 681
Evolution N / N-1		15,15 %

## 7.2.2 Consommation d'énergie électrique des stations d'une puissance supérieure ou égale à 0 kW

Liste des stations de production / traitement et de reprise / surpression :

Station	Type de station	Consommation en kWh	Volume produit ou pompé en m3	kWh/m3
Station EP BELLEVUE (Grand Rivière)	Station de production/traitement	3 688	68 706	0,05
SURPRESSEUR MAUD (Grand Degras) (Marigot)	Station de reprise/surpression	167	-	-
Station pompage d' EUDORCAIT (Sainte Marie)	Station de reprise/surpression	96 460	-	-
Station pompage de VERT PRE (Le Robert)	Station de reprise/surpression	34 782	-	-
Station pompage de PAIN DE SUCRE LA FERME DOMI HT	Station de reprise/surpression	19	-	-
Surpresseur de DOMINANTE HAUT (Marigot)	Station de reprise/surpression	106 275	-	-
Station pompage de BEZAUDIN (Sainte Marie)	Station de reprise/surpression	7 606	-	-
Station pompage de ST LAURENT (Sainte Marie)	Station de reprise/surpression	12 018	-	-
SURPRESSEUR DE SPOURTOUNE (Sainte Marie)	Station de reprise/surpression	215	-	-
SURPRESSEUR THEBAULT (Sainte Marie)	Station de reprise/surpression	1 719	-	-
Station pompage de BONNEVILLE (BON AIR) (Sainte Marie)	Station de reprise/surpression	43 142	-	-
Station EP de GALION (Gros Morne)	Station de production/traitement	254 608	1 474 621	0,17
Station pompage de Directoire (Robert)	Station de reprise/surpression	382 635	-	-
Station pompage de GRANDE SAVANE (Ajoupa-Bouillon)	Station de reprise/surpression	16 527	-	-
Station pompage de MOUBIN (Basse Pointe)	Station de reprise/surpression	263 760	-	-

## 7.3 LES PRODUITS DE TRAITEMENT

### 7.3.1 Les consommations annuelles

USINES	DESIGNATION PRODUIT	CONSOMMATION ANNUELLE (kg) 2006	Taux de traitement g/m3	CONSOMMATION ANNUELLE (kg) 2007	Taux de traitement g/m3
UP GALION	Sulfate d'Alumine	57 825	38.4	58 250	39,50
	Chaux éteinte	22 806	15.14	22 675	15,37
	Chlore Gazeux	1 813	1.20	1 813	1,23
UP LORRAIN	Sulfate d'Alumine	27 225	20.86	26 000	20,49
	Chaux éteinte	8 618	6.6	9 275	7,30
	Chlore Gazeux	1 421	1.09	1 323	1,04
UP CALVAIRE	Chlore gazeux	288	1.13	264	1.56
Stations de Basse pointe	Hypochlorite de Calcium	48	1.02	270	3.9
	Chlore Gazeux	144	2.33	49	2.13
Station d'Ajoupa	Hypochlorite de Calcium	120	1.13	170	1.84
	Chlore Gazeux	48	1.09	98	2.07
UP GRAND RIVIERE	Hypochlorite de Calcium	98	1.44	160	2.33

## 8 LA QUALITE DU PRODUIT

### 8.1 L'EAU BRUTE

Synthèse quantitative de l'eau brute :

NATURE DE L'ANALYSE		Nombre d'analyses
<b>Contrôle sanitaire</b>		
Bactériologique		6
Physico-chimique		16
Nombre total d'échantillons		<b>16</b>
<b>TOTAL échantillons</b>		<b>16</b>

### 8.2 L'EAU TRAITEE

#### 8.2.1 Synthèse

Synthèse qualitative de l'eau traitée :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
<b>Contrôle sanitaire</b>			
Bactériologique	264	263	99,6
Physico-chimique	264	260	98,5
Nombre total d'échantillons	<b>264</b>	<b>260</b>	<b>98,5</b>
<b>Surveillance de l'exploitant</b>			
Physico-chimique	826	823	99,6
Nombre total d'échantillons	<b>826</b>	<b>823</b>	<b>99,6</b>
<b>TOTAL échantillons</b>	<b>1190</b>	<b>1183</b>	<b>99,4</b>

#### 8.2.2 Détails des non-conformités

Non conformités sur des paramètres physico-chimiques :

Paramètres	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Turbidité terrain	22/4/2007	TTP LORRAIN eau traitée	NTU	/1.0	2,10	
Turbidité terrain	23/4/2007	TTP LORRAIN eau traitée	NTU	/1.0	2,86	
Turbidité terrain	25/4/2007	TTP LORRAIN eau traitée	NTU	/1.0	2,37	

NC liées au contrôle sanitaire :

Date prélevement	Localisation	N° point	Type d'eau	Cause de non conformité
12/02/07	Grand Rivière / Bourg Mairie	51	ED	Physico : concentration en chlore < 0,05 mg/L
12/02/07	Grand Rivière / sortie station	50	ESST	Physico : concentration en chlore < 0,1 mg/L
12/02/07	Lorrain / Morne Capot	122	ED	Physico : concentration en chlore < 0,1 mg/L

03/10/07	Grand Rivière / Bourg Mairie	51	ED	Bactério : présence d'entérocoques intestinaux à raison de 9 ufc / 100 ml
19/11/07	Ajoupa Bouillon / Sortie station Croix Laurence	155	ESST	Physico : Chlordécone = 0,33 µg/l (> LQ de 0,1 µg/L)

Les NC liées au contrôle sanitaire sont :

- 3 NC en chlore concernent le non respect de la consigne VIPIRATE.
- 1 NC en chlordécone à Ajoupa Bouillon liée à une pollution de la ressource mise en avant depuis longtemps et absence de traitement spécifique au niveau de la station Croix Laurence.
- 1 NC bactériologique à Grand Rivière sur le réseau de distribution liée à la problématique des filtres à sable et de l'arrêt temporaire de la chloration du aux coupures électriques.

Comme précisé au chap. 2.3,

- Sur la station de Grand Rivière, il est nécessaire de mettre en place un groupe électrogène de manière à éviter toute intrusion d'eau brute dans le réseau de distribution en cas de coupure EDF.
- Sur la commune d'Ajoupa Bouillon, les stations de Croix Laurence et Eden doivent être équipées de filtres à charbon actif pour le traitement des pesticides.

## 8.3 SUIVI SPECIFIQUE DES PARAMETRES

### 8.3.1 Aluminium

Suite aux actions réalisées en 2006, le paramètre Al est toujours sous surveillance.

## 9 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR

### 9.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE

Le bilan ci-dessous concerne la totalité des interventions sur le patrimoine, au cours de l'année civile écoulée. Il comprend la totalité des interventions, au titre des différentes clauses possibles, garantie, programme ou compte (ou fonds). Selon les clauses contractuelles applicables, le suivi détaillé des interventions au titre des programmes et compte (ou fonds) figure dans les chapitres suivants. Pour ce qui concerne les interventions au titre de la garantie, il s'obtient par déduction. Le montant des dépenses au titre de la garantie, le cas échéant, est indiqué dans le dernier paragraphe de cette partie.

#### 9.1.1 Stations et ouvrages

##### 9.1.1.1 *La maintenance des équipements*

###### Synthèse des interventions

Liste des opérations de maintenance effectuées dans l'année :

Les entretiens de premier niveau (contrôle niveau huile, graissage, ...) ne sont pas détaillés dans les tableaux qui suivent :

###### Interventions en activité Entretien

	Date de Réal
(Surpresseur de Bonneville SAINTE - MARIE) Réglage des pressostat mini et maxi	01/01/2007
(Pompage Dominante au LORRAIN) Dépannage du démarreur de la Pompe N°1 de Dominante	01/01/2007
(Pompage Dominante Bas MARIGOT) Réamorçage Pges La Ferme - Pain de Sucre - Dominante-Haut	01/01/2007
(Pompage de La Ferme à la Station de Dominante Bas MARIGOT) Remplacement de la vessie du Ballon Hydrochoc, prégonflage, mise en eau et remise en service du pompage	08/01/2007
(Pompage Moubins BASSE - POINTE) Remplacement du relais de désamorçage	22/01/2007
(Pompage Dominante - Carabin au LORRAIN) resserrage des tresses d'étanchéité	25/01/2007
(Réservoir de Saint - Laurent SAINTE - MARIE) Remplacement de la batterie du Pérax	25/01/2007
(Pompage Dominante - Carabin au LORRAIN) Pose de volant à réducteur pour les vannes de refoulement	01/02/2007
(Canalisation de distribution Fonds Verville à Bezaudin SAINTE - MARIE) Confection et pose de supports pour passage canalisation sur coté droit d' un ponton	11/02/2007
(Surpresseur de Croix - Laurence AJOUPA - BOUILLOU) Maintenance préventive et nettoyage du Local	12/02/2007
(Surpresseur de croix - laurence AJOUPA - BOUILLOU) Réamorçage de la Pompe N° 2	13/02/2007

# Rapport Annuel du Déléguétaire



(Pompage Carabin au LORRAIN) Remplacement d'1 ventilateur sur le démarreur de la Pompe N°1	13/02/2007
(Réservoir de Dominante - Haut MARIGOT) Dépose de l'ancienne installation solaire	06/03/2007
(Réservoir de Morne - Daniel SAINTE - MARIE) Remplacement de la porte d'armoire de la télégestion	06/03/2007
(Réservoir de Morne- Daniel SAINTE - MARIE) Remplacement du capteur de niveau analogique	06/03/2007
(Pompe Booster UPEP Galion GROS - MORNE) Dépose du moteur pour réparation et remise en service	08/03/2007
(Réservoir de Hauteur - Bourdon BASSE - POINTE) Remise en place de la pompe de circulation N°1	09/03/2007
(Pompage Bonneville SAINTE - MARIE) Remplacement de la pompe forage N°1	15/03/2007
(Pompage Vert - Pré GROS - MORNE) Dépannage du groupe électrogène remplacement de la pompe manuel	21/03/2007
(UPEP Galion GROS - MORNE) Remplacement des électrovannes de commande des vannes de boues 4 et 5	22/03/2007
(UPEP Calvaire GROS - MORNE) Remplacement Fiche et bobine de l'électrovanne de chlore	22/03/2007
(Pompage Moubins BASSE - POINTE) Remplacement du régulateur de niveau manque eau	27/03/2007
(Pompage -Vert - Pré GROS - MORNE) Remplacement des tresses d'étanchéité	28/03/2007
(Pompage de Bonneville SAINTE - MARIE) Remplacement du relais de désamorçage et de son embase	02/04/2007
(Pompage Vert - Pré GROS - MORNE) Remplacement de ventilos et carters des moteurs de pompe Nos 1 et 2	10/04/2007
(Pompage de Dominante au LORRAIN) Filerie raccordement de la résistance chauffante insérer dans le moteur de la pompe N° 1	12/04/2007
(Pompage de Carabin au LORRAIN) Filerie raccordement de la résistance chauffante insérer dans le moteur de la pompe N° 1	12/04/2007
(Pompage en Rivière UPEP Galion GROS - MORNE) Réparation et peinture des carters de ventilations des Moteurs de pompe Nos 1 et 2	17/04/2007
(Pompage Carabin au LORRAIN) Réarmement des défauts hydrauliques et réglage des relais de désamorçage	20/04/2007
(Groupe - électrogène Réservoir et Pompage Carabin/Morne - Jacques au LORRAIN) Vidange et remplacement du filtre à huile	20/04/2007
(Pompage Tamarin GROS - MORNE) Remplacement d'un disjoncteur de protection	20/04/2007
(Réservoir et pompage Morne - Capot LORRAIN) Remplacement d'un luminaire en défaut différentiel	20/04/2007
(Supresseur de Morne - Savon LORRAIN) Remplacement du clapet de non retour de la pompe N° 3 et du manomètre de pression	23/04/2007
(UPEP LORRAIN) Remplacement du commutateur de commande du filtre N°4 et d'une bobine d'électrovanne	23/04/2007
(Réservoir et Supresseur de Morne - Savon LORRAIN) Remplacement du cable de liaison des électrodes manque eau	18/04/2007
(Réservoir et Supresseur e Morne - Savon LORRAIN) Pose et raccordement de la boite de dérivation des	24/04/2007

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Capteurs de niveaux à l'extérieur du réservoir (Pompage de Dominante au LORRAIN) Remplacement des tresses d'étanchéité de la pompe N°1, réparation par	26/04/2007
soudure de la bague de serrage des tresses (Pompage Carabin au LORRAIN) Remplacement des roulements de la pompe N°2, alignement au laser, fixation d'un chemin de câble arraché	03/05/2007
(UPEP Galion GROS - MORNE) Remplacement de la pompe Booster par celui qui sort de réparation	11/05/2007
(Pompage en forage Grande - Savane AJOUPA - BOUILLON) Remplacement d'un contacteur auxiliaire dans l'armoire de commande (Réservoir de Pain de Sucre SAINTE - MARIE) Confection et pose d'un capot de fermeture en tôle galvanisé pour le réservoir	16/05/2003
(UPEP LORRAIN) Remplacement de la bobine de l'électrovanne de commande de la vanne d'eau brute	20/05/2007
(UPEP Galion GROS - MORNE) Dépose de la pompe Booster pour réparation de l'arbre cassée, soudure de l'arbre, pose, raccordement et mise en service du Booster après essaie	21/05/2007
(UPEP Grand - Rivière) Remplacement de la carte de commande et de la membrane d'une pompe doseuse de chlore (Pompage Eudorçait SAINTE - MARIE) Remise en conformité de l'installation électrique	24/05/2007
(Réservoir et Traitement de l'Eden AJOUPA - BOUILLON) Remplacement d'un clapet de non retour sur le système de chloration (Réservoir La Salle SAINTE - MARIE) Remplacement d'un interrupteur étanche de type plexo et d'un parafoudre 220V pour la télégestion	30/05/2007
(Pompage en Forage Morne - Balai "LOUISON" BASSE - POINTE) Réparation sur câble d'alimentation pompe doseuse de chlore, Reprise de l'étanchéité du coffret de la pompe (Réservoir et pompage de Dominante Bas MARIGOT) Remplacement de l'extracteur d'air de l'armoire électrique	06/06/2007
(Pompage Vert - Pré GROS MORNE) Remplacement de l'extracteur d'air de l'armoire électrique	07/06/2007
(Pompage Directoire ROBERT) Remplacement d'une électrovanne NO par une NF	08/06/2007
(UPEP Galion GROS - MORNE) Remplacement du distributeur d'air de la vanne d'eau traité N° 3	11/06/2007
(UPEP Galion GROS - MORNE) Réparation fuite sur ba de sulfate d'alumine	12/06/2007
(UPEP Galion GROS - MORNE) Réparation fuite sur ba de sulfate d'alumine	12/06/2007
(UPEP LORRAIN) Remplacement de l'électrovanne de commande de la vanne de boue N°1	13/06/2007
(UPEP LORRAIN) Remplacement du commutateur 3 positions de commande de la vanne de vidange du Pulsator	13/06/2007
(Pompage En Forage Démarré BASSE - POINTE) Pose et raccordement d'un relais de désamorçage pour la sécurité du pompage	14/06/2007
(UPEP Galion GROS - MORNE) Remplacement des Cartouches fusibles de protection du suppresseur N° 1	14/06/2007
(Réservoirs 1 et 2 du Vert - Pré GROS - MORNE) Remplacement du parafoudre secteur 220 V dans le coffret de	15/06/2007
Télégestion, remplacement du fusible de protection du pérax et du parasurtenseur de la sonde de niveau (Réservoir Groupe - Scolaire LORRAIN) Réfection du générateur Solaire	18/06/2007

# Rapport Annuel du Déléguétaire



(UPEP Galion GROS - MORNE) Remplacement des joints d'emboitements pour les canalisations de pompes en rivières Nos 1 & 2	20/06/2007
(Pompage Carabin et Dominante au LORRAIN) Remplacement de deux relais temporisés pour l'asservissement des Compresseurs d'air	21/06/2007
(Pompage Carabin et Dominante au LORRAIN) Remplacement des courroies sur le compresseur d'air de Carabin	22/06/2007
(Pompage en forage Démarré BASSE - POINTE) Remise en place du câble d'alimentation aérien tombé par terre	25/06/2007
(Réservoir et pompage de Dominante - Bas MARIGOT) Remplacement du relais de niveau fluide défectueux	27/06/2007
(Suppresseur de Bezaudin SAINTE - MARIE) Filerie liaison d'un câble de commande pour une électrovanne et Filerie liaison pour relevé des informations de comptages en télégestion	28/06/2007
(Réservoir de Macédoine au LORRAIN) Mise en conformité de l'installation électrique	02/07/2007
(Réservoir de Morne Céron LORRAIN) Mise en conformité de l'installation électrique	02/07/2007
(Réservoir Bourg LORRAIN) Mise en conformité de l'installation électrique	02/07/2007
(Réservoir Plate - Forme MARIGOT) Mise en conformité de l'installation électrique	03/07/2007
(Pompage en Forage de Grande - Savane AJOUPA - BOUILLON) Remplacement du parafoudre dans l'armoire électrique	03/07/2007
(Réservoir et Pompage de Dominante - Bas MARIGOT) Mise en conformité de l'installation électrique	04/07/2007
(Réservoir et Pompage de Carabin / Morne - Jacques LORRAIN) prégonflage du réservoir Hydrochoc et remplacement du manomètre de pression de la pompe N° 2	04/07/2007
(Réservoir de Dumaine GROS - MORNE) Mise en conformité de l'installation électrique	05/07/2007
(Réservoir et Pompage de Tamarin/Calvaire) Mise en conformité de l'installation électrique	06/12/2007
(UPEP LORRAIN) Pose et raccordement de l'analyseur de chlore issue de Directoire en remplacement de celui du LORRAIN qui était défectueux	09/07/2007
(Réservoir de Glottin GROS - MORNE) Mise en conformité de l'installation électrique	10/07/2007
(Réservoir, Traitement de Hauteur - Bourdon BASSE - POINTE) Remplacement d'une boite de dérivation étanche et d'un parasurtenseur pour le capteur de niveau analogique	11/07/2007
(UPEP LORRAIN) Remplacement des paumelles de la trappe de couverture de la crête à la prise en rivière	12/07/2007
(UPEP Galion GROS - MORNE) Vidange et remplacement de l'huile des deux compresseurs d'air	12/07/2007
(Réservoir et Pompage de Morne - Capot LORRAIN) Renouvellement des électropompes de refoulement Mise en conformité de l'installation électrique	17/07/2007
(Réservoir de Reculée SAINTE - MARIE) Mise en conformité de l'installation électrique	18/07/2007
(UPEP Galion GROS - MORNE) Pose d'une vanne de vidange en PVC DN 40 sur le Bac de HTH	18/07/2007
(UPEP LORRAIN) Remplacement des planches de batardeaux à la prise en rivière	19/07/2007

# Rapport Annuel du Délégué



(Réservoir de Citron SAINTE - MARIE) Mise en conformité de l'installation électrique	19/07/2007
(Réservoir de Morne des Esses SAINTE - MARIE) Mise en conformité de l'installation électrique	20/07/2007
(Réservoir de Bezaudin SAINTE - MARIE) Mise en conformité de l'installation électrique	24/07/2007
(Réservoir de Fourniols SAINTE - MARIE) Mise en conformité de l'installation électrique	24/07/2007
(Réservoir de Saint - Laurent SAINTE - MARIE) Mise en conformité de l'installation électrique	26/07/2007
(Réservoir et Pompage de Carabin / Morne - Jacques LORRAIN) Remplacement de l'automate de télégestion PERAX P200Xm	07/08/2007
(UPEP LORRAIN) Réglage des pressostats de commande des compresseurs d'air Nos 1 et 2	11/08/2007
(UPEP LORRAIN) Remplacement des fils pour les 3 électrodes de niveaux demande de marche et arrêt usine	27/08/2007
(Pompage en Forage Morne - Balai "LOUISON" BASSE - POINTE) Réparation sur câble d'alimentation pompe doseuse de chlore, Reprise de l'étanchéité du coffret de la pompe	27/08/2007
(UPEP Galion GROS - MORNE) Remplacement de la bobine d'électrovanne de commande de la vanne d'eau traitée sortie filtre N° 4	06/09/2007
(Pompage de Bonneville SAINTE - MARIE) Réparation ligne téléphonique, Remplacement relais de contrôle tension et phases	11/09/2007
(Pompage de Dominante bas MARIGOT) Raccordement inverseur N/S du coffret G-E suite à la dépose du G - E de l'E.D.F mise en place après le cyclone DEAN	13/09/2007
(Réservoir UPEP Bellevue GRAND - RIVIERE) Remplacement du régulateur de niveau KSB autorisant le démarrage du pompage	25/09/2007
(Pompage de Directoire ROBERT) Remplacement de la bobine sur l'électrovanne de pilotage de l'hydrosav	28/09/2007
(UPEP Galion GROS - MORNE) Remplacement du relais de contrôle niveaux pilotant la vanne de mise à l'air libre de la cloche du Pulsator, remplacement du câble des électrodes.	28/09/2007
(Réservoir, Traitement et Suppresseur de Croix - Laurence AJOUPA - BOUILLOU) Mise en conformité de l'installation électrique	01/10/2007
(Réservoir et Traitement de l' Eden AJOUPA - BOUILLOU) Mise en conformité de l'installation électrique	02/10/2007
(UPEP LORRAIN) Remplacement des cartouches fusible de la pompe de lavage N°2 et déblocage de la vanne by pass des deux pompes	03/10/2007
(Réservoir et dépôt Villeneuve / Lassalle SAINTE - MARIE) Mise en conformité de l'installation électrique	03/10/2007
(Laboratoire UPEP Galion GROS - MORNE) Remise en état de l'éclairage	03/10/2007
(Pompage de Dominante au LORRAIN) Remplacement d'1 ventilateur sur le démarreur de la pompe N°2 de Dominante	04/10/2007
(Réservoir, Traitement et Suppresseur de Croix - Laurence AJOUPA - BOUILLOU) Réparation agitateur bac de HTH	11/10/2007
(Pompage de Carabin au LORRAIN) Remplacement d'un compteur horaire pour la pompe N° 2 de Carabin	12/10/2007
(Réservoir, Traitement de Hauteur - Bourdon BASSE - POINTE) Mise en conformité de l'installation électrique	15/10/2007
(UPEP LORRAIN) Mise en conformité de l'installation électrique	16/10/2007

# Rapport Annuel du Déléguétaire



(Pompage Moubins BASSE - POINTE) Mise en conformité de l'installation électrique	17/10/2007
(Pompage en Forage Démarrage BASSE - POINTE) Mise en conformité de l'installation électrique	18/10/2007
(Réservoir et suppresseur de Morne - Savon LORRAIN) Remplacement de l'interrupteur d'éclairage du local et réglage des pressostats en aspiration et au refoulement des pompes	25/10/2007
(Pompage de Carabin et Dominante au LORRAIN) Maintenance préventive sur les équipements électriques et électromécaniques	25/10/2007
(Pompage de Carabin et Dominante au LORRAIN) Réparation automate de télégestion PERAX P200X Remplacement de la carte de communication	27/10/2007
(UPEP Galion Pompage Booster GROS - MORNE) Modification de câblage du circuit de commande pour sécuriser le fonctionnement du pompage	05/11/2007
(Groupe - Electrogène UPEP LORRAIN) Révision générale des points sensibles de mécanique	06/11/2007
(Groupe - Electrogène de Dominante - Bas MARIGOT) Remplacement du joint de culasse et vidange du Groupe Essaie et remise en service	21/11/2007
(Groupe - Electrogène Pompage Saint - Laurent SAINTE - MARIE) Pose, raccordement et mise en service du Groupe retourné de réparation chez Séréc	21/11/2007
(UPEP Galion GROS - MORNE) Remplacement d'un condensateur sur la pompe d'échantillonnage N°2 de l'eau Traitée	22/11/2007
(UPEP Galion GROS - MORNE) Remplacement d'un contacteur auxiliaire pilotant la commande de la vanne d'eau traitée sortie du filtre N° 2	27/11/2007
(UPEP Galion GROS - MORNE) Modification partiel de la commande de lavage des filtres après suppression de la vanne by pass des pompes de lavage	03/12/2007
(Pompage de Dominante - Haut à la station de Dominante Bas MARIGOT) Remplacement d'un démarreur pour la pompe N°2	10/12/2007
(Pompage vert Pré GROS - MORNE) Maintenance préventive sur les équipements électriques et Station EP de LORRAIN (Lorrain) Remise en état de fonctionnement Robinetterie, Tuyauterie Station pompage de PAIN DE SUCRE LA FERME DOMI HT Remise en état de fonctionnement Groupe électrogène	11/12/2007 30/05/2007 29/11/2007
Station EP de GALION (Gros Morne) Remise en état de fonctionnement Vanne extraction boue 3 DN 80 SUPPRESSEUR DE BEZAUDIN (Sainte Marie) Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien Groupe électrogène	07/02/2007
Station EP de GALION (Gros Morne) Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien Pompe de surface horizontale	01/03/2007
Station EP de GALION (Gros Morne) Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien Pompe de surface horizontale	27/02/2007
Station EP de GALION (Gros Morne) Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien Pompe de surface horizontale	27/02/2007
Réservoir de LASSALLE (Sainte Marie) Remise en état de fonctionnement Compteur d'eau volumétrique SUPPRESSEUR DE SPOURTOUNE (Sainte Marie) Remise en état de fonctionnement Protection anti-bélier par ballon	27/02/2007 12/11/2007
Réservoir de MORNE CERON (Lorrain) Remise en état de fonctionnement Compteur d'eau volumétrique	12/12/2007
Réservoir de MORNE CERON (Lorrain) Remise en état de fonctionnement Compteur d'eau volumétrique	13/12/2007
	13/12/2007

## Interventions en activité Renouvellement

Site	Désignation

<b>UPEP GALION (GM)</b>	Remplacement du Booster Remise en état du groupe électrogène Remplacement des pompes d'échantillonnage
<b>UPEP LORRAIN (L)</b>	Remise en état du groupe électrogène
<b>SURP. ST LAURENT (SM)</b>	Remise en état du groupe électrogène
<b>POMPAGE BONNEVILLE (SM)</b>	Remplacement de la pompe de surface par une pompe en fourreau Remise en état du groupe électrogène
<b>POMPAGE DIRECTOIRE</b>	Remplacement d'un démarreur
<b>POMPAGE Mme CAPOT (L)</b>	Remplacement des électropompes de surface Remise en état du groupe électrogène
<b>POMP. DOMINANTE BAS (M)</b>	Remise en état du groupe électrogène
<b>RESERVOIRS (SM)</b>	Réfection de l'installation électrique et télégestion
<b>RESERVOIRS (SM)</b>	Réfection de l'installation électrique et télégestion

Le contrat en vigueur jusqu'au 31 juin 2008 intégrait une garantie de renouvellement alors que le nouveau contrat signé le 1er juillet 2008 prévoit un programme de renouvellement annuel avec détail des dépenses engagées opération par opération. Afin de tenir compte du changement de ces obligations contractuelles en cours d'année civile, le détail justificatif des opérations engagées en 2007 au titre du nouveau contrat sera présenté dans le rapport annuel de l'année 2008.

### 9.1.1.2 *Les contrôles métrologiques*

Libellé analyseurs	Fréquence vérification
<b>Réseau</b>	
Colorimètres de poche chlore HACH	Vérification mensuelle
<b>Usine Galion</b>	
Analyseur de chlore et pH en continu	Vérification hebdomadaire
pHmètre eau décantée	
pHmètre eau de mélange	
Turbidimètre eau brute	Vérification mensuelle
Turbidimètre eau traitée	
<b>Usine Lorrain</b>	
Analyseur de chlore et pH en continu	Vérification hebdomadaire
pHmètre eau décantée	
pHmètre eau de mélange	
Turbidimètre eau brute	Vérification mensuelle
Turbidimètre eau traitée	
<b>Station Calvaire</b>	
Analyseur de chlore en continu	Vérification hebdomadaire
Turbidimètre eau brute	Vérification mensuelle
Turbidimètre eau traitée	
<b>Station Grand Rivière</b>	
Colorimètre de poche eau traitée	Vérification mensuelle

Turbidimètre eau brute

Sites du Nord

Analyseurs de chlore en continu

Vérification hebdomadaire

## 9.1.2 Réseaux et branchements

### 9.1.2.1 Réseaux

Désignation	Nb
réparations sur canalisations	157
réparations sur branchements	393

Détail Cf chap.9.2

### 9.1.2.2 Compteurs

Nombre de compteurs renouvelés dans l'année

Diamètre du compteur	Nombre
<= 15 mm	589
20 mm	13
25 mm	0
30 mm	7
40 mm	2
50 mm	0
> 50 mm	1
Total	607

## 9.2 TACHES D'EXPLOITATION

COMMUNES	DATES	INTERVENTIONS	MATERIELS
SAINTE MARIE	30/01/2007	Remplacement colonne bache Citron	"1 robinet à flotteur dn 60 ""1 plaque de reduction DN 100/60""1coude B.B DN 100""1 major DN100 fonte ""3 ml tuyau DN 100"
ROBERT	07/02/2007	Remplacement stab DN 80 vert pré	"1 boite à crépineDN 80""1 stab DN 80""2 plaques de réduction DN 100/80""2 major DN100"" 1 gibaultDN 100"
SAINTE MARIE	14/03/2007	Remplacement:robinet à flotteur.Morne Des Esses	"1 plaque de reduction DN 200/125""1 robinet à flotteurDN 125"

# Rapport Annuel du Déléguétaire



<b>MARIGOT</b>	23/03/2007	Remplacement :réducteur mono Grand Dégras	"1 réducteur mono DN 60""2 major stop DN 75""1 manchon laiton DN 75"
<b>BASSE POINTE</b>	26/03/2007	Remplacement réducteur mono Morne balai	"1 réducteur mono DN 100""1 boite à crépine DN 100""2 major DN 100"
<b>BASSE POINTE</b>	05/04/2007	Remplacement robinet-flotteur bache Moubin	"1 robinet-flotteur DN 100"
<b>BASSE POINTE</b>	25/04/2007	Remplacement réducteur mono route dury	"1 réducteur mono DN 100""1 boite à crépine DN 100"
<b>GROS MORNE</b>	07/06/2007	Remplacement réducteur mono Riviere lezarde	"1 réducteur mono DN 60 "
<b>SAINTE MARIE</b>	05/07/2007	Remplacement réducteur mono Entrée Rose des vents	"1 réducteur DN 60"
<b>MARIGOT</b>	11/07/2007	Remplacement réducteur "coté dentiste"	"1 réducteur mono DN 80""2 plaques de réduction DN 10/80""2 major DN 100""1 boite à crépine DN 80"
<b>LORRAIN</b>	18/07/2007	Remplacement réducteur groupe scolaire	"1 réducteur mono DN 80"
<b>LORRAIN</b>	26/07/2007	remplacement robinet a flotteur	dn 80
<b>SAINTE MARIE</b>	07/08/2007	Raccordement Citron	"1 vanne DN 125""1 ventouse DN 60""1 coude laiton DN 60""1 boite à crépine DN 125 ""1 gibault DN 125"
<b>BASSE POINTE</b>	13/08/2007	Raccordement akr	"1 stab DN 80""1 boite à crépine DN 80""1 manchette DN 80 0,50""2 connes de réduction DN 100/80""1 vanne DN 80""1 vanne DN 100" "1 vanne DN 150""2 major DN 150 fonte"
<b>GROS MORNE</b>	29/08/2007	Pose vanne entrée de Calvaire	"1 vanne DN 100"
<b>SAINTE MARIE</b>	30/08/2007	Remplacement ventouse bonneville	"1 ventouse DN 60"
<b>GROS MORNE</b>	30/08/2007	Remplacement ventouse petite lézarde	"1 ventouse DN 60"
<b>LORRAIN</b>	30/08/2007	Remplacement réducteur mono près de chez ABELKALON	"1 réducteur mono DN 40""1 vanne DN 40""1 manchon laiton"
<b>SAINTE MARIE</b>	07/09/2007	Remplacement flotteur rsv Bezaudin	"1 plaque de réduction DN 100/80""1 robinet flotteur DN 80"
<b>LORRAIN</b>	11/09/2007	Remplacement totalisateur usine VIVE	"1 totalisateur DN 600"
<b>GROS MORNE</b>	13/09/2007	Remplacement vanne point k	"2 vanne DN 200"
<b>SAINTE MARIE</b>	25/09/2007	Pose réeducteur mono bezaudin	"1 réducteur DN 80""1 boite à crépine DN 80""1 vanne DN 80"
<b>BASSE POINTE</b>	26/09/2007	Remplacement compteur dist Morne balai	"1 compteur DN 125""1 boite à crépine DN 125""2 plaques de réduction DN 150/125"
<b>MARIGOT</b>	28/09/2007	Remplacement compteur duhamelin	"1 compteur DN 100"
<b>GROS MORNE</b>	09/09/2007	casse sur conduite	1 ml poly DN 25""2 manchons DN 25"
<b>GRAND RIVIERE</b>	08/10/2007	Pose d'une vanne	Vanne DN 150
<b>SAINTE MARIE</b>	04/10/2007	Casse sur distribution	1 coude DN 50""1 manchon DN 50"

# Rapport Annuel du Déléguétaire



<b>SAINTE MARIE</b>	08/10/2007	Raccordement	2 majors stop DN 63 + boulons "" 1 té DN 60/60""1 joint plot ""1 vanne DN 60"" 1 B A C ""1 tube"
<b>SAINTE MARIE</b>	11/10/2007	Casse sur distribution	2 manchon DN 125 + 3 ml de fonte DN 125
<b>SAINTE MARIE</b>	18/10/2007	Fuite sur colonne	1 coude 50/50""1 reduction 50/40""1 robinet 30"" 1 embout 40 1 p1/2"
<b>BASSE POINTE</b>	17/10/2007	Casse sur distribution DN 160	1 gibault DN 160"" 1,5 ml tuyau 160""
<b>MARIGOT</b>	21/10/2007	casse sur distribution	2 gibaults tgt 63 ""1,5 ml pvc DN 63""
<b>SAINTE MARIE</b>	18/10/2007	casse sur conduite	1 manchon "" 2 ml poly dn 20 ""1 embout"
<b>SAINTE MARIE</b>	19/10/2007	casse sur conduite	1 gibault dn 75
<b>MACOUBA</b>	22/10/2007	casse sur distribution	1 reparation sur conduite galva dn 40 1 bouchon
<b>SAINTE MARIE</b>	24/10/2007	pose vidange	1 major stop DN 50 ""1 vanne DN40""1 major DN 40""2 ml poly DN 40"
<b>GROS MORNE</b>	25/10/2007	casse à b a c	vanne de prise en charge "" 5 ml tuyau DN 25 "" 1 embout droit DN 25
<b>SAINTE MARIE</b>	24/10/2007	casse sur distribution	1 major stop DN 50 ""1 vanne DN 40""1 major DN 40""2ml polyDN 40""
<b>SAINTE MARIE</b>	30/10/2007	Fuite sur reseau	1 manchon DN 20
<b>SAINTE MARIE</b>	31/10/2007	casse à b a c	1,5 ml de tuyau DN 25""vanne de prise en charge DN 20
<b>SAINTE MARIE</b>	31/10/2007	pose reducteur DN 80	2bte boulon 16/60""1 vanne dn 80""1 conne dn 80/100""1 coude dn 80""1 coude dn100""1 bte a crepine dn 80""1 joint demontage dn 80""1 cptr dn 80""1 reducteur dn 80
<b>ROBERT</b>	31/10/2007	pose hydrostab	2 plaques de reduction dn 100/60""1 stab dn 60""1 bte boulon 16/60""1bte crepine dn 60""1vanne dn100""2 major stop dn 110
<b>SAINTE MARIE</b>	15/10/2007	pose pilote amont sur hydrostab	1pilote amont
<b>SAINTE MARIE</b>	02/11/2007	Casse à la bac	1 ml DN 25"" 1 vanne de prise en charge DN 20
<b>SAINTE MARIE</b>	06/11/2007	pose reducteur DN 80 bezaudin	2bte boulon 16/60""1 vanne dn 80""1 conne dn 80/100""1 coude dn 80""1 coude dn100""1 bte a crepine dn 80""1 joint demontage dn 80""1 cptr dn 80""1 reducteur dn 80
<b>ROBERT</b>	09/11/2007	pose hydrostab	2 plaques de reduction dn 100/60""1 stab dn 60""1 bte boulon 16/60""1bte crepine dn 60""1vanne dn100""2 major stop dn 110
<b>GROS MORNE</b>	08/11/2007	remplacement de 3 vannes eb	2 vannes dn 200""1 major stop fonte dn 200""0,50 ml tuyau dn 200""boulon 20/70
<b>GRAND RIVIERE</b>	07/11/2007	raccordement lot malakof	2 te dn 40""2vannes dn 40""5majors dn 50""1majorstop dn 40""2manchon laiton dn 40""2tete BAC""1boite boulon 16/60
<b>LORRAIN</b>	08/11/2007	reparation casse sur dist	2gibault dn 110""2,5 ml tuyau dn 110
<b>ROBERT</b>	07/11/2007	casse sur dist	2 manchons laiton dn 20 "" 0,50 ml tuyau dn 20
<b>GROS MORNE</b>	15/11/2007	casse à la bac	2 vannes de prise en charge dn 20""1ml tuyau dn 25

# Rapport Annuel du Déléguétaire



<b>SAINTE MARIE</b>	15/11/2007	casse sur dist	1 coude 1/8""2 majors stop dn 110""1 gibault dn 110
<b>ROBERT</b>	14/11/2007	casse à la bac	2 vannes de prise en charge dn 20""1ml tuyau dn 25
<b>ROBERT</b>	21/11/2007	casse à la bac	2 vannes de prise en charge dn 20""5 ml tuyau dn 25
<b>LORRAIN</b>	22/11/2007	pose d'une vidange	vanne DN 40
<b>ROBERT</b>	21/11/2007	casse à la bac	2 vannes de prise en charge DN 20""5 ml tuyau dn 25
<b>SAINTE MARIE</b>	24/11/2007	casse sur dist	2 gibault DN110
<b>MARIGOT</b>	14/11/2007	rep casse dist charpentier direction yoldi	1 gibault dn 75
<b>BASSE POINTE</b>	03/12/2007	CASSE SUR DISTRIBUTION	8 ML POLY DN 40""2 GIBAULTS DN 40
<b>SAINTE MARIE</b>	06/12/2007	casse sur dist cadran entrée du prothesite	1 manchon dn 50
<b>SAINTE MARIE</b>	10/12/2007	casse av cpt riviere romanette bezaudin	1 rbt de prise en charge
<b>GROS MORNE</b>	04/12/2007	casse av cpt tracee	1 manchon dn 20
<b>SAINTE MARIE</b>	06/12/2007	casse sur terrain AUDINAY jean	1 manchon dn 50
<b>MARIGOT</b>	06/12/2007	casse sur dist charpentier	1 gibault dn 50
<b>BASSE POINTE</b>	13/12/2007	casse sur dist haut du morne	1,5 ml tuyau dn 150 "" 2 gibault dn 150
<b>SAINTE MARIE</b>	18/12/2007	casse sur dist villeneuve	1 te dn 60""3 majors stop dn 63""1 vanne dn 60""1 gibault dn 63"
<b>SAINTE MARIE</b>	14/12/2007	casse sur dist morne des esses	2 ml dn 50 ""1 manchon dn 50 ""1 reducteur dn 50/40
<b>GROS MORNE</b>	18/12/2007	casse sur dist tamarins	2 gibaults dn 110"" 2 ml pvc
<b>LORRAIN</b>	17/12/2007	rempl cpt et vanne prebourg	1vanne dn 100""1 cpt dn 100""1 boite a crep dn 100""2 majors stop dn 110
<b>ROBERT</b>	03/12/2007	rempl reducteur n°12 mignot vert pre	2 vannes dn 100""1 reducteur mono dn100""1 boite a crepine dn 100""2 majors stop dn 110
<b>SAINTE MARIE</b>	18/12/2007	casse dist immortel lassale	1té dn 63""3 gibault dn 60""1 vanne dn 60"
<b>BASSE POINTE</b>	17/12/2007	rempl reducteur moubin	1reducteur dn 100""1 vanne dn 100""1 cone dn 125/100""1 major simple dn 125"
<b>ROBERT</b>	20/12/2007	pge directoire cpt ref	2coude dn150""1cone dn 250/150""1 cpt dn 150""4 major stop dn 150 fonte""1 plaque de reduc dn250/150""1 té dn 250/150""1 vanne dn 150""1 bride major dn 250 1 ml dn 150"
<b>LORRAIN</b>	19/12/2007	casse dist rte macedoine morne savon	1,5ml tuyau dn 150 fonte""2 manchon fonte dn 150
<b>LORRAIN</b>	21/12/2007	rempl vanne morne etoile morne ceron	3 vanne dn 40""6 major stop dn 50"

# Rapport Annuel du Déléguétaire



MORNE ROUGE	13/12/2007	casse sur dist dn 50 morne etoile	3 manchons laiton dn 50""2ml tuyau dn 50"
SAINTE MARIE	28/12/2007	casse sur dist belle etoile	1 collier dn 75 ""1 vanne dn 20"
AJOUPA BOUILLON	28/12/2007	casse sur dist dn 63 croix laurence	
ROBERT	31/12/2007	Réparation casse sur dist chere épice	"1 té dn 50/50""2 manchons dn 50 laiton "" 1 ml pvc dn 50"
LORRAIN	12/12/2007	Rempl vannes de maillage dist morne ceron croisee quatre	"1 té dn 50/50""3 vannes dn 50 "" 3 majors stop dn 50"

## 9.2.1 Nettoyage et désinfection des réservoirs et des bâches

Communes	Réservoirs	Planifié / Réalisé	janv-07	févr-07	mar-s-07	avr-07	mai-07	juin-07	juil-07	août-07	sept-07	oct-07	nov-07	déc-07
MARIGOT	DOMINANTE BAS	Planifié								4				
		Réalisé												
	DOMINANTE HAUT	Planifié								27				
		Réalisé												
	MNE ROSEAU	Planifié										26		
		Réalisé												
	PLATE FORME	Planifié								27				
		Réalisé												
	DU HAMELIN	Planifié								13				
		Réalisé												
SAINTE MARIE	SAINT LAURENT	Planifié									25			
		Réalisé												
	MORNE DES ESSES	Planifié									7			
		Réalisé												
	PEROU	Planifié									26			
		Réalisé												
	BEZAUDIN	Planifié									1			
		Réalisé												
	EUDORCAIT (bâche)	Planifié												
		Réalisé												
	FOURNIOLS	Planifié									28			
		Réalisé												
	UNION	Planifié										11		
		Réalisé												

## Rapport Annuel du Déléguataire



## Rapport Annuel du Déléguataire



## Rapport Annuel du Déléguataire



Lavage EXTERIEUR uniquement des réservoirs Vert Pré 3 et Morne des Esses. Courrier envoyé au SCNA en date du 9/11/07.

## 9.2.2 Travaux de recherche de fuites

Les recherches de fuite effectuées sont :

Carabin le 08/11/2007  
 Reculé le date 02/10/2007  
 Glotin le date 11/12/2007  
 Tracée le date 27/12/2007

## 9.2.3 Contrôles réglementaires

### 9.2.3.1 Contrôles réglementaires

La conformité à la réglementation sur la sécurité du personnel pour les installations électriques, les récipients sous pression et les appareils de levage a été vérifiée sur l'ensemble des sites par un organisme agréé. Les remises en conformité nécessaires et à la charge de l'exploitant, suite aux observations transmises, sont détaillées dans le chapitre des interventions réalisées.

### 9.2.3.2 Contrôles réglementaires des appareils de levage

Libellé Installation Principale	Libellé équipement	Mis en service	Vérifié Le
Station de Traitement et pompage Galion (G - M)	Chariot élév 2850 Kg		11/04/2007
Station pompage de Directoire (Robert)	Palan manuel 2T	01/06/2000	11/04/2007
Station pompage Grande - Savane (Ajoupa - Bouillon)	Portique		11/04/2007

### Contrôles réglementaires des réservoirs Hydrochocs et Hydrofort (anti – bélier et accumulateur de pression)

Nature des équipements ou installations soumis à vérification	Famille et N°s des Cuves & Ballon	Vérification
Forage Démarre Basse-Pointe	CHARLATTE N° 257047	6au7/03/2007
pompage Morne-Capot Lorrain	CHARLATTE N° 502630	6au7/03/2007
Surpresseur Morne-Savon Lorrain	CHARLATTE N° 3003091	6au7/03/2007
Surpresseur Morne-Jacques Lorrain	CHARLATTE N° 2007599	6au7/03/2007

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Pompage La Ferme Marigot	CHARLATTE N° 503013	6au7/03/2007
Surpresseur Morne Calvaire Gros - Morne	CHARLATTE N°10015808	6au7/03/2007
Surpresseur Thébault Pérou Sainte-Marie	CHARLATTE N°1007635	6au7/03/2007
Surpresseur Spourtoune Mne des Esses Sainte-Marie	CHARLATTE N° 1007636	6au7/03/2007
Pompage Eudorçait Sainte-Marie	CHARLATTE N° 15001588	6au7/03/2007
Surpresseur Bonneville Sainte-Marie	CHARLATTE N° 10014526	6au7/03/2007
Pompage Saint-Laurent Sainte-Marie	CHARLATTE N° 5006471	6au7/03/2007
Usine Traitement Galion Gros-Morne	CHARLATTE N° 30011840	6au7/03/2007
Usine Traitement Galion Gros-Morne	CHARLATTE N° 30012274	6au7/03/2007
Pompage Tamarin Gros-Morne	CHARLATTE N° 10022625	6au7/03/2007
Pompage Vert-Pré Gros-Morne	CHARLATTE N° 2002115	6au7/03/2007
Pompage Directoire Robert	CHARLATTE N° 10003259	6au7/03/2007
Pompage Dominante la Durand Lorrain	GOURDEMAND & POIVRE N° 9305	6au7/03/2007
Pompage Carabin la Durand Lorrain	GOURDEMAND & POIVRE N° 9304	6au7/03/2007
Cuve compresseur d'air du lorrain	EURE 6069722	6au7/03/2007
Cuve compresseur d'air du Galion	SERABATOI N° 365700	6au7/03/2007
		Requalification
Surpresseur Morne-Savon Lorrain	CHARLATTE N° 3003091	17/04/2007
Cuve compresseur d'air du lorrain	EURE 6069722	17/04/2007

## Contrôles Réglementaires des conformités d'installations électriques

COMMUNE	SITES	Type de station	Date de Visite	Date de réal
<b>SAINTE - MARIE</b>	Saint - LAURENT	Réservoir	Mars 2007	22/07/2007
	Saint - LAURENT	Surpresseur	Mars 2007	22/07/2007
	Morne des Esses	Réservoir	Mars 2007	27/07/2007
	La salle Villeneuve	Réservoir	Mars 2007	03/10/2007
	Bonneville	Pompage	Mars 2007	27/07/2007
	Bonneville	Réservoir+ Surpresseur	Mars 2007	27/07/2007
	Eudorçait	Pompage	Avril 2007	18/06/2007
	Fourniols	Réservoir	Avril 2007	27/07/2007
	Reculé	Réservoir	Avril 2007	27/07/2007
	Citron	Réservoir	Avril 2007	27/07/2007
	Bezaudin	Réservoir	Avril 2007	27/07/2007
	Bezaudin	Surpresseur	Avril 2007	27/07/2007
	Thébault	Surpresseur	Avril 2007	27/07/2007
	Spourtoune	Surpresseur	Avril 2007	27/07/2007
<b>BASSE - POINTE</b>	Morne Balai	Pompage+Chloration	Avril 2007	18/10/2007
	Morne Balai	Réservoir	Avril 2007	18/10/2007
	Démarre	Pompage+Chloration	Avril 2007	18/10/2007
	Moubins	Pompage	Avril 2007	17/10/2007
	Hauteur Bourdon	Réservoir+Chloration	Avril 2007	17/10/2007
<b>AJOUPA BOUILLON</b>	Eden	Réservoir+Chloration	Avril 2007	02/10/2007
	Coix - Laurence	Réservoir+Chloration	Avril 2007	01/10/2007
	Grande - Savanne	Pompage	Avril 2007	01/10/2007
<b>GROS - MORNE</b>	Calvaire	Usine + Réservoir	Avril 2007	11/07/2007

Calvaire 2	Réservoir+ Surpresseur	Avril 2007	10/07/2007
Tamarin	Bâche + Pompage	Avril 2007	10/07/2007
Galion	Usine, Réservoir & Pge	Avril 2007	19/02/2008
Bois - Lézard	Réservoir	Avril 2007	11/07/2007
Dumaine	Réservoir	Avril 2007	05/07/2007
Fraicheur	Réservoir	Avril 2007	05/07/2007
Glottin	Réservoir	Avril 2007	10/07/2007
Vert - Pré	Réservoir1, 2 & 3	Avril 2007	11/07/2007
Vert - Pré	Pompage	Avril 2007	09/06/2007
<b>ROBERT</b>	Directoire	Pompage	Avril 2007
<b>LORRAIN</b>	Bon - Repos	Réservoir+ Surpresseur	Avril 2007
	Bourg	Réservoir	Avril 2007
	Carabin	Bâche + Pompage	Avril 2007
	Morne - Jacques	Réservoir+ Surpresseur	Avril 2007
	Croisé 4	Réservoir	Avril 2007
	Morne - Savon	Réservoir+ Surpresseur	Avril 2007
	Morne - Capot	Bâche + Pompage	Avril 2007
	Macédoine	Réservoir	Avril 2007
	La Durand	Usine, Réservoir	Avril 2007
	La Durand	Pompage	Avril 2007
<b>MARIGOT</b>	Plateforme	Réservoir	Avril 2007
	Duhamelin	Réservoir	Avril 2007
	Dominante Bas	Bâche + Pompage	Avril 2007
<b>Grand - Rivière</b>	Bellevue	Usine + Pompage	Avril 2007
			23/07/2007

### 9.3 GARANTIE POUR CONTINUITE DE SERVICE

Voir chapitre 9-1-1-1

## 10 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)

### 10.1 LE CARE

**SMDS**  
**COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION**  
**ANNÉE 2007**

(en application du décret du 14 mars 2005)

**GESTION DU SERVICE EAU POTABLE**

Région **LES ANTILLES**  
 Centre **SMDS**  
 Département **MARTINIQUE**  
 Collectivité **SCNA - EAU**

LIBELLÉ	en Euros	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>6 238,4</b>	<b>6 362,4</b>	<b>6 545,0</b>	<b>2,9</b>	
Exploitation du service	4 194,0	4 141,2	4 407,9	6,4	
Collectivités et autres organismes publics	1 652,0	1 819,8	1 735,4	-4,6	
Travaux attribués à titre exclusif	287,6	244,1	261,2	7,0	
Produits accessoires	104,8	157,2	140,5	-10,6	
<b>CHARGES</b>	<b>6 542,1</b>	<b>6 687,2</b>	<b>6 510,3</b>	<b>-2,6</b>	
Personnel	2 203,6	2 211,7	1 786,7	-19,2	
Energie électrique	218,8	192,7	236,5	22,8	
Achats d'eau	184,8	187,9	200,5	6,7	
Produits de traitement	57,1	60,1	57,7	-4,1	
Analyses	58,8	58,4	85,0	45,7	
Sous-traitance, matières et fournitures	836,9	604,9	479,7	-20,7	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	63,0	51,4	71,5	39,2	
Autres dépenses d'exploitation	545,3	770,9	637,8	-17,3	
- Télécommunications, poste et télégestion	56,2	59,7	48,1	-19,5	
- Engins et véhicules	160,1	272,8	216,6	-20,6	
- Informatique	209,2	253,6	234,1	-7,7	
- Assurances	9,4	8,6	10,3	20,2	
- Locaux	52,8	67,2	72,3	7,7	
- Divers	57,7	109,0	56,4	-48,3	
Frais de contrôle					
Contribution des services centraux et recherche	312,2	332,0	772,8	132,7	
Collectivités et autres organismes publics	1 652,0	1 819,8	1 735,4	-4,6	
- Part collectivité	1 593,0	1 748,0	1 673,2	-4,3	
- Autres organismes publics	59,0	71,8	62,2	-13,3	
Charges relatives aux renouvellements	170,8	165,8	196,0	18,2	
- Pour garantie de continuité du service	170,8	165,8	96,0	-42,1	
- Programme contractuel			100,0		
- Fonds contractuel					
Charges relatives aux investissements contractuels					
- Programme contractuel					
- Fonds contractuel					
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)					
- Investissements incorporels					
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	90,0	69,9	75,7	8,3	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	103,2	133,0	92,3	-30,6	
Perte sur créances irrécouvrables & contentieux	45,6	28,8	82,7	187,4	
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>-303,7</b>	<b>-324,9</b>	<b>34,7</b>	<b>-110,7</b>	
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)				11,6	
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-303,7</b>	<b>-324,9</b>	<b>23,1</b>	<b>-107,1</b>	

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006

Réf : 172-072002-972000-01 2007120

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles  
 y compris redevance domaniale : département, région, état et redevance d'occupation  
 du domaine public de la collectivité.

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge  
 comprennent : annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

## 10.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégué de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégué sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégué de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégué de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR .

### **MODALITES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION ET COMPOSANTES DES RUBRIQUES**

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) Produits : la rubrique "Produits" comprend :

*Exploitation du Service* : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

*Collectivités et autres organismes publics* : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

*Travaux attribués à titre exclusif* : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

*Produits accessoires* : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) Charges : les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plate forme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.

- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
  - des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le déléguétaire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

### 3) Commentaire des rubriques de charges

#### 1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

#### 2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

#### 3. Achats d'Eau :

Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

Contrats d'assainissement : cette rubrique comprend les Achats de Prestations de Traitement en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour le traitement des effluents collectés dans le cadre du contrat.

## 4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

## 5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires DDASS et celles réalisées par le Déléguétaire dans le cadre de son autocontrôle.

## 6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
  - la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
  - la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
  - les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
  - les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
  - le matériel de sécurité.
  - les consommables divers.

## 7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la taxe professionnelle.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public..

## 8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : amortissement, location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle

- MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats
  - NET&GIS, logiciel de cartographie
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
    - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au déléguétaire
    - Les primes dommages ouvrages
    - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu
    - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
  - "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
  - "Divers" : autres charges.

## 9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au déléguétaire.

## 10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

## 11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes
- les redevances

## 12. Charges relatives aux Renouvellements :

- "Garantie pour continuité de service" : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le déléguétaire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le déléguétaire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul fondé sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Depuis cet exercice, le calcul intègre également les charges effectivement constatées depuis le début du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du déléguétaire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le déléguétaire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du déléguétaire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

## 13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :

- programme contractuel d'investissements
- fonds contractuel d'investissements
- annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le déléguétaire
- investissements incorporels.

Les montants engagés par le déléguétaire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le déléguétaire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

## 14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

## 15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

## 4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

## 5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

## 6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

## 7) Recalage de méthode d'élaboration

La circulaire du 31/01/2006 de la FP2E établie en respect des préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, précise que la rubrique "Garantie pour continuité de service" correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le déléguataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Pour le CARE 2005, publié en 2006, cette précision n'avait pas été déployée et la rubrique correspondait à la prise en charge de l'ensemble des dépenses de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité de service. Par conséquent les dépenses d'entretien qui étaient dans le CARE 2005 inscrites dans les différents postes de charges directes précédents, sont dans le CARE 2006 regroupées et ajoutées à la charge prévisionnelle de garantie.

Page 111/112

